

SOCIÉTÉ



Le Cap Saint-Jacques : la campagne à la ville

À l'extrémité ouest de l'île de Montréal, les habitants de la CUM disposent d'un superbe parc dont ils connaissent mal l'existence. Paul Cauchon a visité pour nous ce coin de verdure où on trouve une ferme, une plage, une base de plein air, des sentiers et des pistes de ski, des aires de pique-niques, bref tout ce qu'il faut pour retrouver la campagne à la ville.

Page 11

Mario Dumont passe dans le camp du NON

Michel Venne

de notre bureau de Québec

AFIN DE préserver sa « base politique », Mario Dumont demeure à la présidence des Jeunes libéraux même s'il a décidé de combattre la position officielle de son parti en se rangeant dans le camp du NON au référendum.

Lui-même et les trois autres représentants de la Commission Jeunesse quitteront toutefois temporairement leurs sièges au comité de direction du parti. Ils ne démissionnent pas. Ils se retirent « au moins jusqu'au 26 octobre », a précisé M. Dumont, et espèrent pouvoir réintégrer leur poste après la campagne référendaire.

En dévoilant sa décision, hier, le jeune leader de 22 ans a d'ailleurs poussé l'audace jusqu'à rendre public un document intitulé au Parti libéral du Québec qui démolit l'entente du 28 août à laquelle souscrivent pourtant son parti et le gouvernement de Robert Bourassa.

Ce manifeste d'une vingtaine de pages intitulé *L'entente du 28 août des libéraux disent NON*, a été imprimé sur le papier du Parti libéral dans les locaux du Parti libéral mais sans l'approbation du Parti libéral.

Aucun membre de la direction du parti n'était disponible hier pour commenter cette apparente contradiction : quelqu'un qui occupe une fonction officielle au sein du PLQ peut-elle continuer à utiliser les ressources libérales pour militer dans un camp adverse ?

Deux ministres ont toutefois fait connaître leur désaccord : « Poser la question, c'est y répondre, a déclaré hier Marc-Yvan Côté, comment peut-on militer pour le NON et être président de la Commission Jeunesse ? Mme Lise Bacon a été plus singulière : « Quand on veut un ga-

teau et le manger en même temps, on s'étouffe », a-t-elle déclaré.

Ce texte est le fruit des réflexions de 10 à 15 militants qui forment le noyau d'un comité des libéraux pour le NON qui devrait voir le jour prochainement. Il ne porte aucune signature. Le coauteur du programme constitutionnel du PLQ, Me Jean Allaire, a toutefois déclaré au DEVOIR qu'il en connaît et en approuve le contenu.

M. Dumont explique qu'il reste à ce petit groupe de libéraux déçus de l'entente — dont font partie M. Allaire, l'ancien président des Jeunes libéraux Michel Bissonnette, un membre démissionnaire de l'exécutif du parti, Philippe Garceau, et un ex-membre du comité du suivi des engagements électoraux du parti, M. Jacques Gauthier —, à déterminer la forme que prendra son engagement durant la campagne.

L'une des principales préoccupations de ces dissidents est de préserver leur autonomie face au Parti québécois de Jacques Parizeau qui dirigera le comité parapluie du NON. La loi sur la consultation populaire oblige tous les tenants d'une option à se regrouper sous le parapluie d'un comité national afin que soient comptabilisées rigoureusement les dépenses des deux camps.

L'article 24 de la loi autorise toutefois la création de groupes affiliés, qui peuvent fonctionner de manière à peu près autonome, pourvu que leurs dépenses soient inscrites au bilan du comité national. Il revient au comité national d'établir les normes et les modalités de l'affiliation et du financement de ces groupes.

Cette avenue constitue l'une des méthodes d'arrimage entre ces libéraux qui tiennent à conserver leur identité libérale et à se distancier des positions souverainistes du PQ et du comité-parapluie.

Voir page 4: Dumont

Québec a un plan de sauvetage du français écrit dans les écoles

Les enseignants et leurs syndicats sont peu impressionnés

Lia Lévesque

de la Presse Canadienne

CONSCIENT des lacunes constatées chez les jeunes en matière de maîtrise du français écrit, le ministère de l'Éducation veut mettre l'accent sur l'écriture et la lecture plutôt que sur le français oral.

Le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, a rendu public, hier, son plan pour améliorer l'apprentissage du français écrit au primaire et au secondaire, plan qui n'a pas soulevé l'enthousiasme des professeurs de français et de leurs syndicats.

Son document, intitulé *Pour une langue belle*, propose différentes actions dont la plus importante est sans doute la revalorisation de l'écrit, au primaire comme au secondaire.

Au secondaire par exemple, les 150 heures consacrées à l'enseignement du français seront réaménagées

pour faire plus de place au français écrit. La proportion du français oral baissera à 10 % alors qu'il compte pour le tiers des objectifs à atteindre actuellement.

Au secondaire également, la lecture d'ouvrages sera non plus seulement encouragée, mais deviendra obligatoire. Les jeunes devront lire au moins quatre volumes par année scolaire. Actuellement, aucun minimum n'est prescrit, a révélé le ministre Pagé.

Pour inciter à la fréquentation des grands auteurs, on regarnira les bibliothèques. Le ministre a annoncé qu'une somme de 3 millions \$ était déjà prévue pour regarnir les rayons des bibliothèques scolaires. La subvention devrait être doublée l'an prochain.

Le ministère compte aussi publier un répertoire d'œuvres qui inclura des auteurs du Québec, du Canada, de la France et d'autres pays de la

francophonie.

Au primaire et au secondaire, des objectifs précis de niveau de maîtrise du français seront établis pour chaque année. On énoncera les seuils de connaissance que doivent atteindre les étudiants en matière de vocabulaire, d'orthographe, de grammaire et de syntaxe.

Au début de la 4^e année du secondaire, les étudiants seront soumis à un test diagnostique, qui visera justement à identifier leurs forces et faiblesses. En 5^e année du secondaire, seule l'évaluation de l'école sera prise en considération dans le calcul de la note en communication orale.

Des guides pédagogiques à l'intention des enseignants de français du primaire et du secondaire seront produits. Le ministère y exposera des moyens pour rendre plus efficaces les pratiques de lecture, écriture et communication orale.

Le ministre Pagé a tenu à souli-

gner que les problèmes de maîtrise de la langue écrite ne sont pas propres au Québec, pas plus qu'ils ne sont propres à la langue française. D'autres pays vivent de semblables difficultés avec leurs jeunes.

Les résultats des épreuves de français écrit en 5^e année du secondaire avaient démontré de grandes lacunes chez les étudiants québécois. Bien que le taux de réussite aux examens se soit amélioré de 1986 à 1991 — la moyenne est passée de 59 % à 69 % — la maîtrise des différents éléments du français est inégale. Les erreurs les plus fréquentes portent sur l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et la ponctuation.

Bien qu'il ait constaté de graves lacunes, le ministre ne veut pas bouleverser le régime pédagogique. « On ne peut pas se permettre d'improviser en éducation. Je n'annonce pas de changement accéléré et profond.

Voir page 4: Québec

L'Afrique du Sud encore sous le choc



PHOTO AP

Des soldats de l'armée sud-africaine ont patrouillé hier les rues de King William's Town, une ville située sur la frontière du Ciskei. Le massacre de lundi, provoqué alors que l'African National Congress menaçait de prendre d'assaut la capitale de ce bantoustan, a fait au moins 25 morts. Quelque 60 000 partisans de l'ANC, menés par des responsables du Parti communiste sud-africain, s'étaient rassemblés pour une marche sur la capitale, Bisho, où ils comptaient réclamer le départ du dirigeant Oupa Gqozo. Les troupes du bantoustan ont alors ouvert le feu sur la foule. Les observateurs politiques en Afrique du Sud ont souligné hier un changement de tactique de l'organisation noire, qui semble aujourd'hui préférer la révolution à la négociation. Page 7

Les fêtes du 350^e sous l'empire de la sobriété

Laurent Soumis

LES COFFRES du 350^e sont dégarnis, a appris LE DEVOIR. Faute de revenus suffisants, la Corporation des célébrations du 350^e anniversaire de Montréal a dû se résoudre à la sobriété pour la tenue des fêtes de clôture prévues pour la fin de semaine de l'Action de grâce.

Le vice-président exécutif et directeur général de la corporation, M. Michel Petit, a confirmé hier que des consignes de rigueur et des coupures avaient été adoptées pour atteindre l'équilibre budgétaire. Ces mesures n'affecteront en rien le personnel ou la programmation proprement dite, a-t-il promis.

Au lendemain de la fin des activités à la Place du 350^e (square Berri), M. Petit n'a toutefois pas voulu fournir davantage de détails sur le manque à gagner de la Corporation et sur le budget qui sera finalement dévolu aux cérémonies de clôture.

« Nous respecterons notre engagement à réaliser l'équilibre financier, a déclaré M. Petit. C'est une question de respect envers les Montréalais. »

Au cours des derniers jours, des sources internes avaient informé LE DEVOIR des difficultés financières de l'organisme. Des difficultés dont M. Petit nuançait hier l'ampleur.

« Il n'y a pas eu de changements formels à la programmation, a-t-il fait valoir. La Corporation a toujours indiqué que la programmation des fêtes de clôture ne serait connue qu'à l'automne. »

« À partir de notre analyse, de notre lecture, nous sommes mainte-

Voir page 4: Les fêtes

Elena Bonner raconte l'agonie des communications dans l'ex-URSS

Paul Cauchon

ELLE PARLE beaucoup, grillant cigarettes sur cigarettes, passant du sourire au ton indigné. Eltsine demeure un « enfant de garderie » en matière de démocratie, dit-elle. Le retour appréhendé de Soljenitsyne l'inquiète. Elle s'étonne du silence de l'Occident face à l'opération de « purification ethnique » menée au Haut-Karabakh. Et elle brandit la liste des magazines russes en voie de disparition par manque de fonds.

Elena Bonner, veuve d'Andrei Sakharov, prononcera ce matin la conférence d'ouverture de la 23^e conférence annuelle de l'Institut international des communications, un organisme international, indépendant et multidisciplinaire, qui réunit praticiens, techniciens et penseurs de la communication.

À 69 ans, la célèbre médecin, dont la vie fut liée à celle de Sakharov pendant 20 ans, poursuit sa croisade pour les droits de l'homme depuis la mort, en décembre 1989, de son mari.

À Montréal, hier, elle déplorait d'emblée la situation concrète de l'information dans l'ex-URSS, alors que d'éminents penseurs s'apprennent à décortiquer les grandes tendances en communication.

Les radios qui émettaient en direction de l'Europe de l'Est et les publications destinées au public russe ne disposent plus de subventions gouvernementales. « Ça semble moins important qu'à l'époque de la glasnost », glisse-t-elle. De nombreuses publications sont « à un stade avancé de l'agonie » et le Parlement russe tente de « contrôler le journal indépendant *Izvestia* ». Quant à la télévision, « je constate avec regret

qu'elle travaille de plus en plus mal et de façon de plus en plus unilatérale ».

De toute façon, les abonnés des publications issues de la liberté dans la nouvelle Communauté des États indépendants n'ont même plus assez d'argent pour les faire vivre, et elle tient à signaler que sur le territoire de l'ex-URSS comme en Chine, des millions de personnes ne disposent d'aucune presse en tant que telle.

Commentant le gouvernement Eltsine, Elena Bonner ne fait pas preuve d'un optimisme déliant : « Ce que Eltsine a fait demeure extrêmement important, mais en même temps plusieurs erreurs ont été commises aux dépens de la population. Il est impossible de mener des réformes sérieuses sans introduire la propriété privée, sans Constitution équivalente. C'est un para-

doxe de constater qu'en Russie coexistent de nouvelles structures sociales avec d'anciennes structures ».

De toute façon, ajoute-t-elle, « nous avons tendance à croire que nous avons un président et un gouvernement démocratiques, mais en matière de démocratie, ce sont des enfants de garderie ».

La situation de la Russie demeure « très dangereuse quand vous constatez l'existence de forces encore présentes comme l'armée et le KGB. Fondamentalement le KGB n'a pas changé. Je n'ai pas de preuves, mais j'ai le feeling que le KGB attend pour voir qui sera le plus fort et choisira ensuite de quel bord pencher. Il n'est pas certain que ce sera du côté de la démocratie ». Ailleurs dans l'orbite du pouvoir russe, elle constate que « plusieurs généraux qui occupent une position élevée sont les mêmes

qui ont mené la guerre cruelle contre l'Afghanistan ».

Interrogée sur les conflits qui surgissent un peu partout sur le territoire de l'ancienne URSS, Elena Bonner évoque particulièrement la région du Haut-Karabakh, une région vaguement exotique pour l'Occidental moyen, enclavée territoriale d'origine ethnique arménienne située dans l'Azerbaïdjan. « L'opinion publique occidentale n'en a pas tenu assez compte. L'Azerbaïdjan a reçu des armes pour planifier la destruction du Karabakh, défendu avec beaucoup de difficulté par les forces armées arméniennes. Je pense qu'un jour l'opinion publique se réveillera et réalisera qu'un peuple a disparu de la surface du monde. Ce sera un jour sombre dans l'histoire de la démocratie. Nous ne sommes pas en pré-

Voir page 4: Bonner



Elena Bonner

CAHIER
SPÉCIAL

PROFESSIONS Professions sans frontières

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: 11 septembre 1992

PARUTION
le 18 septembre
DANS
LE DEVOIR

Les nouveaux enjeux concurrentiels et la mondialisation influencent l'évolution des professions. Les exigences de la formation s'accroissent alors que les stratégies de développement des sociétés-conseil doivent s'ouvrir aux besoins plus globaux des clients. En même temps que les barrières traditionnelles tombent, le concept de la multidisciplinarité prend racine dans plusieurs professions dites libérales et l'éventail des services s'élargit. Tel sera le thème du cahier spécial sur les professions, qui sera publié dans l'édition du 18 septembre.

LE DEVOIR traitera également des enjeux proprement professionnels remis en cause par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles qui touchent entre autres:

- le Code des professions • le mandat de l'Office des professions • le rôle de l'inspection • les questions de déontologie • l'incorporation des sociétés de professionnels
- l'accréditation de nouvelles corporations.

St-Roch songe à un chapeau pour le « non » fédéraliste

QUÉBEC (PC) — Le député indépendant de Drummond, Jean-Guy St-Roch, estime qu'il est possible de réunir dans un sous-comité référendaire tous les libéraux ou autres dissidents qui veulent combattre les offres de Charlottetown sans être identifiés aux souverainistes.

À l'issue de la période des questions, hier, et après avoir été le seul député de croyance libérale à voter contre le projet de loi 44 transformant le référendum sur la souveraineté en une consultation sur les offres du 28 août, M. St-Roch a expliqué qu'après avoir vérifié la loi des consultations populaires et celle sur leur financement, il pourra faire campagne pour le « non » dans un groupe reconnu de non-alignés.

« Puisque les deux comités parapluies seront d'abord composés de membres de l'Assemblée nationale, a-t-il dit, il y aura une troisième voie qui accueillerait les non-alignés.

« Ce groupe, a poursuivi le député, pourra faire campagne autant sur le plan national que local sans pour autant endosser les objectifs connus de l'un ou l'autre des camps officiels. »

M. St-Roch a laissé entendre que le « non » des non-alignés signifiera un retour à la table de négociation.

Selon la loi référendaire, le comité du référendum peut affilier des groupes qui partagent la même option, définir les normes de cette participation et aussi fournir du financement sous l'un ou l'autre des parapluies.

« À l'intérieur du parapluie du « non », a soutenu M. St-Roch, il est possible d'avoir des groupes affiliés qui fonctionnent selon leurs normes en autant qu'ils soient reconnus. »

Le député, qui a quitté le caucus libéral parce qu'il n'endosse pas la position de la majorité de ses collègues sur les offres de Charlottetown, a rappelé que sa position n'a pas changé et que l'entente de Charlottetown qui fera l'objet de la consultation populaire du 26 octobre est toujours, selon lui, insuffisante.

« Ma position a toujours été claire depuis le début, a-t-il dit, un « non » ne veut pas dire pour moi un appui à la souveraineté mais plutôt un retour à la table de négociation. »

M. St-Roch a rejoint ainsi les préoccupations des présidents démissionnaires de la Commission juridique du Parti libéral du Québec, Jean Allaire, de la Commission d'animation et d'organisation Philippe Garceau et des membres de la Commission Jeunesse.

« Cette possibilité de faire campagne pour un retour à la table de négociation, a conclu M. St-Roch, enlèverait la frayeur chez ceux qui sont tentés de dire « non » mais qui pensent dans leur esprit que cela les identifierait à ceux qui prônent l'indépendance du Québec et qui iraient vers le « oui » pour cette raison. »

Ensemble pour le OUI tout en jouant du coude

Les trois grands partis fédéraux demandent un vote de confiance pour le Canada

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LES CHEFS des trois grands partis fédéraux ont lancé d'une même voix hier le débat référendaire sur la Constitution sur le ton d'un vote de confiance à l'égard du Canada.

Pour la circonstance, le son de cloche discordant du Bloc québécois ne s'est pas fait entendre puisque conservateurs, libéraux et néo-démocrates lui ont refusé le privilège d'intervenir, préférant se réserver l'exclusivité de la première journée de délibérations parlementaires consacrées à l'accord de Charlottetown.

C'est donc en parfaite harmonie que Brian Mulroney, Jean Chrétien et Audrey McLaughlin ont situé l'exercice référendaire qui s'amorce dans le cadre très précis de l'appartenance du Québec à la fédération canadienne.

Pour le premier ministre fédéral, accepter l'accord de Charlottetown équivaut ainsi à dire « oui au Canada ». Il s'agit, a précisé Brian Mulroney au cours d'une allocution de près d'une heure, d'une occasion pour une nouvelle génération de Québécois de dire « oui » « vec fierté » au Canada.

Car, selon M. Mulroney, cette entente offre aux Québécois un degré inégalé de sécurité culturelle. « Il va faire en sorte, a-t-il promis hier, qu'on parlera français au Canada jusque dans la nuit des temps. »

Le chef libéral, de son côté, regrette tout haut que la question référendaire ne soit pas plus précise à ce sujet. Jean Chrétien aurait voulu qu'on demande clairement aux Québécois de dire « oui » au Canada et aux Canadiens de dire « oui » au Québec. Mais, affirme Jean Chrétien, en fin de compte, l'exercice actuel revient au même. « Si le « non » gagne, prévoit-il, ce sera une grande victoire pour M. Parizeau et les séparatistes. »

Pour le chef libéral, la séparation du Québec est d'autant plus inconcevable qu'elle laisserait pour compte le million de francophones qui vivent ailleurs au Canada. Or, selon lui, ces minorités sont « les pare-chocs » de la culture française au Canada. S'ils sont en bon état, explique-t-il, le Québec est bien protégé.

Audrey McLaughlin, pour sa part, prévient que si le Québec vote « non », les Canadiens ne s'y méprendront pas. « Si le référendum ne passe pas au Québec, ce sera un signe pour le reste du Canada que les

Québécois ont des problèmes pas seulement avec les offres, mais avec rester dans le Canada », annonce-t-elle.

Mais si les partis fédéraux ont signalé sans équivoque hier qu'ils entendaient collaborer pleinement pour vendre l'accord de Charlottetown, les élections fédérales sont au prochain tournant et, hier, plusieurs indices confirmaient que, d'ici le 26 octobre, les trois formations se garderont à l'oeil.

Surtout qu'à certains égards, néo-démocrates, libéraux et conservateurs sont loin d'être sur la même longueur d'onde.

La reprise parlementaire a ainsi été ponctuée d'une période de questions consacrée presque exclusivement à une attaque à fond de train des politiques économiques du gouvernement fédéral.

À ce sujet, le Parti libéral insiste pour que le Parlement siège comme prévu d'ici au 26 octobre. Le NDP, par contre, craint que si la Chambre des communes continue ses travaux, le gouvernement n'en profite pour lui passer des projets de loi sous le nez et à toute vapeur.

Sur le plan strictement constitutionnel, entre-temps, derrière leur grande unanimité, les trois forma-

tions fédérales ne se sont pas ménagées hier les subtils coups de canif. Par exemple :

■ quand Brian Mulroney a invité la Chambre des communes à rendre hommage au premier ministre albertain Don Getty dont il voulait reconnaître la persistance relative à la création d'un Sénat égal, seuls ses propres députés ont applaudi;

■ trois minutes après avoir commencé son discours, le chef libéral s'est payé une longue parenthèse sur l'état de l'économie. Juste avant, Jean Chrétien avait rappelé que le projet d'un référendum pancanadien sur la Constitution était son idée;

■ parmi les troupes de Jean Chrétien, certains des députés les plus réfractaires au défunt accord du lac Meech étaient particulièrement avares d'applaudissements pendant le discours de leur chef. Au sein du Parti libéral, on s'attend à ce qu'au moins l'un d'entre eux, le Torontois Charles Caccia, manifeste ouvertement sa dissidence à l'égard du projet;

■ Audrey McLaughlin, de son côté, a préféré féliciter John Turner pour ses efforts constitutionnels plutôt que Jean Chrétien qui parlait juste avant elle. Pour l'essentiel, John Tur-

ner a pourtant défendu l'accord du lac Meech auquel la chef néo-démocrate, elle, s'opposait. Jean Chrétien par contre défend le même accord qu'elle.

Dans cette Chambre des communes presque complètement gagnée à l'accord de Charlottetown, le Bloc québécois a revendiqué hier une entorse aux règles parlementaires qui aurait permis à son chef de participer au débat.

En vain, puisqu'aucun des partis officiels n'a appuyé sa demande. Au contraire, dans son empressement à mettre fin à toute discussion sur cette question, le président des Communes, John Fraser, que le Bloc a interpellé là-dessus, a oublié de lire la motion d'usage avant de se précipiter pour donner la parole au premier ministre.

Dès leur entrée en Chambre, les députés du Bloc ne pouvaient de toute façon se méprendre sur l'existence de deux camps bien distincts aux Communes.

Grâce aux bons soins du gouvernement, une pochette d'information sur le projet constitutionnel à l'étude, avait en effet été distribuée sur tous les bureaux de députés exception faite de ceux du Bloc.

Le Québec ne serait plus assuré de ses juges à la Cour suprême

Norman Delisle
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le Québec ne serait plus assuré de pouvoir déléguer trois juges à la Cour suprême selon les termes de la nouvelle entente constitutionnelle, a soutenu hier la députée péquiste d'Hochelaga-Maisonneuve, Louise Harel.

Devant la commission parlementaire chargée d'étudier le texte de l'entente constitutionnelle, Mme Harel a fait valoir qu'en vertu du nouveau texte, la seule exigence sera que trois des juges soient membres du Barreau du Québec et proviennent d'une liste fournie par des provinces.

« J'ai vérifié moi-même auprès des Barreaux et il y a dans toutes les autres provinces des avocats inscrits au barreau du Québec », a affirmé Mme Harel.

Selon Mme Harel, on pourrait donc imaginer que les trois juges de la Cour suprême, membres du Barreau du Québec, soient dans les faits des avocats pratiquant dans une autre province que le Québec et dont les noms apparaîtraient sur les listes suggérées par d'autres provinces.

Mme Harel a fait valoir qu'il s'agissait d'un recul par rapport à l'ac-

cord du lac Meech puisque dans cet accord, trois juges sur les neuf que compte la Cour suprême non seulement devaient être membres du Barreau du Québec, mais devaient être désignés avec l'assentiment du gouvernement du Québec.

La députée a même rappelé qu'un des textes constitutionnels prévoit que des « juges intérimaires » peuvent être nommés par Ottawa si aucune liste n'est soumise par les provinces dans les délais prescrits ou si « aucun candidat n'est acceptable ».

Un expert invité devant la commission parlementaire, Me Yves Fortier, a reconnu que le mode de nomination des juges de la Cour suprême avait été modifié dans l'entente de Charlottetown par rapport au texte de 1987.

Mais Me Fortier estime que dans les faits, trois des neuf juges de la Cour suprême proviendront bel et bien du Québec. « Je suis même occasionnellement consulté au sujet des nominations et je n'ai aucune inquiétude que le passé va être garant de l'avenir : le Québec aura toujours comme il est prévu à l'entente trois de ses juristes sur neuf à la Cour suprême », a-t-il dit.

Par ailleurs, Me Fortier a soutenu que l'entente de Charlottetown garantit « la compétence des provinces

en matière de langue ».

« D'après moi, le texte de l'entente ne menace nullement la loi 101 », a dit Me Fortier.

L'avocat a souligné à cet égard que le pouvoir du gouvernement du Québec de recourir à la clause dérogatoire (la clause « nonobstant ») n'est aucunement affecté. C'est cette clause que le gouvernement Bourassa avait utilisée en décembre 1988 pour faire adopter la loi 178.

Mais l'opposition péquiste a mis en cause le caractère objectif du témoignage de Me Fortier.

« Me Fortier est un ex-ambassadeur du Canada aux Nations unies et un ami personnel de Brian Mulroney, qui a été approché pour présider la campagne du « oui » dans le reste du Canada », a noté le député péquiste Jacques Brassard, de Lac-Saint-Jean. Me Fortier a cependant nié avoir été approché pour remplir cette dernière fonction.

Le député Brassard a d'ailleurs qualifié de « mascarade » les travaux de la commission parlementaire parce que la majorité des experts invités, soit cinq sur huit, avaient été désignés par la majorité ministérielle et étaient des fédéralistes notoires.

M. Brassard a également signalé qu'un seul des cinq experts désignés par les libéraux pouvait être considéré comme un constitutionnaliste. Le reste est composé de politiciens encore actifs, comme le sénateur Claude Castonguay, d'ex-politiciens comme Paul Gérin-Lajoie ou d'avocats spécialisés dans le droit administratif comme Me Patrice Garant.

Bourassa examinera la possibilité de limiter les dépenses fédérales

Pierre April
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le premier ministre Robert Bourassa sollicitera des opinions juridiques avant d'essayer de convaincre le gouvernement fédéral de limiter ses dépenses référendaires au Québec.

Pressé de questions, hier en Chambre, par le leader parlementaire et le chef de l'opposition, MM. Guy Chevrette et Jacques Parizeau, qui voulaient savoir s'il avait reçu des assurances du premier ministre Brian Mulroney que les dépenses des ministères et sociétés d'État fédérales respecteraient les lois québécoises, M. Bourassa a parlé de « situation inédite » qui nécessite un examen des implications de la tenue d'un référendum national en même temps que celui du Québec.

« Le premier ministre du Canada a dit qu'il acceptait que nous puissions appliquer la loi québécoise sur notre territoire et il a également dit qu'il respecterait la loi québécoise », a expliqué M. Bourassa.

« Mais comme il y aura un référendum national la même journée, contrairement à 1980, a-t-il poursuivi, il importe d'examiner quelles peuvent être les implications que le référendum national pourrait avoir sur celui à l'intérieur du Québec. »

De son côté, M. Parizeau a demandé au premier ministre s'il avait aussi l'intention d'inciter les entre-

prises privées « de nature fédérale », à se retirer dans le financement des opérations publicitaires pendant la campagne référendaire au Québec.

« Nous allons examiner ces implications-là, a répondu M. Bourassa, je pense qu'il n'y a pas urgence que je lui donne une réponse aujourd'hui. Nous allons examiner toutes ces implications dans l'objectif de respecter la loi. »

Le premier ministre a finalement renvoyé la question au directeur général des élections, M. Pierre F. Côté, qui verra à faire respecter la loi québécoise.

« C'est bizarre comme question, a ajouté M. Bourassa devant l'insistance du chef de l'opposition. Je dis que ces entreprises doivent respecter les lois du Québec. Nous allons vérifier au cours des prochains jours. Le ministre responsable de la loi référendaire (Marc-Yvan Côté) en a parlé avec le directeur général des élections. Nous allons poursuivre ces discussions et nous allons arriver à des conclusions. »

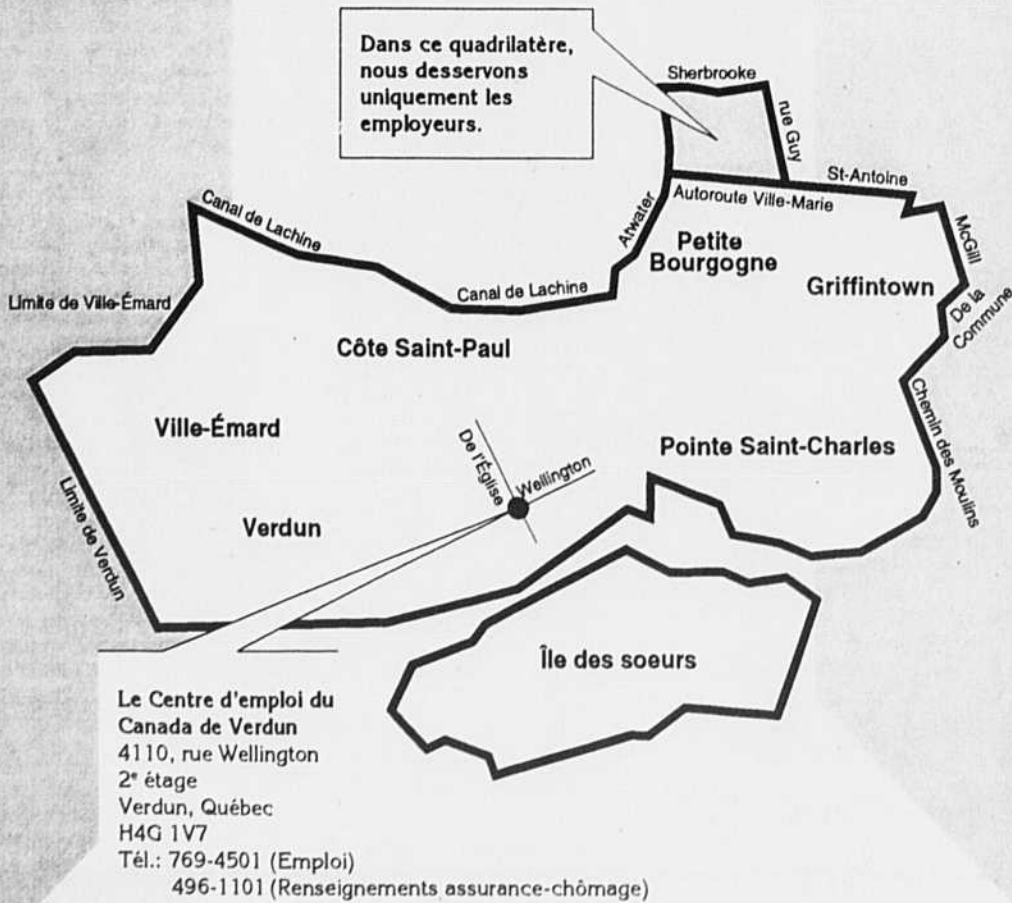
Selon la loi référendaire, toute publicité est interdite à compter d'aujourd'hui, journée du dépôt de la question référendaire à l'Assemblée nationale, jusqu'au décret déclenchant le référendum, soit le 27 septembre.

Après cette date, toutes les dépenses publicitaires ou autres sur le territoire québécois devront être compensées selon les lois du Québec.

DU NOUVEAU
au Centre d'emploi du Canada

À compter du lundi 14 septembre,
une nouvelle adresse
et un nouveau territoire
pour le Centre d'emploi du
Canada de Verdun.

Tous les services d'emploi et
d'assurance-chômage seront offerts
au 4110, rue Wellington.



Veuillez noter que le Centre sera fermé
le vendredi 11 septembre.

La grogne référendaire des handicapés

OTTAWA (PC) — La dirigeante d'une coalition d'handicapés a déclaré hier que les Canadiens handicapés pourraient voter contre l'accord constitutionnel au référendum, parce qu'il ne protège pas leurs droits à l'égalité. On déplore que ceux-ci ne soient pas inclus dans la « clause Canada », une déclaration

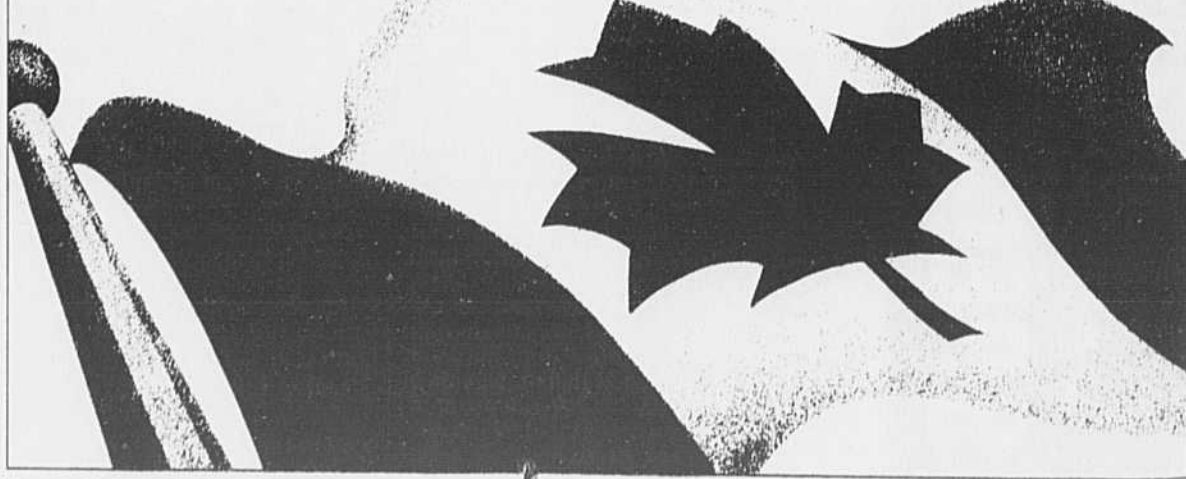
générale qui contient un engagement envers l'égalité sexuelle, ethnique et raciale. En excluant les handicapés on sous-entend qu'ils ne sont pas des citoyens égaux aux autres, a soutenu leur présidente, Mme Francine Arsenault. La coalition n'a cependant pas l'intention de faire campagne dans le camp du NON.

LA NOUVELLE
ENTENTE CONSTITUTIONNELLE

RENSEIGNEZ-VOUS

1-800-561-1188

Canada



EN BREF...

Limoges serait l'hôte des Jeux francophones

PARIS (PC) — Le gouvernement français a réussi à sauver les seconds Jeux de la Francophonie, qui se tiendront très probablement à Limoges. La région du Limousin a en effet accepté, à dix mois de l'événement, de recevoir la manifestation, qui semblait sérieusement compromise après le désistement du département de l'Essonne (région parisienne). La décision sera officiellement prise sous peu, mais au gouvernement comme au Conseil régional du Limousin, on reconnaît que « Limoges est bien placée ». Quoi qu'il en soit, souligne un porte-parole du ministère de la Jeunesse et des Sports, il est maintenant acquis que « la France respectera ses engagements internationaux » et que les Jeux auront lieu à la date prévue, soit du 13 au 24 juillet. Le département de l'Essonne, qui avait d'abord été désigné pour recevoir les Jeux, a renoncé à les organiser en juillet dernier devant le refus du gouvernement d'augmenter sa contribution financière à l'événement. Une cinquantaine de pays et communautés ont été invités aux Jeux de la Francophonie. Six disciplines (comparativement à quatre au Maroc) devaient y être présentées : l'athlétisme, le soccer, le hand-ball, le basket-ball, le judo et la lutte. À cela s'ajoute toute une série d'activités culturelles.

Me Archambault a aidé à fabriquer une preuve

LE CRIMINALISTE montréalais Claude F. Archambault a bel et bien participé à la fabrication d'une preuve visant à innocenter un client iranien accusé d'avoir importé au Canada trois kilos d'héroïne, a conclu hier le juge Maximilien Polak, de la Cour du Québec. Me Archambault pourra cependant continuer d'exercer sa profession au moins jusqu'à ce que la Cour d'appel se prononce à son tour. Ainsi le veut les règlements du Barreau, a indiqué hier le porte-parole Léon Bédard. Dans un jugement de 35 pages, le juge Polak écrit que la version donnée par l'accusé Archambault était « tirée par les cheveux » et se révélait « contraire aux faits, invraisemblable et incroyable ». Dans cette affaire, la Gendarmerie royale du Canada avait fourni un dispositif portatif d'écoute électronique à un certain Aniel Raniwalla qui s'était plaint auprès de ce corps policier de pressions exercées sur lui par Shahrokh Amadzaghan-Shamirzadé incarcéré en attendant son procès pour importation de trois kilos d'héroïne. Ce dernier, aidé de son épouse Chantal Éthier, préparait son procès avec Me Archambault. Le trio souhaitait convaincre la Cour que ce n'était pas de l'héroïne que Amadzaghan avait voulu importer mais quelque chose ayant de moins graves conséquences, comme du cuir, de l'ivoire, de l'or ou encore des diamants. Les représentations des avocats quant à la sentence seront entendues le 6 octobre. (PC)

Cogger ne veut pas d'un jury

LE SÉNATEUR Michel Cogger a fait savoir hier qu'il préférerait subir son procès pour trafic d'influence devant un juge seul, sans jury. Il devra revenir à la cour vendredi pour connaître la date du début de ce procès. M. Cogger est accusé d'avoir accepté une somme de 212 000 \$ de l'homme d'affaires Guy Montpetit qui cherchait à obtenir des subventions gouvernementales pour des projets de haute technologie auxquels M. Montpetit avait intéressé des investisseurs japonais. Le sénateur a longuement et patiemment attendu son tour hier dans une salle de la Cour supérieure où un juge fixait les dates des procès devant être entendus cet automne. « Il y a des choses qu'un jury n'aurait pas comprises », a laconiquement déclaré celui-ci, à l'extérieur de la salle d'audiences, aux journalistes qui voulaient savoir pour quelles raisons il avait modifié son choix. L'enquête préliminaire de M. Cogger avait duré quatre jours. Il a toujours soutenu qu'en sa qualité d'avocat il avait le droit de représenter les intérêts de l'homme d'affaires Montpetit. (PC)

Guy & Gilbert

Avocats

MONTREAL

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2300
Montréal, Québec
CANADA H3A 1G1
Télécopieur : (514) 281-1059 /
281-9948 / 281-5799
Téléphone : (514) 281-1766

LAVAL

3080, boulevard Le Carrefour
Bureau 550
Laval, Québec
CANADA H7T 2K9
Télécopieur : (514) 687-6769
Téléphone : (514) 686-3270

PARIS

77, rue Boissière
75116 Paris
FRANCE
Télécopieur : (1) 45-01-86-41
Téléphone : (1) 44-17-48-00
Telex : Raffin 620565 F



PHOTO JACQUES NADEAU

Nuit agitée

Cette maison de deux étages, où l'on effectuait des travaux de rénovation, s'est effondrée à l'aube, hier, dans un fracas monstre qui n'a heureusement pas eu d'effet sur les résidences voisines. Sise au 3751 rue Laval, intersection des Pins, la maison avait été évacuée d'urgence en pleine nuit après qu'un locataire se soit rendu compte du danger imminent. Hydro-Québec, Gaz métropolitain et la Ville de Montréal ont été dépêchés à temps pour débrancher les services publics. Il y aurait un lien direct entre les travaux de rénovation et l'effondrement mais heureusement, aucun blessé.

Un jugement de la Cour suprême plane sur l'enquête liée à la mort de cinq orignaux

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) a confirmé hier que des orignaux ont été abattus avant la saison de chasse dans la réserve faunique des Laurentides, entre Québec et le Lac-Saint-Jean, et qu'un campement illégal de Hurons de Wendake avait été identifié dans le secteur.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR le sous-ministre adjoint aux Opérations régionales du MLCP, M. André Lachance, qui refuse d'établir un lien entre ces deux faits, ajoutant que ses agents de conservation « poursuivent l'enquête ».

M. Lachance confirmait néan-

moins ainsi l'essentiel des faits révélés hier par *Le Soleil*, de Québec, qui n'hésitait pas, sur la foi de sources non identifiées, à attribuer la récolte avant-saison et en territoire protégé de cinq orignaux aux Wendats installés dans les secteurs Laurentides et Jacques-Cartier de la réserve gouvernementale.

Le MLCP étudie « deux autres plaintes », ajoutait le sous-ministre adjoint.

Aucune accusation ne sera portée à court terme, quels que soient les progrès de cette enquête, a ajouté M. Lachance. Les rapports d'infraction des agents de conservation sont étudiés des semaines, voire des mois par le ministère de la Justice avant

le déclenchement de poursuites formelles.

Dans ce cas-ci, les délais pourraient être assez longs car l'arrêt Sioui de la Cour suprême, il y a plus d'un an, avait reconnu aux Wendats de Loretteville le droit de s'adonner à leurs traditions même dans la réserve gouvernementale. Ils avaient été accusés d'avoir campé sans permis et d'avoir tué une ou deux perdrix.

L'abattage hors saison et sans permis d'orignaux dans la réserve gouvernementale en fin de semaine pourrait relancer le débat d'autant plus que, contrairement aux perdrix, les orignaux sont une ressource contingente d'une grande valeur éco-

STCUM: un premier jour de grand chambardement

Roland-Yves Carignan

LES QUELQUES pépins techniques n'ont pas empêché les nouveaux « R-Bus » de faire bonne impression, hier, à leur première journée de service sur voies réservées, aux heures de pointe du matin et du soir. La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) s'est dite satisfaite de ces nouvelles lignes d'autobus, qui semblent recevoir un accueil favorable de la population.

Trop tôt, cependant, pour dire si le but ultime de tout ce chambardement a été atteint : aucune statistique sur la fluctuation de la clientèle n'était disponible. Il est par contre facile de constater qu'on ne change pas les habitudes des voyageurs très rapidement sur le chemin de la Côte-des-Neiges, maintenant desservi par le R-Bus 545 aux heures de pointe, et sur l'avenue du Parc, où circule le R-Bus 535 ; au matin, la plupart des usagers ont en effet quitté l'autobus à la première station de métro. Pourtant, les R-Bus poursuivent leur trajet dans le même axe que leur ami souterrain — sur René-Lévesque jusqu'à la station de métro Berri-UQAM pour le 545 et jusqu'à Atwater pour le 535.

« On ne peut pas changer les habitudes de tout le monde en une seule journée, c'est certain. Et il faut aussi dire qu'on est en train de roder le système », précise le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault.

Les policiers ont patrouillé ces axes de façon particulière sans toutefois décerner de contraventions aux automobilistes délinquants qui circulaient ou, pire, stationnaient dans la voie réservée. Les vraies contraventions, qui peuvent coûter jusqu'à 200 \$, seront distribuées dès la semaine prochaine.

Coup de théâtre, hier après-midi, en plein dans le tronçon critique de l'avenue du Parc où les commerçants manifestent leur mécontentement : la signalisation lumineuse devant indiquer le sens de la circulation sur la voie centrale, réversible, est restée bloquée au rouge pendant environ 45 minutes. Sur ce tronçon de 1,8 kilomètres — tout le trajet du R-Bus 535 est de 10,5 kilomètres — la voie réservée est donc entrée en fonction un peu tard.

Les marchands de cette avenue connaîtront demain la date des audiences pour l'injonction interlocutoire demandée à la Cour supérieure pour stopper le projet.

Outre les R-Bus, la STCUM met-tait en branle, hier, d'autres importants volets de son plan de relance du transport en commun à Montréal. Ainsi, la fréquence des rames de métro s'est accrue sur les lignes 1 (verte) et 2 (orange) pour remédier un tant soit peu à la surcharge chronique de certains tronçons.

Quatre lignes d'autobus ont été substantiellement modifiées à Saint-Léonard, tandis que la desserte des quartiers industriels de Montréal-Nord, Anjou et Montréal-Est a été repensée complètement. Dans les quartiers Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies et Marc-Aurèle-Fortin, les trois métrobus à arrêts limités accueilleront désormais les voyageurs dans les deux directions, aux heures de pointe.

Dans l'ouest de l'île, un nouveau circuit sillonnera le boulevard des Sources entre les gares Dorval et Roxboro, assurant une nouvelle liaison nord-sud dans ce secteur. Finalement, le circuit du boulevard Hyattus sera prolongé jusqu'au centre Fairview.

Une première femme noire dans l'espace

CAP CANAVERAL, Floride (AP) — Mae Jemison, 35 ans, médecin de formation, sera la première Noire américaine à partir en mission pour l'espace si la navette *Endeavour* décolle comme prévu de Cap Canaveral samedi prochain.

Son sentiment de fierté se teinté toutefois d'une certaine amertume. « Je ne peux m'empêcher de penser que je ne suis pas la première femme de couleur, la première Afro-Américaine qui ait eu le talent, les compétences et l'envie d'être astronaute. Je suis la première que la NASA ait bien voulu sélectionner jusqu'ici. »

Selon elle, sa présence à bord est importante pour toutes les personnes de couleur à qui l'on a trop souvent répété qu'elles n'avaient « aucune chance de réussir » au sein de la société américaine.

TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME

Le centre de recherche de l'hôpital Douglas entreprend un nouveau traitement médical expérimental contre l'abus d'alcool.

Les personnes intéressées à participer, hommes ou femmes, peuvent téléphoner en tout temps au numéro suivant:

(514) 766-4259

L'épouse modèle resterait essentielle à toute promotion dans l'armée canadienne

OTTAWA (PC) — Les Forces armées canadiennes appliquent une politique non écrite en vertu de laquelle les officiers non mariés se voient refuser des promotions aux échelons supérieurs de la hiérarchie militaire.

C'est ce qu'a affirmé un avocat de la Commission canadienne des droits de la personne, Dan Russell, devant un tribunal des droits de la personne.

« Les chances d'obtenir le commandement d'une base sont directement reliées au statut de l'épouse d'un militaire, plutôt que de ne dépendre que du seul mérite », a affirmé l'avocat, selon lequel les autorités militaires croient encore que la place d'une femme est à la maison,

et qu'un officier supérieur doit pouvoir compter sur une épouse pour l'assister dans ses fonctions.

Me Russell a fait ces déclarations au début de l'audience de la plainte du lieutenant-colonel Jim Lambie, un officier supérieur de l'aviation présentement stationné à Winnipeg.

Le militaire, qui est âgé de 55 ans et a un dossier impeccable au sein des Forces armées, soutient qu'on lui a refusé une promotion comme commandant d'une base parce qu'il vivait en union de fait avec une femme, et qu'il était en train de divorcer.



Université de Montréal

Nomination du recteur ou de la rectrice

Proposition de noms

Le Comité de consultation pour la nomination du recteur ou de la rectrice de l'Université de Montréal désire obtenir des avis, tant de la communauté universitaire que de l'extérieur. Toute personne ou tout organisme qui voudrait proposer un ou des noms de personnes aptes à occuper cette fonction peut faire parvenir ses suggestions par écrit au Comité, au plus tard le 30 septembre 1992, à 17 heures.

Toute proposition de noms doit être accompagnée d'informations permettant au Comité d'identifier sans ambiguïté la ou les personnes concernées.

Audiences

Toute personne ou tout organisme qui voudrait se faire entendre au sujet de cette nomination pourra rencontrer le Comité, entre le 26 octobre et le 18 décembre 1992, en prenant rendez-vous par téléphone.

Le Comité de consultation pour la nomination du recteur ou de la rectrice
Secrétariat général
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél. : (514) 343-7531 Télécopieur : (514) 343-2239

(0123)



AGENCE DU LIVRE

LIBRAIRIE AGRÉÉE



1710, rue St-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3K8

(514) 844-6896

Cinéma — Théâtre — Poésie — Musique — Beaux-Arts
Littérature — Éducation — Sciences humaines
Santé — Spiritualité — Alimentation — Guides pratiques
Bandes dessinées — Documentaires jeunesse — Voyages

Étudiants, étudiantes, nous pensons à vous!

Nous vous offrons des remises
de 10% à 20% sur
LES MANUELS SCOLAIRES
de niveau collégial
et universitaire.

BONNE RENTRÉE SCOLAIRE!

25,000 TITRES DISPONIBLES

Toutes les collections de poche en librairie.

La publication des archives sur l'assassinat de Kennedy ne dissiperait pas l'énigme

Paule des Rivières

LE GOUVERNEMENT américain aurait beau rendre publiques toutes les archives entourant l'assassinat de J.F. Kennedy, la controverse n'en resterait pas moins extrêmement vive en raison de la force avec laquelle cet épisode a frappé l'esprit et le cœur des Américains.

C'est la conviction de M. Mike McReynolds, directeur de la Textual Reference Division de la National Archives and Records Administration, principal dépositaire des archives de la Commission Warren, qui a fait enquête sur l'assassinat et écarté, en 1964, la thèse du complot.

Les membres de la Commission n'avaient pas convaincu tout le monde, comme l'on sait, et la sortie du film *JFK* d'Oliver Stone en décembre dernier a relancé la thèse du complot.

Le film est venu rappeler aussi que la National Archives and Records Administration cache encore dans ses voûtes des dossiers secrets de la tragédie de 1963.

La fureur fut telle en fait dans les mois qui suivirent la sortie du long métrage de Stone que le gouvernement américain promit de revoir l'ensemble des archives sur l'assassinat. D'ici la fin du mois, le Congrès doit adopter une résolution permettant la création d'un comité de révision des archives. Ensuite, le président américain nommera les membres du groupe qui reverra tous les dossiers, micro-films, photographies et artefacts sur l'assassinat, ceux de la National Archives and Records Administration mais aussi celles de

la CIA, du FBI et du département d'État.

« L'assassinat a frappé l'esprit des gens avec une force inouïe, d'autant plus que des questions demeurent », admettait hier M. McReynolds, de passage à Montréal à l'occasion du congrès international des Archives.

M. McReynolds fait partie d'un groupe de cinq personnes affectées exclusivement aux archives Kennedy. Mais sa tâche a beaucoup évolué depuis la sortie du film de Stone car il est devenu, par la force des choses, préposé aux médias. Il fallait répondre aux meutes qui se bousculèrent aux portes et réagir aux accusations qui pleuvaient sur les National Archives, accusées, dans le film de Stone, de cacher sciemment des informations vitales.

« Il a fallu rappeler que 98 % des archives étaient déjà publiques », soulignait M. McReynolds hier. Il a également fallu rappeler et répéter à qui voulait l'entendre que les National Archives n'étaient pour rien dans le mystère jamais éclairci de la disparition d'un contenant en acier inoxydable qui devait contenir les restes du cerveau de Kennedy. Ce mystère, qui s'épaissit avec le temps, fut relancé avec la publication du film. (Le fameux contenant manquait apparemment lorsque la famille Kennedy remit ses biens aux archives en 1966).

Aujourd'hui, M. McReynolds s'interroge sur son attitude avec le cinéaste Stone. « Aurait-il fallu travailler avec lui ? Lui exposer notre point de vue avant la sortie de son film ? Une chose est certaine, nous avons été attaqués et forcés de réagir, après que des millions de personnes

eurent vu le film. Ce fut embêtant et compliqué ».

M. Stone et son équipe n'ont d'ailleurs à peu près pas fréquenté les National Archives et l'on peut penser qu'ils n'étaient pas intéressés à entendre leurs explications. M. McReynolds imagine que Stone a puisé la plupart des renseignements nécessaires à la réalisation de son film à un petit centre privé de Washington qui conserve des archives des assassinats de J.F. Kennedy et Martin Luther King. Les National Archives sont un organisme gouvernemental mais elles sont en même temps indépendantes, selon M. McReynolds.

Deux raisons sont invoquées pour expliquer la confidentialité de certains dossiers sur Kennedy : la protection des individus et la sécurité nationale. Conformément à la loi sur l'accès à l'information, une révision est présentement en cours qui pourrait aboutir à des divulgations prochaines. Mais c'est surtout sur le travail du comité de révision des archives qui doit être créé sous peu que misent les Américains qui suivent cette affaire de près.

M. McReynolds jure qu'il est beaucoup plus facile de gérer des dossiers publics que des informations secrètes, qui doivent être l'objet d'une vigilance extrême.

« Je suis le premier à souhaiter que de nouvelles informations soient rendues publiques », a-t-il déclaré hier devant quelques centaines d'archivistes. En attendant, les yeux se tournent vers Moscou où il n'est pas impossible que l'ex-KGB ait détenu des archives sur Lee Oswald, l'assassin du président.

Clark précise le rôle d'Ottawa dans divers champs provinciaux

Maurice Girard
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark affirme que le gouvernement fédéral continuera de jouer un « certain » rôle dans les six domaines de compétence qu'il offre exclusivement aux provinces.

Dans l'entente de Charlottetown, Ottawa propose de considérer « comme une sphère de compétence provinciale exclusive » les forêts, les mines, le tourisme, le logement, les loisirs et les affaires municipales et urbaines. Ce ne sera pas tout à fait le cas, dit M. Clark.

« Certains secteurs dans les six domaines continueront de relever du gouvernement fédéral. Par exemple, nous continuerons de nous occuper de logement pour les autochtones. Il y aura également certaines activités de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). Plusieurs questions font l'objet de négociations avec les provinces », a précisé le ministre, qui voulait rassurer son collègue Alan Redway (Don Valley East).

C'était donc, en ce lendemain de la

Fête du Travail, le retour des députés dans la capitale fédérale, deux semaines plus tôt que prévu, pour débattre du dossier constitutionnel. Et le chef de l'opposition officielle, Jean Chrétien, en a profité pour exiger que la Chambre des communes siège pendant la campagne référendaire pour que les élus s'occupent prioritairement d'économie.

Mais le gouvernement conservateur a répondu, par la bouche du premier ministre Brian Mulroney, qu'une vacance de la Chambre jusqu'au 26 octobre permettrait à tous les députés de défendre aux quatre coins du pays les vertus du projet de réforme, dont l'échec pourrait justement avoir de sérieuses conséquences sur l'économie, a-t-il ajouté.

Ainsi, si les principaux partis politiques — à l'exception du Bloc québécois — font l'unanimité derrière l'entente de Charlottetown, leurs divergences de vue sur la question économique n'ont pas été atténuées et elles ont été de nouveau exposées au grand jour hier au cours de la période des questions.

Investissements, suppression d'emplois, chômage, achat d'hélicoptères et autres questions connexes

ont quasiment dominé la période des questions de cette séance extraordinaire du Parlement.

« Le premier ministre est-il d'avis que cette Chambre devrait siéger comme prévu à compter du 21 septembre pour que nous puissions débattre de problèmes économiques ou prévoit-il reporter de deux mois ce travail ? », a demandé M. Chrétien.

La dirigeante du Nouveau Parti démocratique, Mme Audrey McLaughlin, a renchéri : « Que la Chambre siège ou non, il n'est reste pas moins qu'il incombe au gouvernement de mettre en place un programme de création d'emplois ».

« Nous sommes de retour pour parler Constitution, a répondu le premier ministre Mulroney. Quand nous aurons réglé ce problème... toute l'attention de la Chambre pourra se concentrer sur d'autres questions ».

De fait, le chef du gouvernement sera accaparé au cours des prochaines jours par la Constitution. « Pour nous, la campagne du OUI devrait commencer le 19 septembre », indiquait à la Presse canadienne son secrétaire de presse, Mark Entwistle.

Hydro fait passer les agriculteurs avant la sauvagine à Beauharnois

Louls-Gilles Francoeur

HYDRO-QUÉBEC a décidé d'autoriser une trentaine de producteurs agricoles à récupérer 420 hectares sous ses lignes à haute tension à proximité du canal de Beauharnois même si une bonne partie de ces terrains sont des milieux humides situés juste à proximité d'une aire de repos réservée à la sauvagine.

L'annonce de l'accord intervenu entre la société d'État, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la MRC de Beauharnois-Salaberry a provoqué un tollé hier auprès des groupes de conservation et des écologistes, qui bataillent depuis 20 ans pour dédier aux espèces ailiées les 20 kilomètres de rives du canal maritime dont une partie est propriété d'Hydro-Québec.

La société d'État a justifié sa décision par la nécessité de lutter contre la prolifération sur ses emprises d'un roseau, le phragmite, qui serait à l'origine d'une surpopulation de carouge à épaulettes. Les fermiers se plaignent des dommages que cet oiseau ferait à leur récolte. La société d'État a consenti des baux de cinq ans sur 600 de ses 2000 hectares sur les rives du canal. Quelque 420 hectares, où la phragmite est abondante, vont être récupérés par assèchement (creusage de fossés), nivelage (disparition des mares à sauvagine), le nettoyage et le fauchage.

Canards illimités, un organisme nord-américain voué à la protection de la sauvagine, a dépensé près de 2

millions \$ pour aménager la partie basse de milieu pour la sauvagine. Plus de 10 000 canetons ont vu le jour cette année dans cet aménagement, situé immédiatement à côté de la zone à phragmite qui servait de « zone tampon » à l'aire de repos.

Le président d'Héritage St-Bernard, M. Roland Côté, a dénoncé en termes très durs la « destruction d'une zone tampon qui fait partie intégrante, en réalité, de la zone protégée par le gouvernement fédéral ».

À son avis, « c'est une aberration indigne d'une société d'État ayant à cœur l'environnement que de retourner au secteur privé, et en particulier à la production agricole, un patrimoine public de cette importance. On se bat depuis 20 ans, comme bénévoles, pour obtenir que Québec intègre dans le patrimoine public des milieux humides d'ici, comme l'île Saint-Bernard ou les frayères du ruisseau Saint-Jean, pour apprendre, par ailleurs, la destruction d'un patrimoine aussi important par une société publique ».

Selon M. Côté, qui promet une chaude lutte au projet en voie de parachèvement, le geste d'Hydro-Québec est d'autant plus « injustifiable que partout en Amérique on voit les gouvernements racheter aux agriculteurs les milieux humides les plus importants pour protéger la sauvagine ».

La porte-parole d'Hydro-Québec, Mme Gaétanne Cummings, précisait de son côté que la société d'État avait plutôt fait preuve de sensibilité sociale en se mettant à l'écoute des

besoins du milieu agricole. La décision, a-t-elle dit, s'est par ailleurs appuyée sur le « vœu des autorités démocratiquement élues, soit celles de la MRC », qui représentent tout le monde, y compris les écologistes, précise-t-elle.

Le fondateur de la Société de protection de la sauvagine de cette région et un des artisans de la création d'une aire de repos d'oiseaux migrants sur les rives du canal, M. Aimé Leduc, accuse pour sa part Hydro-Québec d'avoir « injustement privilégié les agriculteurs qui, eux, ont pu se représenter eux-mêmes, un droit qui nous a été nié ».

Même surprise hier à la direction de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) où le directeur général, M. Christian Simard, n'en revenait tout simplement pas « dans un contexte où les citoyens et les groupes de pression sont en train de créer autour de Beauharnois une Zone d'intervention prioritaire (ZIP) afin de définir les priorités de conservation et d'aménagement de la région ».

Les ZIP sont l'équivalent des organismes constitués en Ontario et aux États-Unis pour élaborer les plans de restauration environnementale de la Commission mixte des Grands Lacs. Formés par les citoyens et les organismes populaires, ces organismes sont assistés par les corps publics. Ici, au Québec, ces organismes se butent aux corps publics qui ne les ont pas encore intégrés à leurs entreprises de dépollution ou de restauration.

tion de clôture ».

Les détails de cette dernière devraient être connus d'ici la fin du mois. Et pour le reste, le public devra patienter jusqu'au rapport final sur la gestion financière de l'organisme attendu en fin d'année.

◆ Dumont

Le président des Jeunes libéraux a justifié sa décision hier en disant que le Parti libéral, en appuyant l'entente du 28 août, « a fait le choix de se détacher de son programme » (le rapport Allaire). Comme le parti « bifurque de sa ligne de conduite constitutionnelle, il nous oblige à nous détacher de la campagne ».

M. Dumont est convaincu d'agir en conformité avec le mandat qui lui a été confié par les jeunes militants. Il rappelle qu'en se dissociant de la position officielle du parti, il s'en tient aux résolutions adoptées par les trois derniers congrès des Jeunes libéraux qui réclament l'autonomie complète du Québec dans ses champs de compétence.

« Le débat sur notre avenir doit s'élever au-dessus des considérations partisans ou électoralistes, dit-il. Ce doit être un débat d'idées ».

M. Dumont ne craint pas d'être la victime de la vindicte libérale. Il affirme qu'en dépit de son désaccord, il n'a « renié personne au sein de son parti ». Il souhaite qu'on en fasse autant avec lui, répétant qu'il restera « un libéral dans l'âme » quoi qu'il adienne, et que l'histoire de son parti est plus longue que celle d'un référendum.

Pourquoi ne pas carrément quitter ses fonctions et lever ainsi toute ambiguïté ? « J'ai une base politique », finit-il par admettre, après avoir tergiversé autour du thème : « je n'ai pas de raison de démissionner ». Il considère comme une hypothèse plausible qu'une démission de l'exécutif actuel de la Commission Jeunesse pave la voie à d'autres jeunes libéraux qui ont des convictions opposées.

M. Dumont convient qu'il pourrait y avoir ces prochaines semaines des « ajustements administratifs appropriés » pour que le matériel du Parti libéral ne puisse plus être utilisé pour combattre le camp du OUI.

Quelques minutes après qu'il eut évoqué ce scénario, une panne d'électricité plongea la salle de conférence de presse dans le noir. M. Dumont et ses acolytes s'esclaffèrent lorsqu'un journaliste leur dit que c'était là sans doute un avant-goût des « ajustements administratifs » à venir.

Le jeune politicien estime que la campagne qui s'ouvre va « diviser les Québécois » comme en 1980. Après le 26 octobre, dit-il, il y aura deux attitudes possibles : se serrer les coudes pour repartir à neuf, ou se replier sur des divisions malheureuses. Il souhaite que la première hypothèse se concrétise, lui permettant de demeurer ce qu'il « espère être resté : un bon libéral ».

Il n'ose faire de prédictions sur le résultat du vote le 26 octobre : « Les sondages sont serrés ». Mais il affirme qu'une victoire du OUI, « c'est plus ou moins le déclin du Québec pour les prochaines années ». Alors qu'une victoire du NON, « ça ouvre la porte à une nouvelle négociation ».

Le document rendu public par M. Dumont reprend l'essentiel des critiques faites sur l'entente par ses detracteurs au cours des derniers jours : on y trouve « peu de progrès réels », le partage des compétences représente « un *statu quo* remodelé », en main-d'oeuvre « un transfert incomplet », le *statu quo* en pratique « dans le domaine culturel, et de façon générale la « constitutionnalisation d'un fédéralisme dominant » ; il critique également le fait que cette entente entérine le déclin de la vision d'un pays fondé sur deux nations, entre autres en consacrant le principe de l'égalité des provinces au Sénat ; enfin, il s'en prend au fait que l'entente transfère aux tribunaux des pouvoirs importants dans la définition d'un troisième ordre de gouvernement autochtone.

Les auteurs concluent que « les Québécois ont atteint une maturité comme société. Ils ont une responsabilité envers les générations futures, ils ont une responsabilité envers leur histoire, (...) car cette entente ne représente pas un projet ambitieux pour le Québec ».

◆ Québec

La revalorisation du français écrit, telle qu'annoncée par le ministre de l'Éducation, n'impressionne pas outre mesure les professeurs de français ni les syndicats d'enseignants des commissions scolaires.

À l'Association québécoise des professeurs de français, hier, le président Michel Thérien y décelait « beaucoup de bonnes intentions » de la part du ministre de l'Éducation, mais peu d'actions concrètes et nouvelles.

M. Thérien insiste sur le fait qu'il faudrait qu'on tienne compte de la qualité du français non seulement dans les cours de français, mais dans toutes les matières : géographie, histoire et autres. Et que ce souci constant du français fasse l'objet non seulement d'une directive, d'une lettre d'encouragement, mais d'une obligation.

« Le français, on dit que c'est prioritaire, mais quand vient le temps de préparer les horaires, ça devient une matière comme les autres », déplore le porte-parole de 1200 professeurs de français, de tous les niveaux d'enseignement.

M. Thérien dénonce également le fait que la tâche des professeurs de français n'est pas modifiée pour leur permettre de vraiment corriger convenablement les écrits des étudiants. Si un enseignant a 150 élèves et qu'il les fait écrire trois fois par semaine, où va-t-il prendre le temps de corriger toutes ces copies ? se demande-t-il.

Quant à l'ajout de 3 millions \$ au budget des bibliothèques scolaires, il n'y perçoit qu'une goutte d'eau dans la mer, par rapport aux besoins criants de renouvellement. « Les collections sont dans un état lamentable ».

Du côté de la Fédération des enseignants de commissions scolaires (FECS), affiliée à la CEQ, le président Luc Savard souscrit à « la volonté de développer des moyens pour améliorer l'enseignement du français écrit », mais estime que les ressources financières et les outils manquent. Il trouve également bien imprécis les moyens mis de l'avant par le ministre Pagé.

Entre autres, il n'a pas tendance à voir le bien-fondé « de réduire le nombre d'objectifs à atteindre en français oral, au secondaire, pour mieux concrétiser l'accent sur le français écrit. M. Savard aurait préféré que les objectifs soient simplement révisés ou reformulés pour éliminer les recoupages. Il ne faut pas tomber dans l'excès de multiplier les exercices écrits, note-t-il, « il y a un équilibre à maintenir » entre l'écrit et l'oral.

Quant aux mesures concernant le développement du goût de la lecture, M. Savard rappelle que « développer le goût de la lecture ne se fait pas juste à l'école » et peut se faire, par exemple, dans le cadre d'activités parascolaires.

L'enseignement du français non plus « ne doit pas être du ressort seulement des professeurs de français », croit le président de la Fédération des enseignants de commissions scolaires. Mais les moyens pour y parvenir restent à déterminer.

◆ Bonner

sence d'un conflit entre deux États mais bien d'un attentat. L'Arzabaidjan veut mener un nettoyage ethnique (son interprète utilise en anglais le terme *ethnic clean-up*), en violant toutes les conventions internationales ».

Interrogée également sur les tendances différentes qui traversent le mouvement démocratique de l'ancienne URSS, Elena Bonner fait clairement savoir qu'« on est démocrate ou on ne l'est pas. Si on est démocrate, on respecte la démocratie ».

« L'intégrité territoriale est sous la responsabilité d'un gouvernement, et l'autodétermination relève des droits de l'homme, poursuit-elle. Le gouvernement est au service de l'homme, les démocrates doivent donc défendre l'autodétermination ».

Ne restez pas collé sur votre chaise. Écrivez-vous entre deux appels. C'est bon pour vos dos et vos dossiers.

PARTICIPATION

Poursuivant son exemple, elle évoque Vaclav Havel en Tchécoslovaquie, un authentique démocrate « qui a toujours cherché une solution pacifique et qui a quitté son poste en reconnaissant la volonté populaire », et elle égratigne le président de Géorgie Chevardnadze, « un soi-disant démocrate qui a envoyé des troupes (dans une république autonome) pour provoquer une guerre civile ».

Quant à Alexandre Soljenitsyne, qui demeure le plus célèbre dissident russe, « c'est un croyant orthodoxe et la religion est son credo personnel, dit-elle. Comme la religion orthodoxe devient de plus en plus une religion d'État, le fait que Soljenitsyne proclame haut et fort son appartenance à cette religion demeure dangereux. J'ai peur que son retour éventuel en Russie ne renforce les orthodoxes au dépens des autres religions ».

Elle avoue d'ailleurs faire plus confiance au musicien Rostropovitch qu'au célèbre écrivain...

Mme Bonner ouvrira ce matin un congrès consacré à un thème assez redoutable, « Mondialisation et nationalismes ». Cette conférence de trois jours qui se tient à l'Hôtel Quatre Saisons à Montréal permettra aussi de discuter accords commerciaux, réglementation des télécommunications, développement en communications sans fil, nouvelles technologies de l'information, etc.

9 septembre par la PC et l'AP

- 1991: les fonctionnaires fédéraux déclenchent la première grève générale de l'histoire de la fonction publique fédérale.
- 1990: les présidents George Bush et Mikhail Gorbatchev profitent d'un bref sommet à Helsinki pour réitérer leurs exigences, soit l'évacuation sans conditions du Koweït par les troupes irakiennes. Le président Bush profite de l'occasion pour proner une aide accrue à l'Union soviétique.
- 1987: l'aviation irakienne lance une série de raids contre des centrales, des usines et des installations pétrolières iraniennes.
- 1984: le pape Jean-Paul II arrive à Québec dans le cadre d'une visite de dix jours au Canada.
- 1976: décès du leader chinois Mao Tse-Toung à l'âge de 82 ans.
- 1967: Robert Stanfield est élu à la tête du Parti conservateur fédéral.
- 1965: au base-ball, Sandy Koufax lance un match sans coup sûr pour Los Angeles qui l'emporte 1-0 sur Chicago.
- 1963: en Chine, un panda géant naît pour la première fois en captivité.
- 1956: Elvis Presley donne la première de trois performances au Ed Sullivan Show.
- 1954: un tremblement de terre secoue l'Algérie tuant 1460 personnes; la nageuse torontoise Marilyn Bell devient la première personne à traverser le lac Ontario.
- 1949: un DC-3 explose en vol au-dessus du comté de Charlevoix. Vingt-trois personnes meurent, dont l'épouse d'un bijoutier de Québec, J.-Albert Guay. Guay et deux autres suspects monteront sur l'échafaud après leur procès.
- 1939: les Allemands encerclent Varsovie.
- 1930: Percy Williams établit à Toronto un record mondial d'athlétisme sur cent mètres en réalisant un chrono de dix secondes virgule trois.
- 1926: création du réseau NBC aux États-Unis.
- 1860: le navire à vapeur Lady Elgin entre en collision avec l'Augsusta: 330 personnes perdent la vie.
- 1825: le compositeur Ludwig van Beethoven fait à Vienne sa dernière apparition en public.
- 1776: le Continental Congress adopte le nom États-Unis d'Amérique, plutôt que Les Colonies Unies.
- 1760: les troupes anglaises occupent Montréal.
- 1087: William le Conquérant, premier roi d'Angleterre, meurt dans un accident de cheval.
- Ils sont nés un 9 septembre: Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, homme d'État français (1585-1642); le physicien et médecin italien Luigi Galvani (1737-1796); le chanteur français Claude Nougaro (1929-); l'acteur Cliff Robertson (1925-); l'acteur Michael Keaton (1951-); l'actrice Kristy McNichol (1961-).

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Les fêtes

nant venus à la conclusion que les Montréalais souhaitaient des fêtes de clôture à l'enseigne de la sobriété, des gestes simples et marquants sus-

ceptibles de rallier les Montréalais. « Tout en niant que la Corporation des célébrations ait pris dans le passé quelque engagement que ce soit à l'égard des fêtes de clôture, le directeur général a finalement admis que la programmation définitive sera vraisemblablement d'un autre calibre que celui du « temps fort », comparable aux cérémonies d'ouverture et aux trois grands spectacles de l'été, que promettait initialement la Corporation.

« Il faut comprendre que certains secteurs de revenus se sont avérés

plus faibles en raison de la température, a-t-il expliqué, tels la vente de nourriture, de boissons alcooliques et de produits de commercialisation. Ce n'est pas catastrophique puisque d'autres activités comme *Le Grand Jeu de nuit* ont remporté un succès inespéré ».

Selon certaines sources internes, la Corporation aurait néanmoins examiné divers scénarios de financement extraordinaires, notamment celui de la tenue d'un casino qui aurait finalement été écarté.

Au cours d'une entrevue téléphonique, le directeur de la Corporation a confirmé que certains employés ont perdu l'usage de leur téléphone cellulaire et de leur voiture de courtoisie « dès la fin de l'événement dont ils étaient responsables, tel que convenu avec les commanditaires ».

« Les équipes ont respecté intégralement leur budget, a conclu M. Petit. Le mot d'ordre est de ne pas faire d'excès. Nous travaillerons toute la semaine encore sur la programma-

LE DEVOIR

Renseignements.....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Publicité.....	(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305	

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....	(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....	1-800-463-7559

**Service à la clientèle
LE DEVOIR**

211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7814 Tél.: (514) 98 0-B-D-I-C

La maison des intangibles

Les sans-emploi baissent les bras moins vite qu'il y a dix ans

Catherine Léconte

LES SANS-EMPLOI qui renoncent à chercher du travail — et qui ne sont donc plus comptabilisés statistiquement parmi les chômeurs — sont moitié moins nombreux actuellement qu'au cours de la précédente récession il y a dix ans, et ce regain de coeur à l'ouvrage est particulièrement marqué au Québec.

Dans le numéro d'automne de sa revue *Perspective*, publié hier, Statistique Canada fait remarquer cette relative diminution du nombre des « travailleurs découragés » et s'interroge sur les raisons de cet apparent optimisme des sans-emploi, alors même que l'aggravation du chômage au début des années 1990 a été « presque aussi sérieuse » qu'au début des années 1980.

Jusqu'ici, le nombre de travailleurs découragés (définis comme des personnes sans emploi qui désirent travailler mais qui ne cherchent pas d'emploi car elles ne croient pas pouvoir en trouver un qui soit satisfaisant) variait en fonction des cycles de l'activité économique : ce nombre, comme celui des chômeurs, tendait à s'élever quand l'économie allait mal, et vice versa. Par exemple, le nombre de travailleurs canadiens découragés avait presque doublé entre mars 1981 et mars 1983, pour atteindre 197 000.

Or, leur nombre n'a que légèrement augmenté au cours de la récession actuelle, passant de 70 000 en mars 1989 à 99 000 en mars 1992, et ce dernier chiffre est en fait à peine supérieur à celui enregistré en mars 1986, alors que l'économie canadienne était en croissance pour la quatrième année consécutive. On observe d'ailleurs un phénomène semblable aux États-Unis.

Ernest Akyeampong, économiste

à la division des enquêtes sur le travail de Statistique Canada, avance quatre explications :

■ la diminution relative des jeunes dans la population active ;

Les jeunes (15 à 24 ans) ne représentent plus que 18 % de la population totale en âge de travailler, contre 23 % en mars 1983. Rien d'étonnant, mathématiquement, à ce que la proportion — traditionnellement élevée — de jeunes dans la population « découragée » diminue elle aussi ;

■ l'effort accru de formation ;

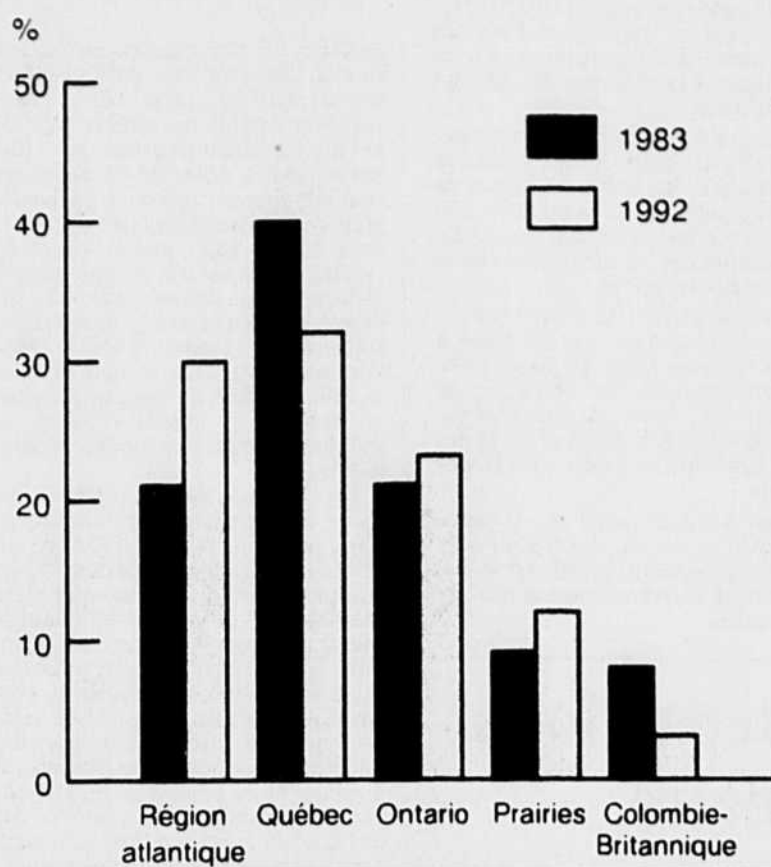
Vu les faibles perspectives d'emploi, nombreux sont ceux qui reprennent ou continuent leurs études plutôt que de demeurer dans la population active ou d'y entrer. En font foi les nombreuses inscriptions dans les écoles, collèges et universités et la forte augmentation de la participation aux programmes de perfectionnement professionnel et technique parrainés par les employeurs et les gouvernements. Le nombre de nouveaux inscrits aux programmes de formation financés par l'assurance-chômage a ainsi presque triplé entre 1989 et 1990 ;

■ la popularité de la pré-retraite ;

Le taux d'activité des Canadiens âgés de 55 à 64 ans est passé de 79 % en 1975 à 63 % en 1991, notamment parce que les modifications apportées au Régime des rentes du Québec en 1984 et au Régime des pensions du Canada en 1987 rendent la retraite anticipée plus attrayante financièrement ;

■ l'espoir d'être rappelé par l'ancien employeur ;

Jusqu'en 1984, le nombre de travailleurs découragés était habituellement le double de celui des travailleurs attendant d'être rappelés. Depuis, le rapport s'inverse graduellement : pour 99 000 découragés en mars dernier, il y avait 108 000 optimistes attendant un rappel de leur



Source : Enquête sur les perspectives d'emploi

ex-employeur. Optimisme observé surtout chez les hommes adultes, et dont les données disponibles ne permettent pas de dire s'il est justifié ou pas.

Par ailleurs, M. Akyeampong souligne que le profil démographique du découragé n'est plus le même qu'il y a 10 ans. Il est moins jeune (alors qu'en 1983, près d'un travailleur découragé sur trois avait entre 15 et 24 ans, ce rapport n'est plus que de un sur cinq en 1992) et plus instruit

(ceux qui ont fait des études post-secondaires représentent le quart des découragés contre 14 % en 1983).

En 1992, le découragé est aussi souvent un homme qu'une femme, alors qu'en 1983 le nombre de femmes était de 30 % supérieur à celui des hommes. Et c'est moins souvent un Québécois : aujourd'hui, sur le nombre total de travailleurs canadiens découragés, un sur trois habite au Québec, alors qu'en 1983, la proportion était de deux sur cinq.

Les voituriers-remorqueurs indépendants créent une coopérative d'achat

Claude Turcotte

APRÈS BIEN des colères et des craintes de se voir écrasés par des concurrents trop forts, les petits propriétaires indépendants de camions-remorqueurs ont décidé de prendre le taureau par les cornes et de se bâtir une force collective avec l'objectif de devenir un jour aussi important que le plus grand des transporteurs américains. Les 55 000 camionneurs canadiens visés sont donc invités à faire partie d'une coopérative, qui offrira des services d'achat et de formation.

Une telle coopérative a déjà été créée par une coalition des associations de voituriers-remorqueurs au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Alberta. Il s'agit maintenant d'aller recruter, un par un, ces membres qui resteront propriétaires de leurs camions. Il s'agit en fait d'une coopérative d'achat de biens et services, une sorte de « Club Price » pour camionneurs. Dès le 1er octobre prochain, la coopérative pourra offrir du pétrole à ses membres, puis viendront par la suite les achats d'assurances, de pneus, de camions et de remorques.

Plus le nombre des membres sera élevé, plus la force de marchandage de la coopérative sera grande. Par exemple, au Québec seulement l'an dernier, les 12 500 voituriers-remorqueurs ont consommé 58 millions de litres de pétrole. Selon M. Pierre Miller, président de la coopérative, le revenu brut de ce type de camionneur est de 100 000 \$ par année, soit environ un dollar du mille pour un trajet annuel de 100 000 milles ; toutefois il ne reste qu'un revenu net de 20 000 \$, ce qui veut dire que ses coûts de fonctionnement sont de 80 cents du mille.

Les instigateurs de la coopérative veulent ramener ce coût à 68 ou 70 cents du mille, ce qui permettrait d'augmenter le revenu net de 40 % et de donner aux membres une capacité de concurrence qu'ils n'ont tout simplement pas dans le contexte actuel. La baisse des coûts proviendrait essentiellement des économies provenant d'un pouvoir d'achat plus efficace et d'une meilleure gestion. La coopérative aura aussi pour mission la formation de ses membres.

Cette approche collective pour résoudre les problèmes aigus des camionneurs-voituriers est le résultat d'une longue réflexion d'un groupe de travail mis sur pied par le ministère fédéral des Transports. Ces travaux ont révélé l'existence d'une différence de 9 % dans les coûts de fonctionnement entre les transporteurs américains et canadiens. Quatre propositions ont alors été suggérées pour éliminer cette différence. L'idée d'une coopérative d'achat est venue de là et le ministre des Transports l'a fortement endossée.

Mais pour y donner suite, il fallait une organisation et un personnel, d'où la décision d'Ottawa d'accorder une subvention de 3 millions \$ pour aider à la réalisation bien concrète du projet. Bien que le ministre Jean Corbeil souhaitait la formation d'une seule coopérative, il y a quand même deux groupes et deux coopératives, celle qui aura son siège social à La Chine et une autre qui s'installera dans l'Ouest.

La Coopérative canadienne des propriétaires de camions-remorqueurs indépendants (le nom officiel), qui présentait son projet hier, recevra une tranche de 1,8 million \$ qu'elle devra dépenser dans une période maximale de trois ans à des fins d'organisation et surtout de recrutement.

EN BREF...

L'Australie accuse le Canada de dumping

OTTAWA (PC) — Les producteurs de porc du Canada s'étonnent que des accusations de dumping soient portées contre eux par un pays comme l'Australie, « dont les exportations de produits agricoles au Canada sont de 10 fois supérieures à ses importations de produits agricoles canadiens ». De plus, signale leur porte-parole, Tom Smith, le porc canadien représente moins d'un demi pour cent de tout le porc vendu en Australie. M. Smith, qui est président du Conseil canadien des producteurs de porc, a rappelé qu'il a fallu des négociations ardues, pendant toute une décennie, avant que le Canada n'obtienne le droit d'exporter du porc en Australie, en 1990. « Certains éléments du secteur porcin en Australie n'ont jamais accepté cette décision, a-t-il accusé, et ils recourent depuis ce temps à différentes tactiques pour qu'un embargo soit imposé. » Seuls le Canada et la Nouvelle-Zélande, a souligné M. Smith, ont la permission de livrer du porc en Australie, un pays qui est lui-même exportateur de porc, « ce qui rend difficile à croire que le porc canadien puisse avoir un impact sur l'industrie porcine australienne ». Les producteurs canadiens ont l'appui du ministre fédéral de l'Agriculture, Bill McKnight.

L'indicateur de la Royale progresse

L'ÉCOINDICATEUR de la Banque royale a progressé pour un sixième trimestre consécutif au cours de la période d'avril à juin. L'écoindicateur se situe à 104,28, soit une hausse de 3 % par rapport au trimestre précédent. Cinq des sept composantes de l'écoindicateur se sont accrues au cours du dernier trimestre, dont celle du rapport cours/bénéfice de la Bourse de Toronto et celle de l'industrie des biens durables. Les économistes de la Banque Royale prévoient que le PIB augmentera de 2,2 % au Canada en 1992 et de 4,4 % en 1993. (PC)

Prolongation pour Bombardier

LE GROUPE des avions commerciaux de Boeing a décidé de se prévaloir de son option de sous-traiter à Bombardier la fabrication de tronçons de fuselage arrière pour le Boeing 767, fabriqués par Canadair, pour un montant d'environ 70 millions \$ Can. Cette option permet à Canadair de continuer ses livraisons jusqu'au premier trimestre de 1996. « Nous sommes très heureux de recevoir ce prolongement de commande de notre important client de longue date », a déclaré M. Robert Brown, président du Groupe aéronautique, Amérique du Nord, de Bombardier. Canadair fabrique le tronçon de fuselage arrière de 9,5 m pour le Boeing 767 depuis 1979. A ce jour, 442 avions Boeing 767 ont été livrés à 46 compagnies aériennes dans le monde, et les commandes fermes pour toutes les versions de l'avion totalisaient 605 au 31 juillet 1992.

Seagram rachète des actions

SEAGRAM a fait savoir hier que son conseil d'administration avait jugé que le rachat d'une partie de ses actions constituerait un placement approprié et souhaitable et l'avait autorisé à acquérir jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation. Cette opération, qui pourrait porter sur 18 760 000 actions, débute le 25 septembre prochain et se prolongera sur 12 mois. Or, au 31 août 1992, la compagnie avait déjà racheté 6 891 200 actions ordinaires à un prix moyen de 29,48 \$ dans le cadre d'un programme de rachat antérieur, venant à expiration le 24 septembre. Le 1er juin dernier, il y avait eu fractionnement des actions de Seagram, à raison de quatre pour une. (PC)

Bénéfice record pour Wise

MAGASINS WISE a rapporté hier, pour le deuxième trimestre terminé le 3 août 1992, un bénéfice sans précédent de 6 098 000 \$, ou 1,08 \$ l'action, comparativement à un bénéfice de 106 000 \$, ou 2 cents l'action, au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires a été, durant le trimestre, de 54 498 000 \$, comparativement à 23 690 000 \$ durant le même trimestre, un an plus tôt. Pour le premier semestre, le bénéfice a atteint 5 782 000 \$, ou 1,02 \$ l'action, au regard d'une perte de 393 000 \$, ou 7 cents par action, pour les six premiers mois de l'exercice 1991. Les ventes ont atteint, durant le semestre, 73 626 000 \$, à comparer à 42 169 000 \$, au terme de la période correspondante, l'an dernier. (PC)

Abitibi-Price vend sa section distribution

TORONTO (PC) — Abitibi-Price Inc. a annoncé hier la vente de ses entreprises de distribution de papier et de produits pour usages industriels à Alco Standard Corporation, de Pennsylvanie. La compagnie avait déjà annoncé cette transaction au mois de mai. La transaction touche les compagnies Papiers Inter-Cité, Barber-Ellis Fine Papers et Price Daxion, au Canada, et Whitaker Carpenter Paper Company, aux États-Unis.

Kruger réduit sa production

KRUGER a annoncé la modification d'une machine à papier de son usine de Trois-Rivières, qui réduira de 35 000 tonnes sa production annuelle de papier journal. La machine modifiée devrait produire, dès le deuxième trimestre de 1993, du papier SC-A, c'est-à-dire surcalandré de catégorie A, papier utilisé pour les revues, les encarts et les circulaires.

Les USA surveillent de près les industries culturelles canadiennes

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Les États-Unis exerceront des représailles contre le Canada si l'exclusion des industries culturelles de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) cause des préjudices à l'économie américaine.

C'est la mise en garde qu'a lancée hier la représentante américaine au Commerce Carla Hills, alors qu'elle comparait devant le comité sénatorial des Finances pour présenter le texte de l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Comme il l'avait fait dans le cas de l'Accord de libre-échange canado-américain, le gouvernement canadien a insisté pour que les industries culturelles soient exclues de l'entente nord-américaine. Les États-Unis se sont opposés à cette idée, mais l'exclusion s'est retrouvée dans le volumineux texte de 1078 pages de l'entente, rendu public hier.

Mme Hills a cependant déclaré hier que les Américains n'abandonnaient pas la partie, et qu'ils ne reconnaissent pas l'exclusion des industries culturelles.

« Si nous subissons quelque préjudice économique que ce soit (en raison de cette exclusion), nous nous réservons le droit d'exercer des représailles », a-t-elle lancé.

Elle a affirmé que les États-Unis avaient adopté la même attitude dans le cadre de l'accord bilatéral.

Un sénateur démocrate du Michigan, M. Donald Riegle, a demandé à Mme Hills si la mise en oeuvre de l'accord nord-américain aurait des conséquences sur la dispute commerciale canado-américaine impliquant Honda.

Le service américain des douanes a déterminé en mars dernier que les voitures Honda Civic fabriquées en Ontario en 1989 et au début de 1990 n'avaient pas un contenu nord-américain suffisant pour bénéficier des avantages de l'Accord de libre-échange bilatéral.

L'entente nord-américaine fait passer de 50 à 62,5 % le contenu nord-américain nécessaire pour bénéficier d'une franchise de droit, mais elle vient également préciser les ré-

gles qui permettent de calculer ce contenu. Il s'agissait là d'un des problèmes qui étaient au coeur de la dispute impliquant Honda.

Mme Hills a indiqué hier que les nouvelles règles pourraient s'appliquer à ce conflit s'il n'est toujours pas réglé au moment de la mise en oeuvre de l'entente.

« Si les nouvelles règles s'appliquent, il est possible qu'elles mettent fin à la dispute », a-t-elle déclaré.

C'est cependant la politique partisane qui a marqué la comparaison de Mme Hills hier.

D'entrée de jeu, le président du comité des Finances, le sénateur démocrate du Texas Lloyd Bentsen, a accusé le président George Bush de politiser le débat. M. Bush s'en est pris récemment au candidat démocrate Bill Clinton parce qu'il n'était pas prêt à prendre position sur l'entente de libre-échange nord-américaine.

Le sénateur Bentsen a affirmé qu'il était irresponsable de demander à quelqu'un d'approuver en 15 jours une entente qui a nécessité 15 mois de négociations et qui compte 1078 pages de textes et plus de 1000 pages de tarifs.

Le sénateur a soutenu que l'attitude de l'administration Bush ne facilitera pas l'adoption de l'entente au Congrès, à majorité démocrate.

Les sénateurs démocrates membres du comité ont effectivement attaqué l'entente, notamment parce qu'elle ne protégerait pas suffisamment l'environnement et les travailleurs américains.

Le sénateur démocrate du Montana Max Baucus a notamment demandé à Mme Hills pourquoi les négociateurs avaient simplement inclus dans le texte de l'entente une déclaration commune sur la protection de l'environnement, au lieu d'accepter une proposition du Canada, beaucoup plus sévère. En vertu de cette proposition, un pays pourrait exercer des représailles contre un autre pays si ce dernier abaissait ses exigences environnementales pour attirer les investissements.

DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ
POUR LES
ENFANTS
HANDICAPÉS
DU QUÉBEC

2300 Ouest, boulevard René-Lévesque,
Montréal (Québec) H3H 2R5
Tél.: (514) 937-6171

Conseiller-ère en éducation chrétienne / Conseiller-ère pédagogique en enseignement religieux et moral (80 %)

Cet emploi comporte des fonctions de conseil auprès du personnel cadre ainsi que d'animation du personnel affecté à la pastorale et à l'enseignement moral et religieux. Il comprend aussi les relations avec les autorités religieuses compétentes.

Exigences

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un des champs suivants : théologie, sciences religieuses ou pastorale
- Mandat de pastorale émis par l'évêque du diocèse où se trouve la Commission scolaire

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard à 13 h le 11 septembre 1992 à l'attention de Jacques Fraser.

B A L D W I N
C A R T I E R

10, BOUL. DES SOURCES
POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) H9S 5K8

La Commission scolaire souscrit aux divers programmes d'égalité des chances dans l'emploi.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
1800.52	- 1.86
TSE-300	
3451.95	- 4.87
Dow Jones	
3260.59	- 21.34
Dollar canadien (US Cents)	
82.88	- .54
Or (New York-US\$)	
342.45	+ .65

(PC)



LA CORPORATION DU
GROUPE LA LAURENTIENNE



PIERRE MATUSZEWSKI

La Corporation du Groupe La Laurentienne annonce la nomination de monsieur Pierre Matuszewski à titre de Vice-président et Trésorier.

Monsieur Matuszewski compte à son actif une vaste expérience en gestion financière acquise auprès de grandes sociétés de courtage au Canada. Détenteur d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université Laval et d'un MBA de l'Université McGill, monsieur Matuszewski se verra confier les activités de financements, les relations avec les investisseurs, la gestion des liquidités ainsi que la gestion de risques. Il participera également à des projets d'acquisitions, de désinvestissements et de réorganisation et ce, pour le bénéfice de la Corporation et de ses compagnies membres.

Le Groupe La Laurentienne oeuvre dans les secteurs de la banque et des assurances. Il est présent sur le marché canadien et, sur le plan international, principalement au Royaume-Uni et aux États-Unis.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La presse accuse l'ANC de préférer la révolution à la négociation

Un dirigeant noir admet que le mouvement a enfreint les ordres de la justice

d'après Reuter et AFP

JOHANNESBURG — Le massacre du Ciskei, qui a eu lieu alors que l'ANC menaçait de prendre d'assaut la capitale du bantoustan, marque un changement de tactique de l'organisation noire, qui semble aujourd'hui préférer la révolution à la négociation, ont déclaré hier les observateurs politiques et journalistiques.

Ces derniers condamnent l'attitude du dirigeant du Ciskei Oupa Gqozo, mais estiment que l'ANC doit également assumer sa part de responsabilité dans la confrontation.

« Les manifestants n'étaient rien d'autre que de la chair à canon, en dépit des protestations de l'ANC concernant son droit de manifester », déclare Wim Booysse, consultant en risques politiques.

« L'enjeu, c'est le pouvoir, que l'ANC veut obtenir en déstabilisant les dirigeants des foyers tribaux qui

lui sont opposés », ajoute-t-il.

Quelque 60 000 partisans de l'ANC menés par des responsables du Parti communiste sud-africain s'étaient rassemblés lundi pour une marche sur la capitale, Bisho, où ils comptaient réclamer le départ du dirigeant Oupa Gqozo. Les troupes du bantoustan ont alors ouvert le feu sur la foule.

« L'ANC savait que Gqozo réagirait probablement de manière violente, déclare un diplomate. Le mouvement pensait peut-être que la manifestation provoquerait une crise et leur procurerait un avantage politique ».

De son côté, le plus grand quotidien sud-africain, le *Star*, écrivait hier que l'ANC a eu tort de « protester d'une manière tellement provocante, qu'il était pratiquement inévitable qu'il y ait des victimes ».

« Les tenants de l'action de masse

au sein de l'ANC ont du décider qu'un bain de sang était le prix à payer. Si c'est le cas (...) cela relève d'un cynisme politique extrême ».

Le quotidien financier *Business Day* estime pour sa part que « l'ANC s'est engagé sur la voie révolutionnaire. Si le président de l'ANC Nelson Mandela renonce à son engagement à négocier pour être mené par des militants extrémistes, l'avenir est porteur de peu d'espoir », ajoute le journal.

Selon *Business Day*, le tort d'Oupa Gqozo n'est pas d'être le dirigeant d'un bantoustan, mais plutôt d'être en froid avec l'ANC. « Aucune manifestation n'est prévue dans le Transkei voisin, dont le dirigeant Bantu Holomisa est ouvertement proche de l'ANC », remarque *Business Day*.

Pour John Kane-Berman, directeur de l'Institut sud-africain des relations entre les races, l'ANC a ob-

tenu ce qu'il cherchait.

« Mais il est choquant que les forces de sécurité n'aient pas encore appris à réagir à la provocation sans causer des pertes en vies humaines. Jusqu'à ce qu'ils apprennent, le cycle de violence va continuer », affirme-t-il.

L'ANC, qui considère la fusillade comme un massacre de manifestants pacifiques exerçant leur droit de manifester, a pris le dirigeant du Ciskei, Oupa Gqozo, pour cible.

L'organisation noire cherche également à renverser le président Lucas Mangope, du foyer tribal du Botswana, ainsi que le dirigeant du KwaZulu, Mangosuthu Buthelezi, également chef du Parti de l'Inkatha.

Oupa Gqozo, qui a pris le pouvoir en mars 1990, est considéré comme le dirigeant le plus vulnérable. L'ANC et le Parti communiste sud-africain bénéficient de l'absence

soutien assez important au Ciskei.

Par ailleurs, le chef des services de renseignement de la branche armée de l'ANC, Ronnie Kasrils, a admis hier que le mouvement avait sciemment enfreint les restrictions mises par un tribunal à la manifestation de l'ANC qui a tourné lundi à la tragédie.

Un juge du Ciskei avait autorisé lundi matin la manifestation de l'ANC vers Bisho, la capitale du Ciskei (petite ville située à environ 4 km de la frontière sud-africaine), mais ordonné que la foule s'arrête au stade — qui se trouve à l'entrée de Bisho — et n'aille pas jusqu'au centre-ville, où se trouve le siège du gouvernement. L'ANC exigeait le départ du pouvoir de l'homme fort du Ciskei, le général Oupa Gqozo.

Or, M. Kasrils a déclaré à King William's Town (ville sud-africaine limitrophe du Ciskei) à l'agence sud-

africaine SAPA que les organisateurs avaient donné pour instruction à un groupe de manifestants « de sortir du stade et de passer à travers un trou » dans le grillage entourant le stade afin de se glisser dans le centre-ville.

« Le plan était d'aller aussi vite que possible dans le centre de Bisho que nous aurions occupé de manière pacifique », a affirmé M. Kasrils, qui a indiqué que les manifestants avaient été surpris par la réaction des soldats, pensant qu'ils n'oseraient pas ouvrir le feu.

Cet aveu de M. Kasrils — qui est aussi un dirigeant de premier plan du Parti communiste sud-africain (allié de l'ANC) et est considéré par Pretoria comme l'un des chefs de file du courant dur au sein de l'ANC — risque fort d'accroître les sévères critiques déjà formulées contre l'ANC.

La fusillade du Ciskei pose le problème des bantoustans

Frédérique Sprang

collaboration spéciale

LA FUSILLADE de la police du Ciskei contre des manifestants de l'ANC, qui s'est soldée par une vingtaine de morts et près de 200 blessés, lundi après-midi, repousse de nouveau, la paix civile en Afrique du Sud.

Cette tuerie, dont le gouvernement sud-africain et l'ANC se renvoient la responsabilité, illustre l'épineux problème de l'existence des bantoustans indépendants, tel que le Ciskei, mais aussi le regain de tensions politiques que génère la perspective d'élections générales, d'ici un an. Leur enjeu, la formation d'un nouveau Parlement multiracial et démocratique et l'élaboration d'une nouvelle constitution.

Pour Nelson Mandela, « le massacre de Bisho devrait alerter tous les Sud-Africains. Le président De Klerk continue d'encourager l'idée d'un régionalisme puissant, en marge de tout processus démocratique, en incluant les homelands », faisant allusion au forum du gouvernement réunissant lundi les tenants

d'un fédéralisme ardemment défendu par les homelands et les partis conservateurs d'extrême droite.

Régionalisme, fédéralisme, des mots qui empoisonnent les négociations depuis huit mois, et qui ont mené le second forum des négociations Codesa 2 à l'échec, le 15 mai dernier. Au-delà des différences de point de vue « constitutionnels », l'enjeu est bien évidemment, dans un futur proche, le rapport des forces électorales. L'électorat blanc, favorable aux trois quarts au gouvernement, pèse peu face à l'électorat noir, numériquement écrasant.

D'où l'importance dans le dispositif politique du gouvernement, des homelands indépendants ou autonomes. Créés au moment du grand apartheid, ces États fantômes gouvernés par des dirigeants de circonstance dévolus à Pretoria, ils servaient de réservoirs de main d'œuvre noirs, privé du droit de cité dans le pays blanc. Un état de fait violemment critiqué par les mouvements anti-apartheid et la communauté internationale.

La création des homelands permettait aussi à l'Afrique du Sud de

contrôler un prolétariat noir enclin à grossir les rangs de l'ennemi, l'ANC. Peu importe que les droits de l'homme y soient bafoués, plus encore qu'en Afrique du Sud, pourvu que ces États barrent la route aux mouvements de libération. Aujourd'hui, la situation n'y a guère changé. Procès arbitraires, emprisonnement, chasse à l'activiste anti-apartheid, y sont monnaie courante. De plus, n'étant pas reconnu par les Nations unies, ces homelands, qui n'ont d'indépendants que le nom, ont les coudees franches pour se livrer aux basses besognes auxquelles l'Afrique du Sud, en quête de crédibilité internationale, a cessé de se livrer.

Profitant de la prodigalité et de la tutelle de Pretoria, les homelands indépendants sont supposés, le jour venu, apporter au gouvernement blanc un appoint de voix « noires ». Un apport insuffisant, cependant, pour espérer l'emporter. En revanche, avec un système de fédérations, le gouvernement et ses alliés des bantoustans, sont sûrs de demeurer dans l'arène du pouvoir. D'où l'idée, parallèlement, d'une assemblée élue majoritairement, d'un Sénat représentant les minorités régionales, élu

au système proportionnel ayant un droit de veto sur les décisions de l'Assemblée nationale élue au suffrage universel sur la base d'un scrutin majoritaire. Une proposition gouvernementale responsable de l'échec de Codesa. Autre issue du fédéralisme, la création d'un État blanc (proposition du Parti conservateur et de l'extrême-droite) comme il y aurait un État zoulou, tswana, etc.

C'est aussi sur une base ethnique que le gouvernement, pour revenir au Ciskei, aida le chef du Ciskei en 1991, le brigadier Oupa Gqozo, à créer le Mouvement démocratique africain. Un mouvement « khosa » destiné à éliminer l'ANC. L'ethnie khosa, dont est issu Nelson Mandela, a été séparée artificiellement en deux territoires, le Ciskei et le Transkei. Ce dernier, dirigé par le général Holomisa est favorable à l'ANC. Le Mouvement démocratique africain auquel, bon gré, mal gré, tous les fonctionnaires du Ciskei sont « invités » à adhérer, n'a cependant pas réussi dans son entreprise.

Les militants de l'ANC, du Parti communiste et d'organisations religieuses anti-apartheid, sont l'objet

d'intimidation, de représailles et d'emprisonnements arbitraires. Ce qui laisse mal présager de la loyauté des élections à venir. Le gouvernement sud-africain, loin de sanctionner les violations perpétuelles des droits de l'homme, en Ciskei et ailleurs, semble, par son silence, y consentir. C'est du moins l'une des critiques formulées par l'ANC.

C'est donc lundi, au moment où le gouvernement réunissait un forum « régionaliste » que l'ANC a décidé la contre-attaque, en organisant une marche de 100 000 personnes, dans le Ciskei. Une manifestation à hauts risques puisque le massacre avait été évité de justesse, le 4 août dernier, première journée de grève générale. Oupa Gqozo avait déployé des soldats armés jusqu'aux dents à la frontière, pour empêcher toute progression des manifestants, qui ont dû leur salut à la présence, sur les lieux, d'un observateur des Nations unies et du secrétaire général

des Accords de paix sud-africains.

L'objectif avoué de la marche de l'ANC, lundi, « renverser le brigadier ». Ou du moins soumettre l'existence de son gouvernement « illégitime » selon l'ANC, au référendum des habitants. Une consultation qu'il a toujours refusée, par le chef du Ciskei. Malgré les appels à la paix de Desmond Tutu, hier, qui condamnait « la folie de la violence », l'ANC s'est lancé dans un vaste mouvement de protestation contre les « gouvernements anti-démocratiques des homelands ».

Une tactique politique qui ne doit rien aux derniers événements et qui pourrait permettre de comprendre pourquoi l'ANC ne reprend pas de négociations officielles avec le gouvernement. Immobilisé à la table de Codesa, l'ANC devrait faire l'agneau, quand ses intérêts politiques et son électorat potentiel lui demandent de faire le loup. La situation est donc plus explosive que jamais.

Accord politique en Angola

LISBONNE (Reuter) — Le MPLA au pouvoir à Luanda et l'UNITA, ancien mouvement rebelle, ont décidé de former un gouvernement de coalition après les élections qui auront lieu ce mois-ci en Angola, quel qu'en soit le résultat, a rapporté hier la télévision portugaise.

« La proposition a été présentée par le groupe d'observateurs du processus de paix et officiellement acceptée par les deux parties », a dit une représentante qui a cité une information de dernière minute en provenance de l'ancienne colonie portugaise.

De hauts responsables des pays de ce groupe d'observateurs — Portugal, États-Unis et Russie — sont actuellement à Luanda.

Ils devaient rencontrer hier le président Jose Eduardo dos Santos, dirigeant du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), et Jonas Savimbi, chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

L'annonce d'un accord sur la formation d'un gouvernement de coalition intervient à la suite d'une rencontre de deux heures et demie, lundi à Luanda, entre le président Dos Santos et Jonas Savimbi.

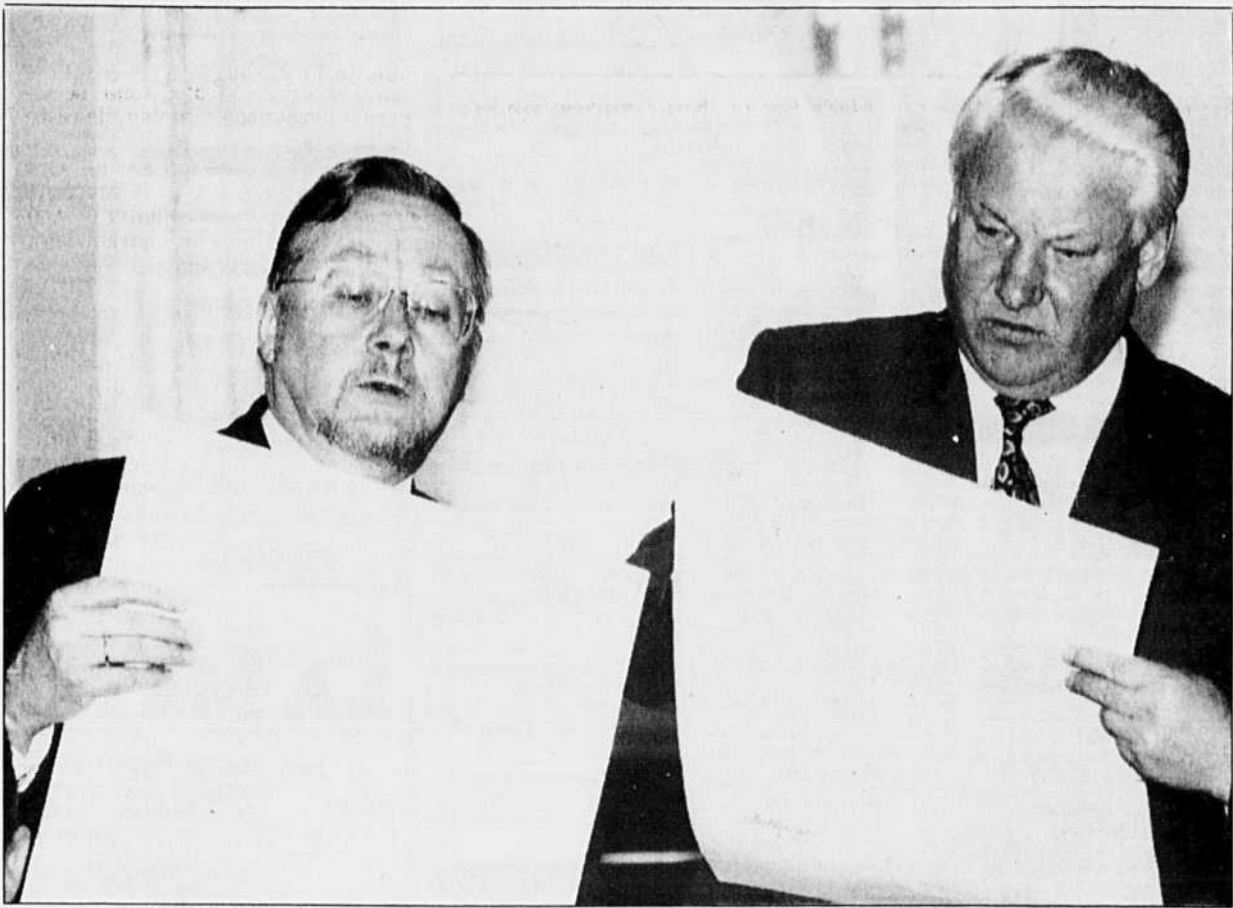


PHOTO AP

L'armée russe va quitter la Lituanie

Les présidents Vytautas Landsbergis, de Lituanie, et Boris Eltsine, de Russie, ont signé hier un calendrier pour le retrait des troupes de l'ex-URSS de Lituanie d'ici à la fin août 1993. « La Lituanie et la Russie souhaitent renforcer leur confiance mutuelle et accroître la coopération. Le principal obstacle sur ce chemin a commencé à diminuer », a déclaré le président Landsbergis lors d'une conférence de presse.

Amine Gemayel craint la partition du Liban

Sylviane Tramier

L'ANCIEN président du Liban Amine Gemayel estime que les élections, qui se sont tenues dans son pays trois dimanches de suite depuis le 23 août ont fragilisé les institutions démocratiques et créé un climat de partition du Liban.

« Je me demande si l'objectif du gouvernement libanais n'était pas, en tenant ces élections, de casser le pays et de livrer chacune de ses parties à l'hégémonie étrangère », a dit l'ancien président libanais.

De passage à Montréal avant de se rendre à Québec où il devait participer à un symposium international marquant le bicentenaire des institutions parlementaires du Québec, M. Gemayel a exprimé au *DEVOIR* son amertume face au « lâche soulagement qu'éprouvent les grandes puissances devant la situation libanaise ». Car, dit-il, « les attentats à la bombe ont cessé à Beyrouth, les otages occidentaux ont été libérés, il règne un calme relatif dans la région, alors même s'il y a quelques millions de Libanais qui vivent sous occupation, les grandes puissances sont prêtes à les sacrifier ».

Outre le danger d'une partition de fait du Liban, l'ancien président Gemayel craint que l'impasse politique dans lequel se trouve le Liban n'encourage chaque communauté à se

placer davantage sous la coupe des puissances étrangères, Syrie, Israël, et Iran, qui tirent les ficelles au Liban.

Amine Gemayel défend cependant la décision prise par les dirigeants de la communauté chrétienne d'appeler au boycottage des élections, même s'il a largement profité aux candidats intégristes musulmans et pro-syriens.

En effet, le Hezbollah (Parti de Dieu) pro-iranien et ses alliés pro-syriens ont remporté une victoire écrasante aux élections législatives de dimanche dans le sud du Liban, selon les résultats officiels définitifs publiés hier.

En tête des 23 députés élus dimanche figurent dans l'ordre Nabih Berri, le leader du mouvement chiite Amal, Bahiya Hariri, une musulmane sunnite, et deux candidats du Hezbollah.

Les 22 candidats inscrits sur la « Liste de libération » proposée par le Hezbollah, le mouvement Amal et leurs alliés pro-syriens ont été élus, le 23e étant un musulman sunnite indépendant représentant le port de Saïda.

La victoire de la « Liste de libération », qui a fait campagne sur un programme de lutte contre les dirigeants traditionnels, a été facilitée par le boycottage de l'ensemble des élections par la communauté chrétienne, qui entendait dénoncer ainsi

la présence militaire syrienne au Liban.

Ni l'ancien président du Parlement Kamel Assad, ni aucun des vingt candidats de sa liste d'opposition ne sont élus dans la nouvelle assemblée, qui doit siéger à partir du 15 octobre. Cette assemblée est la première législature unicamérale élue au Liban depuis 20 ans, et après 15 ans de guerre civile.

Le Hezbollah disposera au total de huit des 128 sièges de la nouvelle assemblée. Il est ainsi en passe de constituer avec ses alliés intégristes sunnites le premier groupe du parlement.

« Le boycottage des élections nous a posé un vrai dilemme, explique M. Gemayel, car dans un pays occupé, cette consultation ne pouvait que déboucher sur un Parlement inféodé à la Syrie. Avec le boycottage, nous avons exprimé notre résistance et invalidé la légitimité d'un tel Parlement ».

M. Gemayel affirme que bon nombre de musulmans, ceux qui ont résisté à l'intimidation, se sont solidarisés avec le boycottage lancé par le camp chrétien.

Depuis son exil dans une villa de Marseille, une autre figure de proue du camp chrétien libanais sort de sa réserve. Le général Michel Aoun, ancien chef de gouvernement de militaires chrétiens et instigateur lui aussi du boycottage des élections li-

banaises, a dit au *DEVOIR* que, « devant la gravité de la situation au Liban, il devient légitime de parler ».

Forcé à l'exil depuis août 1991, après avoir déclaré et perdu une guerre de libération contre la Syrie, et après avoir été évincé du pouvoir par l'administration du président Elias Hraoui, M. Aoun s'est dit prêt à reprendre du service et participer à un cabinet de salut national chargé de programmer le retrait des armées étrangères.

Alors que Michel Aoun estime que le Liban paie le prix de la paix au Proche-Orient, l'ancien président Gemayel croit que les négociations de paix entre Israël et les pays arabes est la « seule petite lumière d'espoir au bout du tunnel ».

« Les négociations de paix au Proche-Orient sont en train de structurer complètement la région, dit Amine Gemayel. Elles sont en passe d'instaurer un nouveau *modus vivendi* entre les différents partenaires de cette région. Nous pensons qu'à cette occasion il y aura un véritable effort international pour préserver la souveraineté, l'indépendance et le système démocratique libéral libanais. C'est cela notre espoir. Je vois difficilement comment une conférence régionale pourrait réussir si elle ne trouvait pas des solutions pour un pays comme le Liban qui ne veut que reconstruire son unité nationale. »

Haïtiens interceptés

MIAMI (Reuter) — Les gardes-côtes américains ont intercepté lundi 84 boat people haïtiens au large des Bahamas et ont commencé à les rapatrier hier, ont dit les autorités. Les réfugiés, dont dix femmes et 35 adolescents, devaient arriver aujourd'hui dans la capitale haïtienne Port-au-Prince.

Plus de 29 000 Haïtiens ont été interceptés en mer par les gardes-côtes américains cette année.

L'exode des réfugiés a débuté à l'automne dernier, après le renversement du président Jean-Bertrand Aristide lors d'un coup d'État militaire le 30 septembre 1991.



CINQUIÈMES ENTRETIENS DU CENTRE JACQUES-CARTIER
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DROIT INTERNATIONAL
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE DROIT INTERNATIONAL
COLLOQUE COMMUN

EUROPES ET AMÉRIQUES :
PERSPECTIVES CONVERGENTES ET DIVERGENTES
SUR LE DROIT INTERNATIONAL

Montréal et Québec - 6 au 9 octobre 1992
PROGRAMME

Mardi, 6 octobre 1992 Hotel Ritz-Carlton, Salon bleu 9h30 Rapport introductif Jacques-Yvan MORIN, professeur à l'Université de Montréal 10h00 et 14h00 Première et deuxième séances de travail <i>L'intégration économique en Europe et en Amérique</i> Conférenciers: P. Manin, D. Simon, D. McRae, C. Lichtenstein, M.-F. Labouz, I. Bernier, A. DeMestral, D. Vignes et D. Turp Mercredi, 7 octobre 1992 Hotel Ritz-Carlton, Salon bleu 9h30 Troisième séance de travail <i>Expériences européennes et américaines des droits de l'Homme</i> Conférenciers: F. Sudre, W. Schabas, C. Hilling et A. Kiss 14h00 Table-ronde <i>Souveraineté, État de droit, démocratie et droits de l'Homme</i> Conférenciers: S. Toope, E. Decaux, E. McWhinney et A. Clerc	Jeudi 8 octobre 1992 Hotel Ritz-Carlton, Salon bleu 9h30 Quatrième séance de travail <i>Défis à l'environnement en Europe et en Amérique</i> Conférenciers: P.-M. Dupuy, M. Prieur, J. Piette, P. Fauteux et K. Boustany 14h00 Séance extraordinaire <i>Questions d'actualité du droit international</i> Conférenciers: G. Guillaume, J.-P. Puissochet, A. Pellet, P. M. Johnson, P. Kirsch et N. Matte Vendredi, 9 octobre 1992 Hôtel de Ville de Québec, salle du Conseil 16h00 Conclusions René-Jean DUPUY, professeur honoraire au Collège de France 19h00 Banquet de clôture Château Frontenac Conférencier: Jean-Louis ROY, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique
---	--

DROITS D'INSCRIPTION	
Membres SQDI	100\$
Étudiants membres	20\$
Non-membres	150\$
Étudiants non-membres	40\$

RENSEIGNEMENTS
Société québécoise de droit international
Fac. de droit, U. de M., C. P. 6128, succ. A, Montréal (QUÉBEC) H3C 3J7
Tél.: (514) 343.61.24; Fax: (514) 343.21.99

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Vance et Owen se rendent dans les Balkans

Deux Casques bleus français sont tués près de Sarajevo

GENÈVE (Reuter) — Les co-présidents de la conférence de Genève sur l'ex-Yugoslavie entament aujourd'hui une tournée qui les conduira à Zagreb, Sarajevo et Belgrade, où ils tenteront de convaincre les protagonistes de la crise yougoslave de respecter les convois humanitaires et de faire la paix.

Lord Owen et Cyrus Vance, qui représentent respectivement la Communauté européenne et l'ONU, doivent passer cinq jours dans les ex-républiques yougoslaves.

Le dirigeant des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a déclaré hier que ses forces placeraient leurs armes lourdes sous le contrôle de l'ONU dans quatre villes demain, avec 48 heures d'avance sur le délai fixé par Lord Owen et Cyrus Vance.

Ils lui ont donné jusqu'à samedi pour regrouper ces armes autour de Sarajevo, Gorazde, Bihac et Jajce. Elles « seront sous la supervision de l'ONU d'ici jeudi. Nous remplissons nos obligations plus tôt que prévu », a dit Karadzic à Reuter.

Le porte-parole de Cyrus Vance et de Lord Owen, Fred Eckhard, a déclaré que c'était une bonne nouvelle mais que Radovan Karadzic n'avait pas encore directement informé la conférence de la date à laquelle les Serbes placeraient ces armes sous le contrôle de l'ONU.

Il a ajouté que l'ancien secrétaire d'État américain et l'ex-secrétaire au Foreign Office évalueraient l'application de cette mesure pendant leur tournée. Mais il a rejeté l'idée de représailles si l'échéance fixée n'était pas respectée.

Un calme précaire est revenu hier matin à Sarajevo après une nuit de violents combats entre forces serbes et musulmanes.

Les pilonnages ont pratiquement cessé à l'aube autour de l'aéroport. Mais des coups de feu sporadiques ont continué de retentir pendant la journée dans la capitale bosniaque assiégée.

Les autorités bosniaques ont fait état de 19 morts en Bosnie, dont neuf à Sarajevo, en 24 heures, et de 136

blessés.

La majeure partie de Sarajevo manque toujours d'eau. L'ONU a préparé un plan pour rétablir la distribution et d'électricité et d'eau, mais aucun accord n'est encore intervenu sur ce point entre les belligérants.

Le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a qualifié de désespérément urgent la réouverture de l'aéroport de Sarajevo aux vols humanitaires.

Ce pont aérien a été suspendu la semaine dernière après qu'un avion de transport italien, probablement abattu par un missile, se fut écrasé près de la capitale bosniaque assiégée par des irréguliers serbes.

Sylvana Foa, porte-parole du HCR, a déclaré que les stocks de produits alimentaires et de médicaments à Sarajevo étaient presque épuisés, et que l'acheminement de secours par camion ne suffirait pas à ravitailler la ville.

Mais le ministre italien de la Défense, Salvo Andò, a dit que l'Italie

refusait de reprendre les vols humanitaires tant que l'ONU n'aurait pas mis en œuvre des mesures efficaces pour éviter une répétition de l'accident de jeudi dernier.

Par ailleurs, deux casques bleus français ont été tués hier dans une embuscade tendue près de l'aéroport de Sarajevo à un convoi humanitaire des Nations unies qui venait de Belgrade, a annoncé un responsable du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) dans la capitale bosniaque.

L'attaque, menée à l'arme automatique, s'est produite vers 19h30 (20h30 GMT). Elle a également fait trois blessés parmi le contingent français de l'ONU. On ignore qui est à l'origine de l'embuscade.

La mort des casques bleus français, confirmée par les Nations unies à New York, porte à quatre le nombre de casques bleus tués à Sarajevo. Les deux autres étaient des soldats ukrainiens. En outre, 48 soldats ont été blessés dans la capitale bosniaque.

Collor coïncé par une décision parlementaire

BRASILIA (AFP) — En décidant hier que le vote de destitution du président brésilien Fernando Collor serait nominal et public et qu'il interviendrait très rapidement, le président de la Chambre des députés contraind le chef de l'État à se lancer immédiatement dans une ultime bataille de procédure pour tenter de sauver son mandat.

Le camp gouvernemental espérait un vote secret qui aurait permis à certains députés de soutenir M. Collor contre promesses de subsides gouvernementaux à la veille des

élections municipales. Il escomptait également que le vote de destitution interviendrait fin octobre, après des élections, quand l'indignation populaire actuelle pourrait s'être essouffée.

L'annonce officielle du calendrier décidé par le président de la Chambre, M. Ibsen Pinheiro (PMDB) — opposition de centre gauche) a déclenché une vive protestation des partisans du président Collor.

Un délai de sept jours seulement a été concédé au chef de l'État pour présenter sa défense et le vote pour-

rait avoir lieu dès le 20 septembre, et non le 30 octobre, comme l'espéraient les stratèges du président.

Le premier tour des élections municipales est prévu pour le 3 octobre.

Il ne fait pas de doute pour les observateurs que les avocats du président Collor vont recourir de la décision de M. Ibsen Pinheiro, auprès du Tribunal fédéral suprême (TSF). Ils ont déjà annoncé qu'ils contesteraient son interprétation du règlement intérieur de la Chambre et du texte — jamais appliqué — d'une loi de 1950 fixant les conditions de la

destitution.

Le TSF sera donc vraisemblablement appelé à avaliser ou rejeter de toute urgence dans les heures qui viennent le calendrier parlementaire choisi par M. Pinheiro alors que, selon les sondages, 75 % des brésiliens souhaitent la destitution immédiate du chef de l'État.

Selon les calculs de la presse, la destitution qui doit recueillir l'assentiment de plus des deux tiers des députés — comptait hier 356 voix pour, 33 contre et 114 indécis. La majorité requise est de 336 députés.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

350 Animaux

JUMENT Quarter Horse enr., lignée Poco Très docile 1800\$ 514-358-054.

402 Education

LA CORPORATION du 2275 St-Joseph Est est à la recherche de professeurs dynamiques amant travailler en équipe pour combler les postes de professeurs suivants: pour septembre, 80h/d et relaxation. Nous sommes également à la recherche de professeurs en danse orientale et conditionnement physique. Vous pouvez faire parvenir vos C.V. au 2275 St-Joseph Est, H2H 1G4, à l'attention de Serge Lachapelle.

450 Emplois divers

RUE LACORDAIRE, cherchons pers. resp. et amant pour garder enfant 12 mois 5 jours/sem., réf. exigées. Jour 597-4737.

508 Services financiers

MULTI RECOM Impôts, Tenue de livres, Budgets, Pae, Chèques, Factures en continu. Pour info 161 Fax 333-5683.

511 Tenues de livres

COMPTABILITÉ informatisée, T.D.L., rapports financiers, paie Gestion Hevelia 652-9207, 944-4327.

520 Préparation de C.V.

C.V. pro, 1 heure, imprimante laser, CARRIÈRES M.L. inc. 846-0400.

529 Services professionnels

TUTEUR en mathématiques, pour tous les âges et tous les niveaux. Horaire et rémunération adaptés à votre situation. Prière 276-6377.

530 Cours

ANGLAIS INTENSIF, par diplômée de McGill, 15 \$/h, ANGLU UNGA 527-8546.

ANGLAIS

Cours privés. Horaires flexibles. Méthode rapide. H2H 342-9926.

ORTHOPÉDAGOGUE

Rééducation française, mathématiques 1ère à 6e année. 773-7215.

546 Cartomancie, astrologie

M. SAKHO, médium, voyant, vous aide à résoudre vos problèmes, amour, travail, chance, affaires, etc. Rapide et efficace 271-0734.

560 Entretien, rénovation

M. TOUCHE À TOUT. Je peux rénover pour vous tout ce que votre homme ne peut faire. Jean-Yves 445-3492.

569 Horticulture

Pépinières.

A BAS PRIX: Holes céaires (plants), 3'

1505-4-2255-5-6-7 3505 inc. 479-8416.

CEDRES POUR HAIES

613-525-4702.

575 Déménagement

A BAS PRIX ACE Déménagement. Local: longue distance. Assuré 30 ans d'exp. Roger 939-1533.

DISPONIBLE TOUT TEMPS

Déménagement, emballage, Entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 263-3275.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC.

Déménagements de tous genres. Sécurité. Appareils électriques. Assurance complète. 263-4374.

VAN-IT OU CAMION 22 PI.

Local, Ottawa, Toronto. CARL 466-8731.

420 Secteur vente

LEBLANC & DAVID Marketing et promotion des ventes.

420 Secteur vente

REPRÉSENTANT(E)S Vente d'abonnements pour Le Devoir

Nous sommes à la recherche de plusieurs représentant(e)s pour la promotion des ventes d'abonnements du journal Le Devoir sur les campus universitaires des régions suivantes: Montréal, Ottawa, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

SALAIRES: Environ 9\$/he

DURÉE DE L'EMPLOI: 1 à 4 semaines

Horaires flexibles

EXIGENCES: Dynamisme, entregent, aptitude à la vente et bonne présentation.

POUR RENSEIGNEMENT: Mtl. et ext.: (514) 982-0180

Québec: (418) 529-4250

(du lundi au vendredi, de 9h00 à midi)

450 Emplois divers

LE DEVOIR

TÉLÉMARKETING ANNONCES CLASSÉES

Postes temporaires disponibles

Horaire de travail: 13h00 à 21h00 du lundi au jeudi

Nous offrons de bonnes conditions de travail et assurons la formation.

Exigences: Facilité d'expression, expérience dans la vente par téléphone, bonne diction, anglais un atout.

Faire parvenir votre C.V. avant le 14 septembre

Service des annonces classées

Le Devoir, C.P. 6033

Succ. Place d'Armes

Montréal, H2Y 3S6

450 Emplois divers

LE DEVOIR

TÉLÉMARKETING ABONNEMENT

Postes temporaires disponibles

Horaire de travail: 17h00 à 21h00 du lundi au jeudi

Nous offrons de bonnes conditions de travail et assurons la formation

Salaire: approx. 10,00\$ et plus/heure

Exigences: Facilité d'expression, bonne diction,

bonne connaissance du journal Le Devoir

Communiquez avec

Jean-Marc Ste-Marie au 844-3361

entre 14h00 et 17h00

675 Bateaux, yachts, voiliers

BAYLINER Capri 88, 19.5, 125 forces h. bord, remorque, "open deck" 447-7787.

CANOTS en fibre de verre directement du fabricant, prix à partir 3955. M.G. Plastic inc. 472-8090.

DORAL CAVALIER 1987 Tout équipé 24 900\$. 657-0116.

VOILER NORDICA 20' 1981, bien équipé, marina et hiver 92 payé, prix 11 000\$. Sor 371-8083.

530 Cours

L'INFORMATIQUE, C'EST L'AVENIR

APPRENDRE À UTILISER UN ORDINATEUR EST FACILE! APPRENEZ DOS, LOTUS, WORDPERFECT, DBASE, LA MAISON

ON VOUS INSTALLE L'ORDINATEUR CHEZ VOUS POUR UNE SOMME MINIMALE.

766-2971

3055 BOUL. LASSALLE

DATA ADVICE FORMATION

10-09-92

530 Cours

COULOMBE C. ANDRÉ, C.A., C.M.C.

A l'hôpital Lakeshore, le 5 septembre 1992, à l'âge de 59 ans et 7 mois, est décédé Monsieur C. André Coulombe, époux de Rita Artau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Michel (Véronique Binard), ses filles Diane (Jean-François Delage), Marie-Andrée et Sylvie ainsi que ses petits-enfants Frédéric et Nicolas. Il laisse également ses frères et sœurs ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

Exposé au Salon funéraire Armstrong inc., 4275 boul. des Sources (entrée des Jardins commémoratifs Rideau), D.D.O., lundi et mardi de 14h à 21h. Les funérailles auront lieu mercredi 9 courant à 14h00 en l'église St-Luc (angle Westpark et Anselme-Lavigne) et de la aux Jardins commémoratifs Rideau.

10-09-92

530 Cours

COULOMBE C. ANDRÉ, C.A., C.M.C.

A l'hôpital Lakeshore, le 5 septembre 1992, à l'âge de 59 ans et 7 mois, est décédé Monsieur C. André Coulombe, époux de Rita Artau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Michel (Véronique Binard), ses filles Diane (Jean-François Delage), Marie-Andrée et Sylvie ainsi que ses petits-enfants Frédéric et Nicolas. Il laisse également ses frères et sœurs ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

Exposé au Salon funéraire Armstrong inc., 4275 boul. des Sources (entrée des Jardins commémoratifs Rideau), D.D.O., lundi et mardi de 14h à 21h. Les funérailles auront lieu mercredi 9 courant à 14h00 en l'église St-Luc (angle Westpark et Anselme-Lavigne) et de la aux Jardins commémoratifs Rideau.

10-09-92

530 Cours

COULOMBE C. ANDRÉ, C.A., C.M.C.

A l'hôpital Lakeshore, le 5 septembre 1992, à l'âge de 59 ans et 7 mois, est décédé Monsieur C. André Coulombe, époux de Rita Artau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Michel (Véronique Binard), ses filles Diane (Jean-François Delage), Marie-Andrée et Sylvie ainsi que ses petits-enfants Frédéric et Nicolas. Il laisse également ses frères et sœurs ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

Exposé au Salon funéraire Armstrong inc., 4275 boul. des Sources (entrée des Jardins commémoratifs Rideau), D.D.O., lundi et mardi de 14h à 21h. Les funérailles auront lieu mercredi 9 courant à 14h00 en l'église St-Luc (angle Westpark et Anselme-Lavigne) et de la aux Jardins commémoratifs Rideau.

10-09-92

530 Cours

COULOMBE C. ANDRÉ, C.A., C.M.C.

A l'hôpital Lakeshore, le 5 septembre 1992, à l'âge de 59 ans et 7 mois, est décédé Monsieur C. André Coulombe, époux de Rita Artau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Michel (Véronique Binard), ses filles Diane (Jean-François Delage), Marie-Andrée et Sylvie ainsi que ses petits-enfants Frédéric et Nicolas. Il laisse également ses frères et sœurs ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

Exposé au Salon funéraire Armstrong inc., 4275 boul. des Sources (entrée des Jardins commémoratifs Rideau), D.D.O., lundi et mardi de 14h à 21h. Les funérailles auront lieu mercredi 9 courant à 14h00 en l'église St-Luc (angle Westpark et Anselme-Lavigne) et de la aux Jardins commémoratifs Rideau.

10-09-92

695 Automobiles

B M W M6, 1987 originale, peinture de 3 mois, 82,000km. cellulaire 26,000\$ estimé. (négociable) (418) 655-3340.

CADILLAC ELDOADO 1988: gris foncé, freins ABS équipée au complet, 25,000km. comme neuve, garantie prolongée avril 1994 23 900\$. Particulier. Tél: 294-8677.

NISSAN 300 ZX 2 + 2 1990, brun/peint, 5 vitesses, 25 000 km, 22 500\$. Bruce, bureau 495-2500, résidence 342-7860. Privé.

Un bon conseil

Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADES DU CŒUR

Direction funéraire J.-Paul Marchand RFAQ.

695 Automobiles

B M W M6, 1987 originale, peinture de 3 mois, 82,000km. cellulaire 26,000\$ estimé. (négociable) (418) 655-3340.

CADILLAC ELDOADO 1988: gris foncé, freins ABS équipée au complet, 25,000km. comme neuve, garantie prolongée avril 1994 23 900\$. Particulier. Tél: 294-8677.

NISSAN 300 ZX 2 + 2 1990, brun/peint, 5 vitesses, 25 000 km, 22 500\$. Bruce, bureau 495-2500, résidence 342-7860. Privé.

Un bon conseil

Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADES DU CŒUR

Direction funéraire J.-Paul Marchand RFAQ.

695 Automobiles

B M W M6, 1987 originale, peinture de 3 mois, 82,000km. cellulaire 26,000\$ estimé. (négociable) (418) 655-3340.

CADILLAC ELDOADO 1988: gris foncé, freins ABS équipée au complet, 25,000km. comme neuve, garantie prolongée avril 1994 23 900\$. Particulier. Tél: 294-8677.

NISSAN 300 ZX 2 + 2 1990, brun/peint, 5 vitesses, 25 000 km, 22 500\$. Bruce, bureau 495-2500, résidence 342-7860. Privé.

Un bon conseil

Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADES DU CŒUR

Direction funéraire J.-Paul Marchand RFAQ.

695 Automobiles

B M W M6, 1987 originale, peinture de 3 mois, 82,000km. cellulaire 26,000\$ estimé. (négociable) (418) 655-3340.

CADILLAC ELDOADO 1988: gris foncé, freins ABS équipée au complet, 25,000km. comme neuve, garantie prolongée avril 1994 23 900\$. Particulier. Tél: 294-8677.

NISSAN 300 ZX 2 + 2 1990, brun/peint, 5 vitesses, 25 000 km, 22 500\$. Bruce, bureau 495-2500, résidence 342-7860. Privé.

DÉCÈS

COULOMBE C. ANDRÉ, C.A., C.M.C.

A l'hôpital Lakeshore, le 5 septembre 1992, à l'âge de 59 ans et 7 mois, est décédé Monsieur C. André Coulombe, époux de Rita Artau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Michel (Véronique Binard), ses filles Diane (Jean-François Delage), Marie-Andrée et Sylvie ainsi que ses petits-enfants Frédéric et Nicolas. Il laisse également ses frères et sœurs ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

Exposé au Salon funéraire Armstrong inc., 4275 boul. des Sources (entrée des Jardins commémoratifs Rideau), D.D.O., lundi et mardi de 14h à 21h. Les funérailles auront lieu mercredi 9 courant à 14h00 en l'église St-Luc (angle Westpark et Anselme-Lavigne) et de la aux Jardins commémoratifs Rideau.

10-09-92

DÉCÈS

COULOMBE C. ANDRÉ, C.A., C.M.C.

A l'hôpital Lakeshore, le 5 septembre 1992, à l'âge de 59 ans et 7 mois, est décédé Monsieur C. André Coulombe, époux de Rita Artau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Michel (Véronique Binard), ses filles Diane (Jean-François Delage), Marie-Andrée et Sylvie ainsi que ses petits-enfants Frédéric et Nicolas. Il laisse également ses frères et sœurs ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

Exposé au Salon funéraire Armstrong inc., 4275 boul. des Sources (entrée des Jardins commémoratifs Rideau), D.D.O., lundi et mardi de 14h à 21h. Les funérailles auront lieu mercredi 9 courant à 14h00 en l'église St-Luc (angle Westpark et Anselme-Lavigne) et de la aux Jardins commémoratifs Rideau.

10-09-92

DÉCÈS

COULOMBE C. ANDRÉ, C.A., C.M.C.

A l'hôpital Lakeshore, le 5 septembre 1992, à l'âge de 59 ans et 7 mois, est décédé Monsieur C. André Coulombe, époux de Rita Artau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Michel (Véronique Binard), ses filles Diane (Jean-François Delage), Marie-Andrée et Sylvie ainsi que ses petits-enfants Frédéric et Nicolas. Il laisse également ses frères et sœurs ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.



PHOTO NORMAND BLOUIN

La ferme du Cap Saint-Jacques : un organisme qui s'occupe de réinsertion sociale gère la ferme où des jeunes en difficulté produisent des légumes « biologiques ».



PHOTO NORMAND BLOUIN

La plage du Cap Saint-Jacques. De l'autre côté du lac des Deux-Montagnes, la région d'Oka.

Ça, c'est aussi Montréal

À l'extrémité ouest de l'île, le Cap Saint-Jacques c'est la campagne à la ville

Paul Cauchon

POUR ENTENDRE les petites vagues mourir sur la plage de sable, il s'agit de marcher dans le bois en écoutant le seul bruit des centaines d'oiseaux sur nos têtes. Question : vous êtes dans les Cantons de l'Est ou à Saint-Michel-des-Saints ?

Si vous avez répondu « je suis encore sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) », vous faites probablement partie des quelques initiés qui ont découvert l'hiver dernier les 27 kilomètres de pistes de ski de fond du Cap Saint-Jacques, ou qui ont fréquenté cet été la « grande plage » du Cap.

Les autorités du Cap Saint-Jacques n'ont pas vraiment de budget pour faire connaître ce parc, et pour le moment on préfère se fier au bouche à oreille et à quelques articles ici et là. De toute façon les « quelques initiés » commencent à se multiplier puisque le parc a perçu 250 000 entrées cette année, et plusieurs promeneurs amateurs des couleurs de l'automne pourraient être intéressés à connaître son existence...

Sur une pointe un peu isolée de l'ouest de l'île de Montréal, en haut de Pierrefonds, on peut donc trouver une ferme, deux plages, des espaces à pique-nique, une base de plein air de 72 places hiver comme été, une cabane à sucre au printemps, bref tout pour décrocher du stress de la ville.

La CUM a acheté ce parc en 1980 de la Congrégation des Saints Noms de Jésus et de Marie. Le Cap Saint-Jacques avait conservé sa vocation agricole pendant très longtemps, et il appartenait auparavant à la famille d'Edouard Gohier, un promoteur important du nord de Montréal (ancien maire de Saint-Laurent), dont le fils

installa dans les années 30, dans un « château » construit par son père, un restaurant et une salle de danse exploités par l'Hôtel Mont-Royal. Dans les années 50 le cap devint très populaire alors que deux plages gérées par la famille Gohier étaient envahies par les Montréalais. Ces plages furent fermées dans les années 60 pour cause de pollution, le cap passant alors à la congrégation religieuse.

On trouve encore sur les lieux quelques résidences privées non accessibles au visiteur, de même que des maisons de ferme, rarissimes exemples d'établissements agricoles encore existants sur l'île de Montréal. Ces bâtiments servent à différentes fonctions publiques pour la CUM. La « Maison Brunet », par exemple, en plus d'abriter des bureaux administratifs, a commencé à être utilisée par différents groupes intéressés par un cadre champêtre en ville (mariages, baptêmes, réunions de compagnies).

Le « Vieux Château », lui, orgueil des anciens propriétaires Gohier, abrite un petit centre d'interprétation de la nature, et ailleurs sur le cap on prévoit installer cet hiver une patinoire couverte dans une vieille grange.

La plage est un cas à part. Ouverte depuis deux ans, elle a reçu tout au long de l'été les badauds tout comme les enfants des camps d'été (elle est fermée depuis le dernier week-end). La gérante du Cap, Guylaine Parr, jure qu'à tous les lundis l'eau analysée était classée A, conséquence semble-t-il des sources souterraines qui purifieraient la petite baie de la plage.

La base de plein air, toute neuve, a été inaugurée l'année dernière. Sorte d'immense chalet comprenant 72 lits en deux grands dortoirs, des salles communes, des cuisines, elle reçoit

différents groupes (camps de jour, écoles, scouts) au coût de 5 \$ la nuit. Il faut réserver et le secteur de la base n'est pas accessible au particulier qui se présente sans prévenir. La CUM fournit des animateurs pour activités écologiques et les groupes doivent amener leur personnel pour la sécurité, l'encadrement et autres activités.

Le Montréalais « moyen » peut se

rendre au cap pour les aires de pique-nique, les sentiers d'observation, et aussi pour la ferme, spécialisée en agriculture biologique et où les enfants peuvent admirer ce qu'ils voient rarement dans leurs ruelles : vaches, lapins, canards, chevaux, pintades, oies...

Tout n'est pas parfait, tout n'est pas terminé —il reste du travail à

faire avec la signalisation des différentes pistes, par exemple, mais la CUM a quand même investi beaucoup d'argent dans ces différents projets jusqu'à ce jour.

Après une série d'audiences publiques tenues en 1987 sur l'avenir des parcs régionaux de la CUM, les autorités de la Communauté urbaine autorisaient un règlement d'emprunt de 200 millions \$ pour l'acquisition et

le développement de parcs, ce qui s'ajoutait à une provision existante de 97 millions \$ (tout n'a pas été dépensé mais on aurait déjà en 1990 versé effectivement 73 millions \$ pour l'acquisition de terrains).

La CUM compte maintenant huit parcs officiels. Les deux principaux pôles d'attraction en sont le Cap Saint-Jacques à l'Ouest et la Pointe-aux-Prairies à l'Est (autour de la sortie de l'autoroute 40 vers Repentigny). Quant aux autres parcs, si les terres sont achetées, l'aménagement demeure complètement à faire (par exemple dans le cas d'un « Parc agricole » à Senneville). Ces deux dernières années la CUM a acquis des terres à Anjou et au bois de l'Île Bizard.

Mais comme les maires de la communauté viennent de demander un moratoire sur la poursuite de ce plan d'action les responsables du programme tentent actuellement de négocier la sauvegarde de ces différents éléments.

Le but premier de l'acquisition de ces espaces demeure évidemment la conservation d'espaces verts mais Guylaine Parr ajoute que la CUM veut aussi sensibiliser la population à tous les phénomènes écologiques, fournir des lieux de récréation et enfin faire sa part dans le domaine de l'intégration sociale.

C'est ainsi que plutôt que de confier le parc aux cols bleus, on préfère signer des ententes avec différents organismes du milieu afin de gérer les services. La ferme écologique du cap est gérée par la Corporation des Trois Pierres, organisme sans but lucratif qui emploie à la ferme des jeunes en difficulté. La plage était exploitée par le Club Nautique Le Pingouin, la navette entre le parking et la plage par un club Optimiste, et ainsi de suite. Mais jusqu'à ce jour l'air pur demeure gratuit pour tout le monde.

PHOTO NORMAND BLOUIN

TÉLÉVISION

Rolande Allard-Lacerte

De René-Lévesque à Wolfe !

À RADIO-CANADA on n'entre pas comme dans un moulin. Il faut montrer patte blanche, signer dans un registre, exhiber une pièce d'identité, protester de sa bonne foi et de ses bonnes intentions. Bref, prouver qu'on est attendu et promettre qu'on ne va pas, en sortant, oublier d'éteindre la lumière !

Il y a 40 ans ce n'était pas comme ça. Les gens, artisans et curieux, sans attendre d'invitation, circulaient librement dans la grande ruée qui émanait des premières heures qui allaient lézarder la « grande noirceur ».

Peu à peu les gens se sont enhardis et quand la révolution a menacé de ne plus être trop tranquille le nouveau chef a pris peur. Quand on a réussi à se hisser au pouvoir on n'est jamais trop méfiant... Si le peuple, exposé aux courants d'air, allait se mettre à prendre des libertés avec la liberté ? Brutale, la petite Terreur —

depuis les Mesures de guerre (celle des deux Roses) jusqu'à l'emprisonnement des poètes et la « clé dans la boîte » — a pris la place de la grande Noirceur.

Trop. Et trop tard. La porte d'entrée pourrait bien être verrouillée mais, selon l'expression consacrée, la fenêtre largement ouverte sur le monde n'allait pas se muer en soupirail. La lueur initiale avait cédé sa place à de puissants projecteurs qui n'ont cessé de balayer notre environnement culturel et quotidien.

La vie avait changé, les albums de la Bonne chanson disant « un foyer où l'on chante est un foyer heureux » étaient rangés dans le banc de piano. Désormais dans chaque foyer trônait un appareil télé où l'on regardait chanter et danser les autres, ceux dont c'était le métier, ceux qui savaient et qui allaient nous apprendre leurs airs et leurs pas. Nous révéler qui nous étions.

Au cours de ces années la Société



Radio-Canada a déménagé d'Ouest en Est. Puis, sans bouger, de Dorchester à René-Lévesque. De plus, en raison d'interminables travaux de réfection de la façade, sa porte principale est condamnée. Samedi et dimanche, lors de l'opération porte ouverte, le public visiteur a dû emprunter une porte latérale.

Curieux tous ces hasards qui font et défont les choses. Depuis plusieurs mois on n'entre pas à Radio-Canada par le boulevard René-Lévesque mais par l'impasse... Wolfe !

De Point de mire au Point

L'intermittent et inépuisable conteur Jean-Claude Germain nous a servi de cicerone, dimanche, pour une réjouissante virée autour de la télévision, celle de Radio-Canada, depuis ses débuts, quand « le monde s'habillait chic » pour la regarder, jusqu'à la plénitude de sa quarantaine. Depuis Point de mire jusqu'au Point.

Nous avons revu des visages émouvants, entendu des voix éteintes qui résonnent encore. René Lévesque, Judith Jasmin, Ovide Légaré, Denise Pelletier, Jean Duceppe et tant d'autres qui ont uni leur force de création, leur génie propre, pour nous informer et nous distraire. Et nous façonner aussi.

Nos enfants ont fréquenté la maternelle de maman Fon-Fon, puisé à pleines mains dans la Boîte à surprises et ricané avec Bobinette. Les créateurs d'aujourd'hui en ont été influencés et ne s'en cachent pas. Jean-

Claude Poitras avoue qu'il rêvait d'habiller Fanfreliche et Michel Tremblay sentait qu'il avait le droit de participer au banquet de la culture.

Regardez, c'est votre histoire va bien au-delà du slogan. Tous les mardis de septembre, 20 h, il ne faut pas manquer Images d'une génération. Un montage particulièrement réussi donne à revivre des moments extraordinaires. Sous la direction de Louis Lalande, premier de cordée, une équipe de volontaires enthousiastes a débusqué des trésors.

Robinson Cassé

Le Journal télévisé de FR3 a trouvé la nouvelle assez insolite pour l'insérer dans son grand bulletin d'information. Une famille du Luxembourg qui n'avait pas les moyens de s'offrir des vacances et ne voulait surtout pas que les voisins le sachent, a feint de partir puis s'est réfugiée au sous-sol de son domicile. Bien à l'abri. Comme en temps de guerre... à la

pauvreté.

À la cave papa, maman et les deux enfants. D'ailleurs est-il un endroit au monde où l'on est mieux que chez soi ? Les rayons du soleil ne sont-ils pas cancérogènes, les routes encombrées, les plages polluées et les raisins trop verts saupoudrés de pesticides ?

Une lueur les a trahis, celle de la télévision sans doute, et les voisins, alertés, les ont découverts, penauds et honteux, en train de jouer les spéculateurs de sous-sol.

On peut se passer de tout, en vacances, sauf de sa télé qui a servi, en l'occurrence, de révélateur ou Détecteur de mensonges. Comme dirait le Confucius de L'Écuyer : Si tu ne peux pas t'offrir les Marquises c'est pas une raison pour jouer à Robinson Cassé dans ta cave !

P.S. — Bonne nouvelle. Très bien, tôt le décalage entre les émissions produites en France et réverbérées via TV5 sera rétréci.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

THEATRE / chronique

Vous avez vu les Atrides ?



PHOTO NORMAND BLOUIN

Robert Lévesque

IL Y A déjà une semaine que le Théâtre du Soleil est installé à l'Aréna Maurice-Richard, et que des publics fréquentent l'ouvrage qu'Ariane Mnouchkine y présente, *Les Atrides*. Un collage d'une pièce d'Euripide (*Iphigénie à Aulis*) à trois pièces d'Eschyle (*Orestie*), astuce qui donne une tétralogie du tragique grec revisité par Mnouchkine. Un vaste spectacle impressionnant dans sa retenue, sa discipline, et la clarté de son enjeu dans un dépouillement théâtral à l'orée du lyrique.

C'est évidemment un grand rendez-vous théâtral, un des plus rares que l'on ait proposé aux Montréalais. On ne saurait trop recommander aux lecteurs de s'y rendre, ils assisteront à un théâtre d'une rigueur intellectuelle, où le texte et le jeu sont parfaitement mis en équilibre sans jamais tomber dans le réalisme, sans jamais que l'on tente de faire vrai; au contraire la mise en scène réussit à débarrasser l'action de tout geste inutile, de toute manœuvre secondaire, et de l'émotion directe, dans une approche presque martiale mais d'allure soyeuse (c'est l'alliage de la touche Mnouchkine) qui ramène le théâtre au niveau de la profération, simple et forte, des vérités exemplaires d'un texte fondateur. Un ouvrage unique. Quatre cérémonies pour une même fatalité.

Mais de la Cartoucherie de Vincennes, où le Théâtre du Soleil est chez lui, à l'Aréna Maurice-Richard, où il s'arrête en tournée, il y a hélas des différences qui desservent un peu la qualité des spectacles de Mnouchkine. Attention, il faut aller voir *Les Atrides* tout de même, l'essentiel est là, dans le jeu de la troupe, sa préparation sous les yeux du public qui circule parmi les comédiens avant et après la représentation, dans le type de rigueur extrême du travail de Mnouchkine, dans la qualité de l'enjeu textuel, les costumes, la musique et l'ensemble, tout est à peu près là.

Mais le décor des *Atrides*, pour être de même dimension, n'est pas vraiment le même qu'à Vincennes, où l'arène est faite d'un vieux plâtre grugé par le temps, et non pas avec ces poutres de bois neuf et neutre que l'on voit ici à Montréal. À Vincennes, les lumières de Jean-Michel Bauer traversent un ciel de toile blanche et bleue au-dessus de l'arène, dans un effet de lumière du jour incroyable, alors qu'ici on voit des rangées de *spotlights*; et surtout, c'est l'inconvénient majeur, la voix des acteurs, dans l'enceinte de l'Aréna Maurice-Richard, se dédouble parfois en écho, dans une fâcheuse réverbération sonore qui distrairait.

Mais cela dit, la visite aux *Atrides* est essentielle à qui veut s'approcher d'un théâtre intègre, intelligent, intense, incomparable. Même les trois quarts des *Atrides*, ce qui est à peu près ce que l'on peut voir ici, vaut le détour. Il reste pour l'ensemble des spectacles d'ici au 20 septembre environ 300 billets. Il faut se presser de réserver. Une heure avant chaque spectacle, il y a parfois des possibilités d'obtenir une place annulée en dernière minute.

Ariane Mnouchkine donnera le jeudi 17 septembre, à 14 heures, une

conférence sur la formation de l'acteur. Le nombre de places étant limité, il est prudent de réserver, au 987-3456. La conférence a lieu au studio-théâtre Alfred-Laliberté, à l'Université du Québec à Montréal.

Le retour du Roi boiteux

DIX ANS APRÈS sa création, *Vie et mort du Roi boiteux*, cette grande fresque québéco-shakespearienne de Jean-Pierre Ronfard, va revivre à la scène. C'est à Ottawa, à l'Atelier du Centre national des arts, que l'on présentera une nouvelle version de cette oeuvre démesurée de Ronfard qui faisait à l'origine 12 heures de spectacle, avec 200 personnages.

Robert Lepage, directeur du Théâtre français au CNA, a choisi la fresque de Ronfard pour soumettre au défi trois jeunes metteurs en scène qui auront à travailler cette matière théâtrale grandiose et burlesque à la fois du fameux *Roi boiteux*. L'oeuvre de Ronfard sera découpée en trois grands épisodes (au lieu de six), chaque épisode durant à peu près deux heures. Beaucoup de coupures seront nécessaires.

Jean-Frédéric Messier, cet auteur-metteur en scène qui a créé *Le dernier délire permis* à La Licorne il y a deux ans, a été choisi pour créer le premier épisode, qui comprend « La Naissance » et « L'Enfance du Roi boiteux ». À l'Atelier du CNA, au 333 de la rue King-Edward, à compter du 14 octobre. Le deuxième épisode sera donné à compter du 2 décembre, et le troisième en février 1993.

Portes ouvertes au TNM

DIMANCHE PROCHAIN, le 13 septembre, Lorraine Pintal, la nouvelle directrice générale et artistique du Théâtre du Nouveau Monde, vous attend dans son théâtre. Le TNM, en effet, ouvre ses portes, de 13 heures à 17 heures, pour une grande visite du vieil édifice de la rue Sainte-Catherine (le numéro 84 ouest) où rôdent encore les fantômes de Lili Saint-Cyr (du temps du *Gaiety*) ou de Guy Hoffmann et Denise Pelletier (du temps des débuts du TNM).

« Le TNM vous révèle ses secrets, annonce un communiqué, et vous permet d'acheter des costumes parmi les plus beaux joyaux de sa collection, témoins des inoubliables productions qui ont jalonné 40 ans d'histoire ». Ainsi pourra-t-on peut-être mettre la main sur le costume du Doge porté par Gascon dans *Venise sauvée*, ce grand naufrage de la 8e saison en 1958; ou la robe de Jenny portée par Monique Leyrac dans *L'Opéra de quat'sous* en 1962, ou le costume de Luce Guilbault dans *Les oranges sont vertes*...

Des comédiens, des comédiennes, des scénographes vous guideront dans le mystère des coulisses et le dédale des loges. Une occasion rare, pour le grand public, d'aller voir derrière la machine à illusion.

Martine Robertson au Quat'Sous

ELLE A QUITTÉ son poste au conseil des arts de la CUM, et maintenant Martine Robertson est la nouvelle administratrice générale du Théâtre de Quat'Sous. Ex-directrice des communications au TNM, au Festival des Amériques, Mme Robertson apporte au Quat'Sous une expérience solide.

Apprivoiser le miroir sonore de la ville

Daniel Leduc

Collaboration spéciale

DEPUIS LE DÉBUT du mois d'août, Héritage Montréal propose *Patri-moine en marche*, pas moins de 16 façons de découvrir à pied les quartiers de la ville. Pour ce faire, le recours à des repères imprimés sur les trottoirs avec de la peinture délébile rappelle, avec une troublante cruauté, l'immutabilité du temps qui efface les souvenirs à coups d'eau et de vent. Des guides imprimés gratuits diffusés par le biais des journaux de fin de semaine et du réseau de bibliothèques et des maisons de la culture viennent compléter le tout.

Pourtant, ce n'est pas seulement un parcours historico-architectural qui est offert à travers ces petites ballades à pied. En effet, les itinéraires d'Héritage Montréal recèlent, et ce, sans doute inconsciemment, de découvertes sonores inouïes, véritables miroirs de notre mode de vie ici et maintenant, en 1992, à Montréal.

C'est donc dans cet esprit que, muni du petit guide en papier recyclé, j'ai entrepris la toute première ballade proposée, celle qui parcourt le campus de l'Université McGill au coeur du centre-ville. Départ, métro du même nom. Il est jeudi soir, 19 h et j'ai un petite demi-heure devant moi. L'heure de pointe vide et léthargique a laissé la place à une frénésie autre que celle qui anime le stress

des automobilistes, et c'est celle des piétons qui déambulent au hasard de la rue Sainte-Catherine. À l'intersection de McGill, un guitariste hoche la tête à toutes les pièces de monnaie qui tombent dans son étui noir. Impossible de les entendre, la voix et les cordes pincées ne sont que de très humbles solistes au milieu de l'orchestre mobile.

Passée les portes Roddick qui ouvrent le campus de l'Université, l'atténuation des fréquences graves qui caractérisent le souffle de la ville donnent l'impression d'une relative accalmie sonore, ponctuée ça et là d'un bref cri ornithologique placé en contrepoint aigu. Seuls, les bruits de climatiseurs tranchent dans la chaleur de cette journée chaude. Le campus est calme. La plupart des étudiants sont encore en vacances estivales. D'ici quelques jours, viendra le temps de changer de chant. Aux vibrations centenaires des constructions s'ajouteront des tonnes de filigranes humains au hasard des allers et des venues. En face du pavillon des arts, le feulement des réactés tranche parfois sur la douce plainte d'une fontaine.

Je suis surpris qu'on ne fasse pas mention dans le petit guide de la Salle Redpath, l'une des plus vieilles à Montréal, chaude avec sa construction où le bois domine et son long temps de réverbération. Cette salle, historique, qui se laisse ignorer si on

ne la connaît pas, n'est pas mentionnée dans la ballade. On ne parle que du Musée du même nom et de la bibliothèque. Rien n'est parfait.

La tournée des hôtels, particuliers pour la plupart, transformés en pavillons de l'Université McGill, se poursuit à travers la prédominance, tant visuelle que sonore, des bus et des voitures. On se demande comment les riches bourgeois feraient pour y habiter encore, à moins d'être déjà sourds.

Transversale à l'Avenue des Pins, la rue Drummond n'est accessible que pour les piétons et par le biais d'un long escalier à pic très étroit, où une foule d'arbres s'empresse de former un agréable toit en arc vert et voûté. Cet endroit est un lieu sonore très particulier. Tout d'abord, ces feuillus atténuent de façon surprenante les sons de la ville constitués principalement des véhicules à moteur. Ensuite, l'escalier est entouré d'édifices très hauts, qui répondent en écho aux rumeurs persistantes. Un coup de klaxon retentit pendant de nombreuses secondes à travers un rythme saccadé. Mais, cet écho, s'il est tant caractéristique des couloirs sonores formés par les grands édifices, rebondit à la façon atténuée par les arbres. Les fleurs où se cachent quelques grillons prennent le dessus sur cet environnement singulier.

Il faut prendre le temps de visiter

les lieux entourant la Maison James Thomas Davis sur la rue Drummond, après cet étranger escalier. Au fond du terrain, les écuries transformées par le temps font encore résonner, si l'imagination est disponible, des souvenirs paisibles quoique froids des sabots résonnants et des essieux plaintifs. Maintenant, un Carrier vient climatiser cette brise du passé.

Même phénomène à la Maison Alice Graham, sur la rue de la Montagne. Là où passaient les chevaux, un mur s'est érigé où une affiche indique une place de stationnement pour personnes handicapées. Les hennissements du passé se transforment en petits jappements aigus. Un tout petit chien promène son maître, et vient rompre une fois de plus la présence de souvenirs lointains.

La promenade se termine à l'une des nombreuses portes de la station de métro Peel. J'ai préféré revenir sur la rue Sherbrooke. Ses boutiques, ses édifices, le plafond très bas par cette journée de pluie menaçante, et cette grande oeuvre contrapuntique de centaines de véhicules rugissant selon une partition à l'aléatoire contrôlée par les chefs visuels de la circulation. Il reste encore 15 autres ballades, et sans doute une infinité de moments sonores singuliers à remarquer, à noter, à aimer, à détester et à ignorer, aussi, parfois malgré nous.

VIDÉO

Le Vidéographe fête ses 21 ans à Blois

Daniel Carrière

M. SYLVAIN GAREL, le directeur du Festival du cinéma québécois de Blois, dévoilait récemment la programmation de la deuxième édition de l'événement qui se déroulera du 7 au 11 octobre prochain.

Le volet vidéo — 14 productions pour un peu plus du cinquième de la sélection officielle — sera accompagné d'un vidéothéâtre. Du genre qu'on a créé à la Cinémathèque québécoise, aux derniers Rendez-vous du cinéma québécois, il offrira aux participants du festival de Blois la chance de visionner une trentaine de vidéogrammes, sur demande, produits et distribués par le Vidéographe.

Ce faisant, le festival tient à souligner le 21e anniversaire d'un doyen des centres d'accès à la vidéo, au monde.

En juillet 1971, Le Vidéographe, conçu dans le cadre du projet *Société nouvelle* de l'ONF, et à l'instar de quelques centres d'artistes américains, ouvrait ses portes sur la rue Saint-Denis, 24 heures par jour. À deux pas du boulevard de Maisonneuve, où est située aujourd'hui la nouvelle vidéothèque de l'ONF et de la Cinémathèque québécoise. Le centre démenageait ses pénates sur la rue Garnier en 1983.

Cet été, la Manifestation internationale de vidéo et de TV de Montréal soulignait aussi la fondation du Vidéographe, et le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal lançait le bal l'an dernier (sur une fausse note, toutefois).

Le vidéothéâtre de Blois proposera deux sélections. La première, constituée de 10 bandes réalisées pour la plupart en 1971 et 1972, présente les oeuvres des Vitale, Guérin, Falardeau, Noisoux-Labrecque, et d'autres qui ont les premiers expérimenté le médium en dehors du manichisme télévisuel et cinématographique; la deuxième, intitulée

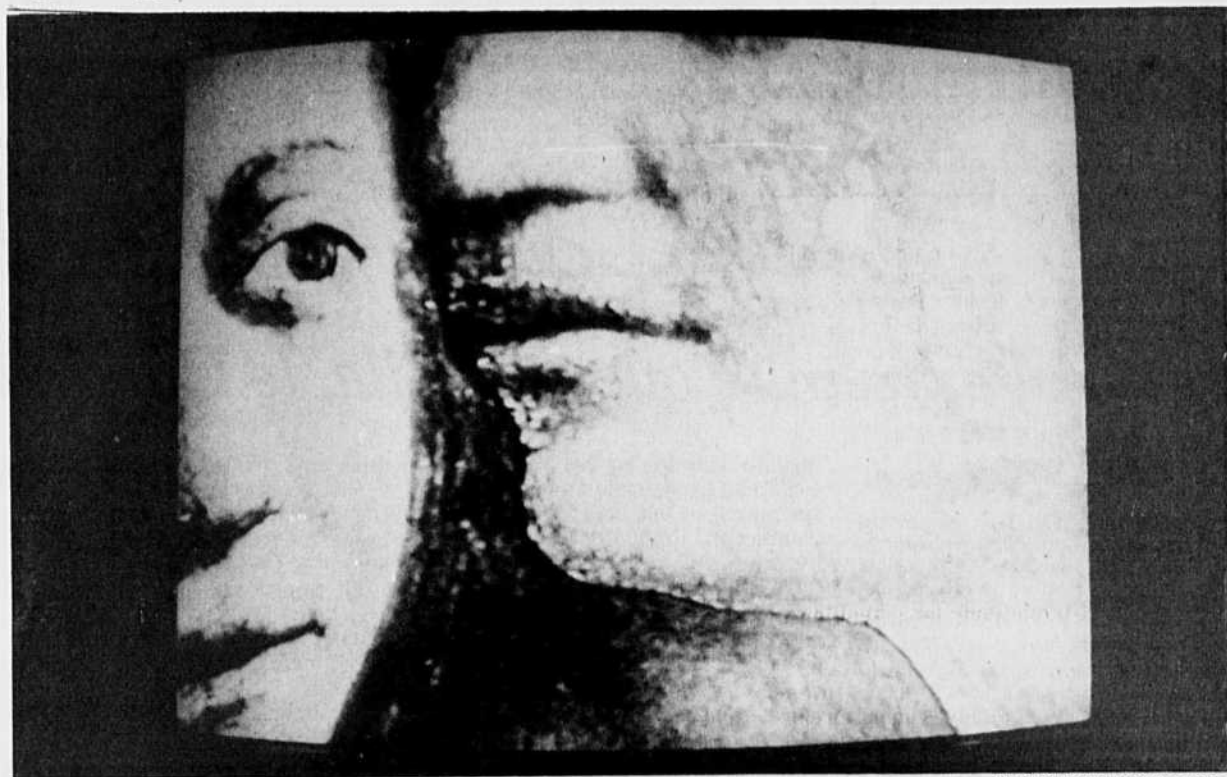


PHOTO JOANNA KOTKOWSKA

Une scène de *Annie et les rois-mages*, de Josette Bélanger.

Les classiques de la vidéo québécoise, présente 18 oeuvres marquantes des années 1980. Voire « classiques », parce que cette décennie a conduit à l'élaboration des genres en vidéo, alors qu'elle avait été jusque-là de nature sociale, interventionniste, rouge et souvent sans art.

Mentionnons enfin que René Roberge présentera à Blois la version finale de son documentaire *Vidéographe, vu et par*, très attendu ici.

En mars 1973, Robert Forget, Michel Cartier, Jean-Paul Lafrance, Louis Martin et Robert Russel sont les requérants pour l'incorporation, à but non lucratif, du Vidéographe. On a donc prévu qu'en 1993 le Vidéographe, qui souffle ses chandelles de l'autre côté de l'Atlantique depuis Montréal, célébrera à Montréal le

20e anniversaire de son incorporation.

Au programme du Festival de Blois, des primeurs : *Allo By(e) Canada*, de Pascale Malaterre, vidéaste et auteure, du livret de l'opéra de Michel Smith *Le Disque vert et ses clartés* notamment; signalons aussi *Livia sans borne* de Nicole Benoit et Chantal Dupont. On retrouve des bandes remarquées à Montréal, au cours de l'année : *La Chaine de vie*, de Lise Bonenfant, coproduit par Vidéo Femmes de Québec; *La danse*

en Asie, de Marie Brodeur, une coproduction de PRIM. Enfin, plusieurs inscrites pour de bon au répertoire de cette fin de siècle : *Kid Kodak*, de Colette Louméde et Richard Jutras, en nomination pour la meilleure bande aux derniers Rendez-

vous, *Treize tableaux, treize portraits*, de Mario Côté, qui remportait le prix, et *Motel Kubiniana*, l'excellent vidéo du Département d'entraînement à l'insanité (DEI), pour ne nommer que celles-là.

Finalement, l'installation vidéo de Christian Langlois, *Le Sale à manger*, sera reproduite à Blois. Ce monumental contrepoint visuel a nécessité un montage d'une complexité singulière — au-delà de 90 000 coupes y sont effectuées — de même que l'intervention d'un synchroniseur. On se rappelle que l'installation — quatre écrans, trois tables à pique-nique et une demi tonne de pommes de terre — était exposée à la galerie Oboro, en début d'année, et que le centre Obscure de Québec la présentait au Palais Montcalm, en juin dernier.

EN BREF...

Richard Desjardins, lauréat au pays de Brel

RICHARD DESJARDINS a reçu hier le Prix Québec-Wallonie.

Bruxelles du Disque de la chanson dans le cadre du 10e anniversaire de l'entente de coopération du Québec avec la communauté française de Belgique. Créé en 1983, le prix est doté d'une bourse de 150 000 francs belges (environ 6 000 \$) et d'une aide financière du double de ce montant à la maison de production du disque primé. Le lauréat participe cette semaine à plusieurs rencontres avec les médias et il se produira à l'Espace Delvaux et au Foyer culturel de Seraing à la fin d'octobre et au printemps 1993 dans six villes de la Wallonie.

d'entrée de l'édifice Cormier, situé au 100 rue Notre-Dame est. Des tableaux généalogiques de tous les gouverneurs de Paul Chomedey de Maisonneuve à Ralph Burton et des maires de Montréal de Jacques Viger à Jean Doré, avec photos, armoiries, signatures seront exposés ainsi que des documents d'époque. Une brochure accompagne l'exposition qui fait partie de la programmation officielle des fêtes du 350e anniversaire de Montréal.

Honneur au peintre Claude Picher

LE PEINTRE Claude Picher, membre de l'Académie Royale des arts du Canada, a reçu samedi à Fort-Préval le Prix du mérite culturel gaspésien 1992. Il est le septième bénéficiaire de cette distinction, après des personnalités comme Bona Arsenault et Jean-

Louis Lévesque. L'occasion de la remise de ce prix à M. Picher qui depuis 1971 s'est établi à Saint-Léandre, peignant surtout les couleurs et les paysages gaspésiens, était la tenue d'un dîner-bénéfice marquant les 30 ans de la Société d'histoire de la Gaspésie de même que les 15 ans du Musée de la Gaspésie dont le directeur actuel est M. Jean-Marie Fallu. Le Mérite culturel gaspésien, dont l'attribution relève d'un jury, est remis depuis 1984 à une personne ou à un organisme qui a contribué de manière exceptionnelle au développement de la culture gaspésienne. M. Picher, né à Québec en 1927, dit tout devoir à la Gaspésie, sa « terre d'adoption ».

Rencontres du mercredi au MAC

LE MUSÉE d'art contemporain organise cet automne des rencontres avec les artistes, le mercredi midi, à compter d'aujourd'hui. Ces brèves rencontres durent une demi-heure et les visiteurs sont priés de se rendre au hall d'entrée du musée d'où s'effectue le départ pour les salles. À compter d'aujourd'hui (midi pile) et dans l'ordre, les visiteurs accompagnés de spécialistes pourront se familiariser avec les oeuvres de Martha Townsend, les semaines suivantes avec celles de Paul-Émile Borduas (avec François-Marc Gagnon), enfin Richard Mill; le 7 octobre Albert Dumouchel (avec Yolande Racine) et les mercredis suivants de ce mois: Molinari, Jacques Hurtubise (avec Suzanne Lemire), Françoise Sullivan; le 4 novembre, François-Marie Bertrand et les mercredis suivants, Marcelle Ferron, Louise Gadois (avec Monique Brunel-Weinmann) et enfin Geoffrey James.

Les Arts du Maurier Ltée
présentent
du 2 au 26 septembre 1992

une coproduction de
la Société de la Place des Arts de Montréal
et du Théâtre populaire du Québec

LA MAISON CASSÉE

de Victor-Lévy Beaulieu



Du mardi au vendredi à 20 h, samedi 16 h 30 et 21 h.

Métiers de la scène
Venez rencontrer les artistes
et les artisans
le 8 septembre à 12h00
Cinquième salle
Billet: 3.00\$ - 285-4253

Mise en scène de Jean Salvy
Avec Béatrice Picard, Aubert Pallascio, Linda Sorgini, Roger Léger
Scénographie de Michel Robidas • Éclairages de Jocelyn Proulx • Musique de Jocelyn Bérubé

Cinquième salle
Place des Arts

Reservations téléphoniques:
514 842-2112. Frais de service.

Redevance de 1\$ (+ taxes)
sur tout billet de plus de 10 \$.

Gouverneurs et maires de Montréal

LA SOCIÉTÉ généalogique canadienne-française présente une exposition intitulée *Montréal, ses gouverneurs, ses maires* du 18 septembre au 4 octobre dans le hall

NOS CHOIX TÉLÉ

Livraison spéciale

Nouvelle tentative de la Société d'État envers le public adolescent : une émission hebdomadaire qui présente des chroniques sur la musique, le cinéma, la mode, les sports, la lecture...
Radio-Canada 16 h 30

☆☆☆

Sonia Benezra

... reçoit entre autre Mitsou et Yvon Deschamps.
Quatre Saisons 18 h 30

☆☆☆

L'or et le papier

Début de treize nouveaux épisodes de cette saga financière autour du personnage de Raymond Laflamme. La série est maintenant produite par le Québec seul (la précédente était une co-production française)
Radio-Canada 20 h

☆☆☆

Enjeux

Retour de cet excellent magazine avec un nouvel animateur, Pierre Maisonneuve. On débute avec des reportages sur les mères en difficulté.
Radio-Canada 21 h

— Paul Cauchon

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Sommeil et déficit national

L'obsession du travail ou le mal japonais

Richard Lachance

Inscrit à la maîtrise
en études littéraires à l'UQAM,
l'auteur rentre du Japon
où il a enseigné
le français pendant huit mois.

C'ÉTAIT dans le *Japan Times* du 17 février dernier. Comme pour tous les faits divers criminels, le journal rapportait ce détail dès la première phrase : « Un homme sans-emploi de 31 ans a été arrêté, en rapport avec le meurtre d'une femme de 18 ans à Yaizu, dans la préfecture de Shizuoka ». Comprendre : un marginal suspect, un louche flanc mou. Pour mieux faire ressortir l'outrage à l'ordre de ce crime, le journal concluait ainsi : « La victime habitait chez son oncle, un travailleur salarié. » (nous soulignons).

De la philosophie confucianiste, les Japonais ont surtout retenu que le sens de la vie est le travail. Ajoutez à cela qu'ils sont toujours convaincus dur comme fer que le niveau de vie actuel au Japon, faute de ressources naturelles, est soutenu par « la qualité de sa main-d'œuvre ». À traduire surtout par « de longues heures de travail ». Selon un récent sondage du Bureau du premier ministre, une majorité de Japonais vertueux jure toujours que le « devoir à la nation » prime sur tout. Même sur la santé de son propre portefeuille. Bref, les Japonais triment dur...

Chez Honda, le syndicat patrouille certains soirs pour inciter les employés à quitter le bureau.

En 1991, ils ont travaillé en moyenne 2016 heures, soit l'équivalent d'un mois de plus que les Américains et trois mois de plus que les Français. De faux chiffres de toute façon, une fraction seulement du véritable total : les compagnies craignent, en tenant un registre exact du temps supplémentaire, d'être pénalisées par le ministère du Travail !

La semaine de cinq jours, un luxe exotique

Devant ces statistiques, la question qu'on se pose est la suivante : comment arriverait-il à travailler 15 mois ou plus par année ? Il faut d'abord dire que pour les travailleurs nippons, la semaine de cinq jours a toujours un air de luxe produit d'importation.

En 1990, le tiers des entreprises imposaient encore à leurs employés un horaire de six jours-semaine. À l'opposé, seulement 12 % des entreprises offraient un horaire de cinq jours. Mais, au pays de tous les compromis, la majorité des entreprises concédait une à trois semaines de cinq jours par mois.

Ensuite, dans tout le secteur des services notamment, les employés ont cet éprouvé penchant pour le temps supplémentaire. Heures supplémentaires qui sont de temps en temps rémunérées, d'autres fois pas. Mais ce n'est pas ce qui les empêche de dormir, puisque leurs entreprises les récom-

pensent bien par des primes deux fois l'an, en décembre et juin, totalisant facilement cinq mois de salaire.

Le véritable piège du temps supplémentaire, c'est qu'il est vu comme une preuve de dévouement à sa compagnie et un critère de promotion. Et sur cette pente, ces modèles d'employés s'élancent jusqu'à en devenir parfois incontournables. Un casse-tête pour quelques grands employeurs.

C'est le cas des producteurs automobiles qui, pour abaisser leurs coûts de production, s'évertuent en tentatives pour réduire le temps supplémentaire de leurs employés de bureau. C'est tantôt une campagne interne pour ces journées déclarées sans temps supplémentaire; tantôt une nouvelle réglementation obligeant les employés à rapporter, avant la fin de la journée normale, les heures supplémentaires prévues. Chez Honda par exemple, ce sont les représentants du syndicat qui, avec l'appui de la direction, patrouillent les bureaux certains soirs en incitant leurs collègues à quitter le bureau !

Les demi-vacances, une pratique généralisée

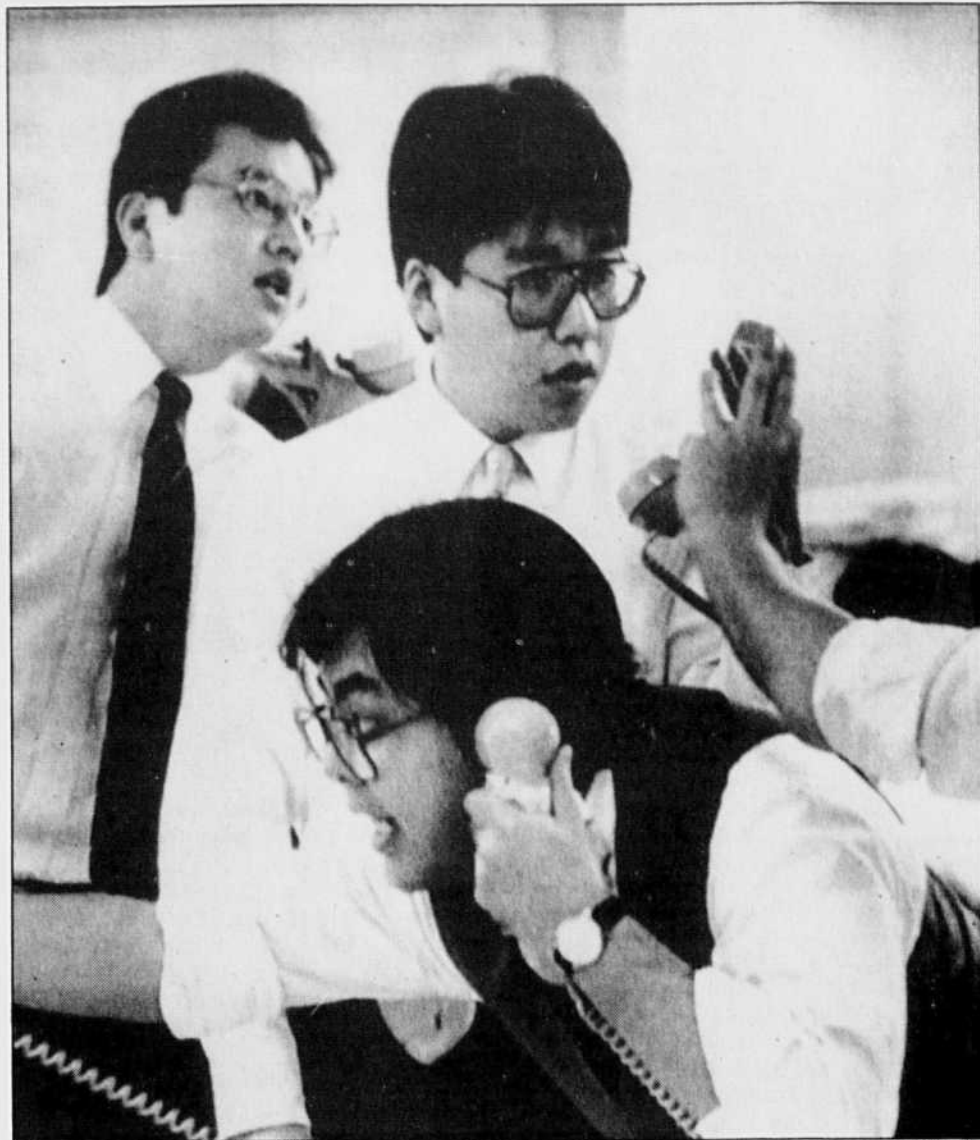
Enfin, pour expliquer les 15 mois de travail dans l'année japonaise, il y a aussi leurs demi-vacances. Bien qu'ils aient droit en moyenne à 15 jours ouvrables de vacances payées par année, les travailleurs japonais n'en prennent que huit. Autrement dit, les employés ne s'éloignent de leurs entreprises que pour la moitié de leurs vacances payées...

Une illustration. C'est mon voisin, M. Sako qui, le premier, me l'avait donnée. Lui et sa femme m'avaient pris en affection à cause de leur fille unique, étudiante aux Beaux-Arts à Paris : « Oh ! Professeur de français vous êtes » qu'ils aimait me rappeler souvent.

Un jour, me tendant fébrilement leur album de photos de Paris, ils m'avaient raconté les circonstances de ce voyage, l'été d'avant. Lui, employé attaché à la même banque depuis 20 ans, avait eu droit à trois semaines de vacances (alors que sa femme est, comme disent ceux de sa génération, une « okusan » : celle qui reste à l'intérieur). Le couple s'était donc offert un voyage d'une semaine, le temps de visiter leur fille et la France. Déplacement raisonnable à leurs yeux.

« Mais, M. Sako, deux jours d'avion, cinq jours en France... si je me permets, pourquoi vous n'y êtes pas allés deux semaines ? » Pendant quelques minutes, il m'avait d'abord répondu par un sourire fixe bien nippon. Un sourire partagé d'embarras et de délicatesse, à traduire par « Vous me comprenez sans doute... Il serait aimable de ne pas insister. Puis je vous embarrasserais avec mes histoires. Pourrions-nous oublier tout cela... »

Profitant du fort penchant japonais à considérer l'étranger insensible à tout ce langage muet, je me suis fait plus bouché que nature et j'ai persisté à le questionner. À la fin, sa pudeur cédant à la politesse de répondre, il m'a expliqué, lâchant le terrible aveu : « À la banque, la pression est terrible. Deux semaines de vacances d'affilée, c'est impossible. Pour ne pas être mal vu de mes directeurs et collègues (sourire), j'ai fait comme tous les autres : j'ai passé ma deuxième semaine au bureau. C'est normal au



La Bourse de Tokyo. Une hyperactivité malade.

Japon. De l'argent supplémentaire ? Non, non, pourquoi ? J'ai seulement touché le salaire de mes vacances. » Quant à sa troisième semaine, c'est deux mois plus tard, en saison creuse pour les affaires, qu'il se l'accordait.

Vers 22 ou 23 heures, une armée de somnolents

Résultat de cette débauche de travail : toute la ville de Tokyo souffre du manque de sommeil. Dans de telles proportions qu'on peut parler d'un déficit national. Et comme le centre-ville repousse toujours un peu plus loin sa banlieue (60 % des Tokyoïtes passent plus d'une heure dans les transports en commun pour se rendre au travail), ce sont les trains eux-mêmes qui deviennent alors dorci-

21 heures, 22 heures, 23 heures, peu importe. Dans un train de la ligne Seibu-Shinjuku, direction banlieue ouest, qui me ramène à la maison. C'est invariablement bondé d'armées de cols blancs somnolents sortant du bureau, d'un izakaya (brasserie japonaise) ou d'un bar de karaoké (où l'on chante sur des versions instrumentales).

Parmi les chanceux qui ont mis la main sur une place assise au départ de la ligne, il y a tous ceux qui sont à sommeiller, les paupières closes mais la tête bien droite — ce que les premiers jours je confondais sentimentalement avec une méditation. D'autres voisins de banc se défendent d'un sommeil profond en plantant des clous. D'autres encore, éreintés jusqu'à l'os, succombent et

dorment carrément.

Prudents quand même de ne pas s'endormir la tête par en arrière, avec une mâchoire béante sur fond de ronflements, mais plutôt, très décemment, la tête abandonnée vers l'avant, les muscles de la nuque en hyper-extension et, à force de pratique, le menton quasiment appuyé sur la naissance du cou. La posture est consacrée par toutes les jeunes *office ladies* ou, selon une expression japonaise, « fleur de bureau » (à la fois hôte et coursière), qui, rabattant ainsi leurs longs cheveux noirs sur les côtés du visage, s'installent à l'abri des regards dans une pénombre.

Encore ce soir, il y a une de ces *office ladies*, assise à ma droite, d'ordinaire si réservée et craintive, dont la tête noyée de sommeil est venue s'accoter lourdement sur mon épaule. J'en profite pour avoir l'heureux sentiment d'être un peu moins *gaijin* (étranger). On continue notre retour à la maison, inséparables, jusqu'à ce que le chauffeur de train, à travers les hauts-parleurs, annonce ma station et conclut par un « *otsukare sama deshta* ». Des collègues se séparent, les vieux par des révérences, les jeunes par des saluts de la main, en se renvoyant tous des « *otsukare sama deshta* ».

Je reprends lentement mon épaule et, à mon intime voisine qui se réveille, je répète le même refrain : « *Otsukare sama deshta* ». L'expression, employée comme un au-revoir, se traduit littéralement par : « Vous avez bien travaillé, vous devez être fatigué »...

à une banale opposition syndicale-patronale. Or, il est frappant de constater que c'est encore la structure qui fait problème : Dernier Recours est-il un groupe communautaire qui fait de l'entraide et ses travailleurs doivent-ils être considérés comme des aidants naturels qui reçoivent habituellement des salaires peu élevés ? Ou plutôt, comme le prétendent les employés, ce centre est-il un établissement public déguisé qui dessert des personnes très malades et ne reconnaît pas le travail professionnel qui y est effectué ?

Durant ses 43 mois de survie précaire, Dernier Recours aura néanmoins contribué de façon majeure à illustrer le problème de l'itinérance.

Beaucoup de ceux qui l'ont décrit bénéficient aujourd'hui de subventions qu'ils n'auraient sans doute pas obtenues sans cette terrible leçon politique. Des lits d'urgence pour les sans-abri ont été ouverts, des services psychiatriques et psychosociaux plus adaptés sont en train de voir le jour. Le milieu d'aide à l'itinérance est davantage prêt à une action concertée et à une discussion franche des problèmes.

Plus encore, la population et les administrations gouvernementales ont été sensibilisées à la misère de ces « sinistres sociaux », selon l'expression de Jean Robert et de Jean-Bernard Robichaud.

Toutefois, la plupart des questions soulevées par Dernier Recours restent encore sans réponse. On manque de données dures sur le nombre, la « typologie » des itinérants ainsi que sur les moyens de prévention et le genre de services à mettre sur pied.

Malheureusement, la disparition de ce spectacle hautement médiatique relègue à l'arrière-plan ces interrogations cruciales pour une société. Sans intérêt renouvelé de la part des médias pour la cause des sans-abri, il est à craindre que l'intérêt politique décline rapidement.

Dernières nouvelles d'Afrique

Camille Bouché

Écrivain, l'auteur réside à Hull

SÈNE désarmante par sa simplicité : terre rouge, mur brun-rougeâtre. Deux jeunes enfants presque nus, assis par terre dans un silence absolu. L'un à côté de l'autre, ils attendent...

Qu'attendent-ils ? Ils attendent un événement fondamental, quelque chose qui viendra tôt ou tard. En attendant, dans l'ombre, le plus jeune lance à son frère des cris aigus qui sortent de son estomac vide. Chaque cri, aigu mais faible, ressemble à un hurlement des entrailles déchirées par le vide qui broie la chair tendre d'enfants affamés.

Malgré la faim, ces deux enfants continuent à attendre devant les caméras de télévision. Le plus jeune fait signe à son frère pour qu'il le prenne dans ses bras. Ah ! Pourquoi la tendresse n'est-elle pas une nourriture terrestre ? L'aîné prend son petit frère et le serre comme une mère. Le petit se tait et la caméra continue à filmer.

Ensemble, comme un seul et unique corps uni par la souffrance, ils attendent dans la tendresse de l'union fraternelle. Mais, bon sang, qu'est-ce qu'ils attendent ces enfants ? Peut-être qu'ils attendent Dieu. Mais Dieu, ce bon Dieu miséricordieux et silencieux, ne s'occupe pas de détails.

Le lendemain, toujours sous le regard des caméras, le plus jeune meurt de faim. Personne ne l'enterre, parce que tous les gens du village sont mourants. Toujours assis à la même place, l'aîné regarde son frère pourrir sous le soleil. Aucune larme. Il ne pleure pas, même si ses yeux sont rouge-sang à cause du deuil. On ne pleure pas quand le corps est sec. L'eau manque partout. Quelques heures plus tard, il rejoint son petit frère. L'aide massive arrive. Seuls les politiciens pensent, qu'on pourrait nourrir les morts.

Je sais maintenant ce que ces enfants attendaient.

Ici à Baidao, petit village de Somalie, les enfants ressemblent à de vieilles personnes : joues creuses et têtes chauves. Ici, les enfants ont cessé de pleurer depuis longtemps. Ici, les enfants crient d'une façon inquiétante, un cri que crachent leurs entrailles déchirées par le manque. Ici, les enfants squelettiques ressemblent à des os. Les corps sont tellement détruits par le manque de nourriture, qu'ils laissent les mouches noires couvrir les parties où il y a encore un peu de liquide : l'oeil et la bouche.

Le spectacle télévisé de la faim ou l'obscénité ordinaire.

Les mouches s'installent sur les yeux ; elles forent avec violence ces corps tendres et dociles. Les enfants de Baidao ne lèvent plus le doigt pour chasser les mouches voraces, ils abandonnent la lutte. Les petites bêtes les savent instinctivement : les faibles doivent mourir. Les mouches vivent en s'installant définitivement sur les yeux et les bouches humides. À quoi ça sert de chasser les mouches quand la vie elle-même vous a abandonné aux caméras de télévision ?

Les réflexes de survie ne servent à rien, la vie tire à sa fin. Quand un enfant ne chasse plus les mouches de ses yeux, c'est qu'il est mort. Parfois, la mort se faufile sournoisement. Je me fâche et me jette sur la télé pour chasser les maudites mouches. Mais ces monstrueuses bêtes continuent à camper sur les yeux et les bouches. J'ai peur de devenir fou, j'ai peur de confondre le réel et le spectacle, j'ai peur de mélanger les deux registres, j'ai peur d'attendre les images pour exister et vibrer, j'ai peur que la conscience humaine s'installe définitivement dans le décalage des images retransmises par satellite.

Une publicité interromp l'émission. Elle montre un hamburger géant. Ici c'est ici ; là-bas, c'est là-bas. Redondance rassurante. Comparaisons futiles. J'entends déjà les gens dire que nous sommes bien ici. Au moins on n'a pas de famine. Vite, vite, 10 \$ pour un organisme de charité. Il n'y a que l'argent pour apaiser la conscience perturbée des consommateurs. Hors de l'image, point de salut.

Retour sur les ondes : une mère serre contre son sein sec un enfant affamé. Le petit s'agrippe au sein frippé et tête un mamelon tari par la sécheresse. Le sein est plein de rides. Aussi étrange que cela puisse être, les Soudanais ressemblent étrangement à la nature qui les entoure. L'humain rejoint la nature.

Le petit s'entête à téter le sein sec de sa mère. Il ne lâche pas prise, s'accroche à la source de la vie, dort de fatigue tout en conservant le bout du sein dans sa bouche, au cas où la bête humaine se rétracte pour laisser la nourriture couler dans les ventres des innocents. Mais les humains qui partent en guerre ne comprennent jamais la souffrance des autres. Ils ne comprennent que leurs propres souffrances qui justifient tous les crimes.

L'émission tire à sa fin et une publicité envahit l'écran. En regardant le beau biscuit au chocolat, je me demande ce qu'il arrive au Nouvel Ordre mondial. Il me semble que tout va de plus en plus mal.

Beyrouth, la métaphore de la violence des années 70-80, est supplantée par l'ex-Yougoslavie. La famine de la Somalie dépasse celles de l'Éthiopie et du Biafra. Il ne suffit pas de faire disparaître l'URSS pour liquider l'Histoire et les conflits. Le Nouvel Ordre mondial ressemble à l'ancien. Les conflits régionaux survivront aux superpuissances. La souffrance continue et la mort aussi.

Le Monde est une image filmée. Tout est rythmé par les pulsions de l'instant. Sentons-nous encore ? Je ne pense pas. L'image passe, l'oubli reste.

Dernier Recours, un an après

Pendant 43 mois, un spectacle médiatique et de nombreuses leçons sur l'itinérance

Marie-France Raynault
Monique Messier

Respectivement médecin-conseil
et agente de recherche
au département de santé communautaire
de l'hôpital Saint-Luc.

LE 15 AOÛT 1991, l'organisme Dernier Recours Montréal fermait définitivement ses portes.

Ouvert par la Ville de Montréal le 25 janvier 1988 dans la foulée de l'Année des sans-abri, ce centre de références n'avait cessé de faire les manchettes des médias, tout au long de sa brève existence. Nous avons récemment effectué une revue de toute cette littérature pour essayer de tirer des leçons de cette douloureuse expérience.

Une aventure qui aura au moins permis de jeter de la lumière sur un drame méconnu.

Rappelons brièvement que Dernier Recours a été conçu par les intervenants municipaux sur le modèle du comptoir d'information touristique, où il est prévu que le sans-abri reçoit une liste des refuges disponibles, est invité à y faire son choix puis à se diriger rapidement vers cette ressource extérieure.

L'« aménagement » des locaux est en accord avec ce modèle, puisqu'on ne retrouve, dans ce sous-sol d'école désaffectée, qu'un seul comptoir et quelques bancs de parcs.

Parallèlement, deux fonctionnaires cadres de la Ville de Montréal recrutent des employés, sans exiger de formation professionnelle à l'intervention psycho-sociale. Cette structure extrêmement simple (pour ne pas dire simpliste) de services s'accompagne cependant d'une philosophie peu banale : l'acceptation inconditionnelle et sans aucune restriction de la clientèle.

Ce scénario initial ne se réalisera jamais. L'organisme devient rapidement un refuge sans lits et un centre de jour sans encadrement, dénoncé conjointement par l'émission *Le Point* du 8 novembre 1988, et le journal *LE DEVOIR* du 9 novembre 1988.

Hormis un roman d'amour avec le grand public, qui a culminé le 22 décembre 1990 lors de la diffusion en direct de l'émission *CBF Bonjour* (plus de 15 000 \$ et des centaines de sacs de vêtements sont ramassés), l'histoire de Dernier Recours se bâtit autour des conflits avec tous les intervenants concernés de près ou de loin par l'itinérance. Une relecture des événements permet de constater à quel point le devis initial du service permet de les prévoir.

Le conflit avec le réseau d'aide aux personnes itinérantes est sans aucun doute le plus grave. Traditionnellement, au Québec, le secteur parapublic, religieux ou communautaire, a assuré les services aux personnes sans-abri. Dernier Recours apparaît comme un faux organisme communautaire, mis sur pied par une corporation municipale, géré par des cadres de la Ville de Montréal et ayant un financement assuré d'emblée pour une période de trois ans.

Plus encore, c'est la philosophie d'intervention qui fait problème : l'acceptation in-

conditionnelle se traduit par un laisser-faire qui s'oppose à l'encadrement préconisé dans les autres ressources, et retarde dans certains cas la réinsertion sociale.

Un facteur de régression

Ce dernier argument est repris par les intervenants psychiatriques locaux qui constatent que des régressions thérapeutiques coïncident avec la fréquentation de Dernier Recours.

Les conflits avec le secteur public sont cependant mitigés par l'offre de services de deux importantes associations professionnelles, soit la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et l'Association des médecins psychiatres du Québec, l'appui du chef du DSC local et la création d'une équipe d'intervenants professionnels embauchés par le CLSC Centre-Ville.

La guerre se déroule aussi à d'autres niveaux : les commerçants du quartier protestent contre la violence dans et hors les murs de Dernier Recours, la criminalité et la dégradation de l'environnement physique du secteur.

On reproche à Dernier Recours sa tolérance de l'intolérable et la schizophrénie de sa structure. Les résidents du quartier tiennent le même discours. Les dirigeants du Centre leur opposent une fin catégorique de non-recevoir. Il est à noter que l'administration municipale tirera profit de cette expérience, puisque quelques mois plus tard, lorsqu'il sera question d'installer un refuge temporaire dans l'est de la ville, des discussions seront entamées à l'avance avec les citoyens et les marchands. Leurs opinions seront respectées et mèneront à des compromis, permettant au refuge d'ouvrir ses portes dans un climat beaucoup plus serein.

Le conflit qui entraîne finalement la fermeture de l'organisme ressemble au départ

tiane Legault, Lise Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration); Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice); Monique Corbeil (adjointe); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions); Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Jean-Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Olivier Spéciale.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de l'Imprimerie Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by l'Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.Q. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

L'amiante, après 500 millions \$

L'AVENTURE coûteuse de la nationalisation de l'industrie de l'amiante vient de prendre fin. Quinze ans et 500 millions \$ plus tard, la vente des derniers actifs étatiques à l'entreprise privée conclut une longue et pénible affaire qui a transformé ce que l'on appelait naguère l'or blanc en peste blanche. Malgré tous les avatars qu'elle a subis au fil des décennies, la région de l'amiante s'en tire avec une industrie, amaigrie certes, qui donne quand même des signes de renaissance modeste. Le grand rêve a passé, avec son cortège d'espoirs mirobolants et fallacieux. Avant de fermer ce lourd dossier, toutefois, il faut que justice soit faite à tous les intéressés, y compris aux actionnaires minoritaires.

Un peu comme pour l'électricité, à un moindre degré évidemment, la prise en charge de l'extraction et de la transformation de l'amiante faisait partie de l'imaginaire québécois depuis des décennies. En fait, le premier ministre Taschereau l'a évoquée dès les années 20. La douloureuse grève de 1949 et le fameux roman *Poussière sur la ville* d'André Langevin ont marqué l'épopée d'une industrie qui profitait surtout aux exploitants outre-frontières, avec la connivence des autorités en place. Le Parti québécois inscrit le dossier de l'amiante à son programme de 1976. Victorieux, le premier ministre René Lévesque se rend au prestigieux Economic Club de New York et y défend avec fougue son credo interventionniste. Devant des investisseurs et banquiers inquiets de ce que certains qualifient de nouveau « Cuba du Nord », M. Lévesque promet toutefois qu'il n'y aura pas de nationalisations massives; en tout état de cause, donne-t-il l'assurance, l'intervention étatique dans l'industrie de l'amiante sera la première et la seule de son gouvernement. Ce présumé suppôt du « socialisme » ne rassure qu'à moitié.

En dépit de signes avant-coureurs fort négatifs, les ministres responsables se mettent en frais de remplir leur engagement partisan. Depuis des années déjà, l'on s'inquiète aux États-Unis des effets négatifs de l'amiante, non seulement sur les travailleurs — la si funeste amiantose — mais aussi sur les usagers : on l'accuse d'être cancérigène et les poursuites en ce sens se multiplient. Le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, présente à l'Assemblée nationale la loi créant, en mai 1978, la SNA (Société nationale de l'amiante). De son côté, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, entreprend la guérilla avec la principale entreprise en cause, tandis que le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, clame que « ce sera un grand jour pour le Québec lorsque le fleurdélisé flottera au-dessus des installations de la Société Asbestos ». Flairant la bonne affaire, General Dynamics épuise tous ses recours, alors même que l'industrie périclité et que, comble de malchance, la récession la frappe durement. Déjà engagé à fond, talonné par la région productrice qui perd ses emplois à vue d'oeil, le gouvernement se reconforte du mieux qu'il peut. S'il per-

siste, le Québec sera, le beau temps revenu, le leader mondial d'une industrie dont les pays en développement ont un grand besoin. Après l'acquisition de Bell, en mai 1980, c'est la prise de contrôle de la Société Asbestos, en février 1982, en pleine crise économique, doublement grave pour l'industrie en question. Promesse remplie...

Aux prises avec un bébé étatique lourd et dispendieux, le gouvernement n'en finit plus de mettre au point des plans et des stratégies d'exploitation en vue d'assurer la survie de l'industrie. Opposée à l'aventure dès le début — encore durant la campagne électorale de 1981, le chef libéral Claude Ryan pressait le gouvernement de se retirer du borborygme — l'opposition ne cessait de soulever des questions embêtantes et pertinentes, s'inquiétant de ce que l'on

Le coût énorme d'une promesse électorale illusoire

cache une partie de la vérité aux actionnaires, à savoir les contribuables du Québec. Fiasco économique et financier, s'insurge le critique libéral et député d'Outremont, M. Pierre Fortier. L'effondrement du marché, aggravé par le boycott américain, était prévisible, accuse-t-il, et la transaction finale de février 1982 était donc une décision politique, non pas économique.

Sur le point de devenir ministre délégué à la Privatisation, M. Fortier estime en 1985 que la nationalisation de l'amiante a déjà coûté plus de 300 millions \$. Dès juin 1986, le gouvernement Bourassa décide de privatiser les filiales manufacturières de la SNA et de créer une société en commandite pour l'exploitation centralisée des mines d'amiante. De son côté, le ministre délégué aux Mines, M. Raymond Savoie, multiplie les démarches pour assurer la ratification de la Convention de Genève sur l'usage sécuritaire de l'amiante. Mais la côte n'est pas facile à remonter. Le même ministre lance en boutade que si Brigitte Bardot avait pu, à elle seule, faire cesser la chasse aux bébés phoques, le Québec aurait besoin de rien de moins que Jane Fonda pour y relancer l'industrie de l'or blanc. Défi d'autant plus redoutable que, au lieu de faire face en temps utile aux risques connus et dénoncés à qui mieux mieux, l'industrie a préféré les nier aussi longtemps qu'elle a pu. L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) eut beau jeu, stimulée par les concurrents, de bannir l'amiante et d'encourager des produits de substitution. Accusé d'exporter le cancer, le Canada ne peut que se défendre.

En mars 1991, la SNA sollicite des offres d'achat pour tous ses intérêts (autres que miniers) dans le secteur de l'amiante. Alors que les jeux semblent

faits, un rapport démontre que l'amiante présent dans les édifices pose peu de risques pour la santé, tandis que l'EPA est empêchée de bannir l'amiante aux États-Unis. Après des années de nouvelles, plus mauvaises les unes que les autres, est-ce la fin d'un long cauchemar ? Pas tout à fait. C'est peut-être la fin du combat légal, mais l'Agence américaine se tourne vers la réglementation pour en arriver à ses fins. D'autres déboires en vue pour une industrie toujours mal en point et qui, malgré ses virages, est encore loin d'avoir bonne presse. Les années de larges et faciles profits ne reviendront certes pas.

À tout le moins, la descente aux enfers est bel et bien terminée, ainsi que le gaspillage des fonds publics. La semaine dernière, Québec a autorisé la SNA à vendre les intérêts qu'elle détient encore dans le secteur de l'amiante à la minière Mazarin, associée à un groupe de gens d'affaires de la région de Thetford Mines. À 34,3 millions \$, la proposition de Mazarin est la plus élevée des trois offres reçues; elle satisfait aux conditions de la SNA et du gouvernement, notamment quant à la protection des intérêts de la région et la continuation de Société Asbestos et de Bell. Petite entreprise spécialisée dans l'exploitation et la mise en valeur de gisements miniers, Mazarin est une preuve du succès des actions accreditives. Craint par certains, son manque d'expérience sera compensé par la volonté de ses associés régionaux de répondre aux attentes du milieu, d'autant que les gestionnaires actuels restent en place pour l'exploitation des trois mines encore actives dans la région et la protection de quelque 1400 emplois.

L'aventure a englouti à ce jour plus de un demi-milliard de dollars en fonds publics, soit : 400 millions \$ dans les filiales minières (Société Asbestos, 300 millions \$; Bell, 100 millions \$); 70 millions \$ dans les entreprises manufacturières (dont 45 millions \$ dans Atlas); et finalement 30 millions \$ en travaux de recherches. C'est énorme pour un rêve de grandeur mort-né. Il ne sert à rien de faire le procès de décisions encore toutes chaudes. Il faut toutefois souhaiter que l'assainissement de l'industrie, amorcé depuis quelques années, profite du redressement des marchés mondiaux de l'amiante, comme le note la ministre Lise Bacon. Toutefois, au lieu de miser sur le pactole perdu, la région doit vivement se tourner vers des produits dérivés et de substitution, ainsi que sur la diversification des petites villes industrielles.

D'autre part, il importe que le gouvernement et la SNA assument, ainsi qu'ils s'y engagent, les responsabilités découlant d'acquisitions antérieures à l'égard des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos, en vertu de la législation sur les valeurs mobilières. Une longue bataille judiciaire est en cours à cet égard. Comme tout autre participant, le gouvernement doit respecter les lois du marché. Ce que le Québec, à sa courte honte, n'a pas fait dans ce dossier, à ce jour.

GILLES LESAGE

Le Liban, une idée toujours en vie

LES FORCES de la démocratie et de la liberté ont remporté ces derniers jours une demi-victoire au Liban. Ce qui, dans le contexte, n'est pas si mal.

En discréditant la grossière opération électorale qui vient de s'y dérouler, ces forces n'ont certes pas libéré les Libanais de la mainmise syrienne, ni rétabli le pluralisme libéral dont leur pays fut jadis le plus fier représentant au Moyen-Orient.

Mais elles ont réussi à mettre en échec une tentative qui visait à légaliser et à couler dans le béton leur dépendance. Il était en effet grossier de vouloir à tout prix tenir ces élections avant le départ des forces armées syriennes, censé survenir dans les prochains mois.

Un dépouillement qui n'en finit plus, des candidats qui disparaissent, des « bureaux de vote » installés en pleine rue, un président de la Chambre qui démissionne pour protester contre la fraude manifeste, des électeurs forcés de voter (dans le sud du pays), et sur-

tout un taux de participation ne dépassant pas les 20 % : on n'en finit plus d'enumerer les mille et une raisons de rire de cette opération politique déguisée en scrutin.

L'élection, étalée sur trois dimanches de suite, visait à ramener les apparences de démocratie au Pays des cèdres, sans pour autant remettre en question la mainmise des puissances voisines — au premier rang desquelles figure nettement la Syrie — sur la politique intérieure d'un pays qui fut jadis souverain.

Il aura fallu trois tours d'une farce électorale pour que les États-Unis, qui se proclament amis de la démocratie partout dans le monde, se déclarent finalement, dans un bel euphémisme diplomatique, « déçus » par la consultation. Une consultation massivement boycottée, non seulement par la partie chrétienne de la population (environ 40 % des 3 millions d'habitants du pays), mais aussi par une bonne fraction des druzes et des musulmans sunnites.

Seuls les « durs » du Hezbollah chiite pro-iranien (plus ou moins amis de l'occupant syrien) ont participé à l'exercice comme un seul homme, « balayant » le sud du pays qu'ils contrôlaient déjà militairement.

Les forces luttant pour l'indépendance perdue de leur pays n'ont pu ici que bloquer passivement une manœuvre de l'adversaire. C'est encore peu, mais elles ont démontré, au moins, que le « contrôle syrien » de 90 % du territoire (comme on le répète couramment) est loin d'être total. L'idée d'un Liban libre, mise à mal par les derniers événements au Proche-Orient, n'est pas encore morte.

Un pays qui, comme le proclament ses vaillants défenseurs, se voudrait également celui des chrétiens et des musulmans, des croyants et des athées, de l'Orient et de l'Occident. En cette époque de haines, d'ultranationalismes et de fossés Nord-Sud croissant, le Liban est une idée qui mérite d'être maintenue en vie.

FRANÇOIS BROUSSEAU

LETTRES AU DEVOIR

Avoir et paraître

LES SOCIÉTÉS de sondage ne sont pas des organisations sans but lucratif. Ils parlent la langue de l'argent, la seule comprise par la finance et par son extension politique, le Parti libéral. Le porte-parole de Créatec n'avait surtout pas de leçon d'honnêteté à adresser à Daniel Latouche lors de l'émission radiophonique *Les actualités* du 27 août dernier.

J'ai participé à des sondages pendant près de quatre ans. Des employés à la solde de ces compagnies recrutent des mercenaires et les invitent à se prononcer sur un produit de consommation. Les « élus » sont conviés à des soirées sondage qui ont pour objectif d'élaborer leurs stratégies publicitaires.

Peu avant les dernières élections provinciales, une employée m'a demandé d'assister à une réunion où je devrais donner mon avis sur le parti de monsieur Bourassa. Ces « rabatteurs de sondés » ne se gênent même pas pour vous dire qu'ils cherchent des gens

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef : Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration : André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint : Jean Francoeur

Directeur de l'information : Benoit Aubin

Directeurs adjoints de l'information : Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales : Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

dont les idées cadrent avec les objectifs de leurs enquêtes, qu'elles soient à visée commerciale ou politique !

J'ai répondu que j'étais un indépendantiste et que je ne voterais jamais pour un politicien arriviste qui a le culot de prétendre agir au nom des intérêts supérieurs du Québec, alors que toute son attitude trahit la hantise du pouvoir !

L'employée m'a alors suggéré une réponse moins « brutale » : je voterais pour le Parti libéral s'il avait un autre chef à sa tête...

Ma réplique fut spontanée : « Non, ils ont tous la même mentalité ! »

On n'a pas retenu mes services. Et, on ne m'a plus jamais « invité » depuis cet entretien téléphonique. Ce genre de recrutement fallacieux en dit long sur la qualité des sondages. Ils ne font que sanctionner la mentalité occidentale dominante : *Avoir et paraître*.

Jacques Despins
Montréal, 28 août 1992

CAMPAGNE RÉFÉRENDADAIRE : C'EST PARTI !



Ariane Émond

L'imposture

« S I JE VOUS COMPRENDS BIEN, vous êtes en train de me dire : « À la prochaine fois ! ? ». C'était il y a douze ans. Les yeux dans l'eau et la déprime au ventre, des milliers de souverainistes brisés dans leur rêve ont applaudi à tout rompre cette parole d'un René Lévesque dépité, mais ô combien compréhensif. Prêts à miser sur le prochain rendez-vous avec l'Histoire, la majorité de ceux et celles qui avaient coché « oui » pour l'indépendance se sont trop vite consolés en se disant que la prochaine fois serait la bonne.

Après une courte prostration post-référendaire, ils sont passés bien vite à autre chose, délaissant pour la plupart le politique, le collectif, la solidarité à bâtir avec les moins convaincus ou les nouveaux arrivants. Préférant se consacrer aux affaires, leurs affaires. Pour eux, l'indépendance du Québec était à toutes fins pratiques chose faite, puisque réglée dans leur tête.

J'aurais aimé ne pas revenir dans ces pages en colère. Mais, au bout du compte, c'est peut-être préférable pour ma santé mentale que de sombrer dans le découragement ou la résignation.

Ce qui se trame ces jours-ci, à 46 jours d'un référendum aussi crucial dans son résultat qu'inutile dans son propos, est proprement enragant. Enragant puisque si le « oui » l'emporte le Québec « avancera en arrière », confiné à un sous-*statu quo*, signant un retour à rabais dans « la niche canadienne », pour reprendre l'expression de Brian Mulroney au moment des premières offres, en septembre 1991.

Si le « non » gagne, le Québec se retrouvera peut-être, après moult palabres déchirantes, à la case départ. Comme le renouvellement en profondeur du fédéralisme pour accorder au Québec une marge de manœuvre confortable demeure une vue de l'esprit, les Québécois devront, enfin, regarder leur avenir en face et prendre un vote sur la souveraineté. Dans un an ou deux ou trois...

J'ENRAGE de voir toutes les manigances de Robert Bourassa qui, avec le concours de son gouvernement et de son parti, abuse jusqu'à vomir de sa majorité parlementaire pour détourner l'échéance « d'une prochaine fois ». Tout cela a de quoi redonner le goût de remonter aux barricades, de refaire des esclandres, de recommencer le porte-à-porte, de reprendre la rue, à 100 000. De crier « non » et d'agir. D'exiger des élections, de faire la grève, de démettre ceux qui se jouent de nous.

Pourtant... Comme me l'a dit Lise Payette un jour en entrevue : « Désormais dans ce pays, les gens ne descendent plus dans la rue pour manifester spontanément leur indignation ou leur appui politiques. » Peuple aphone et télévisé, soumis aux questions hypothétiques des sondeurs dix fois l'an, nous avons perdu, en effet, l'habitude de hausser le ton en public lorsque nos leaders n'en font qu'à leur tête et nous font prendre des vessies pour des lanternes. Et s'il nous arrive encore de scander des slogans ou d'agiter des drapeaux, c'est que la parade a été organisée d'avance...

Nous avons davantage le sens du *party* que le sens de l'honneur. Peuple post-moderne, post-post-démocratique (à qui les simulacres de démocratie conviennent) et terriblement bon enfant, nous avons vendu notre âme aux impératifs économiques. Et tout comme nos politiciens, nous avons perdu le sens des valeurs. De celles qui élèvent et donnent le goût de se dépasser, de celles qui incitent à se mettre à plusieurs pour inventer un avenir au seul petit État francophone d'Amérique, un avenir dont nous serions responsables et fiers.

Mais bien lassé des tiraillements constitutionnels et sans grande fierté

politique, une majorité de Québécois et de Québécoises sera tentée, le 26 octobre, de consentir aux promesses ambiguës d'un *statu quo* fossilisant, incrusté dans l'entente de Charlottetown. Et tant pis pour ceux qui ont cru au retour dans le giron canadien dans « l'honneur et l'enthousiasme », comme les plus démagogues l'ont prétendu. Ils cocheront « oui », non par réalisme politique comme ils seront conviés à le faire, mais simplement pour que finissent les jeux de souque à la corde. Et en gardant l'illusion de ne pas avoir scellé, à jamais, leur destin collectif. Ce sera un double leurre.



Je suis en colère aussi contre les leaders souverainistes drapés dans leur superbe depuis dix ans, qui se sont contents de jouer les vierges offensées trop longtemps pour qu'on les croit capables de faire autre chose. Qui donc finira par proposer une vision d'avenir, un projet de société rassembleur et dynamisant ? S'il n'est pas enthousiasmant de croire au Parti québécois version 1992, (qui pourrait bien, tout de même, reprendre le pouvoir aux prochaines élections, engoncé dans une entente constitutionnelle, endossée en bonne et due forme par une majorité de Québécois ! ?) c'est que son chef, tout comme son aspirant chef, ne donne jamais l'impression qu'ils vivent sur la même planète que tout le monde.

J'EN ARRIVE pas à croire que les jeunes, les femmes, les immigrantes, les gens qui ne carburant pas à l'économie dès le petit déjeuner, risquent un jour de se sentir porter par l'idéal incarné par un Jacques Parizeau ou même un Lucien Bouchard. Quand ont-ils vraiment convié la population à imaginer de quoi aurait l'air un Québec souverain ? Quand ont-ils nommé les valeurs qui portent leur projet et auxquelles devront adhérer tous ceux et celles désireux de vivre ici ?

Personne ne rêve plus ici, tout le monde compte. Les transferts de pouvoirs, les paiements de péréquations ou la cote du Québec sur les marchés américains ne seront jamais des principes porteurs d'avenir et de démocratie.

Robert Bourassa préfère, on le sait, les sondages aux élections et référendums en tout genre. Il a donc tout fait pour éviter celui-ci. Mais contrainait par la volonté du fédéral de prendre le pouls de tous les Canadiens, il emboîte le pas et fait mine de bomber le torse, lui qui a plutôt l'habitude de courber les épaules...

Nous aurons donc un référendum sur les miettes rescapées des négociations constitutionnelles. Il y a un an à peine, 36 commissaires réunis autour de Michel Bélanger et Jean Campeau, à la suite de centaines de représentations et milliers de pages de rapports en tout genre, étaient pourtant venus à la conclusion *unanime* que personne dans cette province ne voulait d'un *statu quo* réducteur. Cela fait bien du monde qui devrait être aussi furieux que moi.

Nous irons donc aux urnes, puisque nous n'avons ni les moyens de nous abstenir, ni de jouer les désinvoltes si nous voulons reticoter les mailles d'un Québec qui s'effiloche dramatiquement.